

# RAPPORT D'ACTIVITÉS 2015

Agenda 21  
Archéologie  
Budget  
Déchets  
Développement du territoire  
Eau et assainissement  
Enseignement supérieur  
Études-voirie  
Habitat  
Incendie et secours  
Innovation  
Planification

ANNOIX  
ARCAY  
BERRY-BOUY  
BOURGES  
LA CHAPELLE-SAINT-URSIN  
LE SUBDRAY  
LISSAY-LOCHY  
MARMAGNE  
MORTHOMIERS  
PLAIMPIED-GIVAUDINS  
SAINT-DOULCHARD  
SAINT-GERMAIN-DU-PUY  
SAINT-JUST  
SAINT-MICHEL-DE-VOLANGIS  
TROUY  
VORLY

BOURGES  
PLUS

COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION



# ÉDITO

Le rapport d'activités 2015 de Bourges Plus que vous avez entre les mains est une mine d'informations sur le travail quotidien, les événements marquants, les réalisations de chacun des services de l'agglomération.

Toutes les actions menées, qu'elles soient majeures ou plus discrètes, ont un double objectif : renforcer la solidarité entre les communes et assurer le développement de notre territoire afin d'y créer des emplois et d'y garder nos jeunes.

Pour y parvenir, Bourges Plus s'est étoffée. La mutualisation s'est poursuivie. Elle a permis la mise en place d'une nouvelle organisation administrative, plus structurée.

Bourges Plus a vu ses missions s'élargir. Parmi les avancées les plus significatives, on peut relever le transfert de la compétence « Plan local d'urbanisme » des communes vers l'agglomération. C'est un changement majeur qui permet de penser l'urbanisme à l'échelle intercommunale dans une logique de développement concerté des territoires.

Une concertation très fructueuse a été lancée autour de la restructuration du réseau de transports urbains.

En matière économique on peut retenir la poursuite de la commercialisation des parcs d'activités, le lancement d'un plan d'action commerciale et de marketing pour faire connaître les atouts du territoire. Des partenariats ont été noués avec le Bourges Basket et le Printemps de Bourges dont la notoriété doit bénéficier au développement économique de l'agglomération.

Notre communauté d'agglomération Bourges Plus peut être fière de son bilan. Je tiens à remercier chaleureusement les agents qui font un travail d'une très grande qualité dans un état d'esprit constructif.

Ce document vous permettra de mieux saisir la place qu'occupe aujourd'hui l'agglomération au sein de l'organisation territoriale et que la loi NOTRe promulguée en juillet 2015 est venue conforter.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'B' followed by several loops and a horizontal line at the bottom.

# SOMMAIRE.

## 4

### **Présentation de BOURGES PLUS**



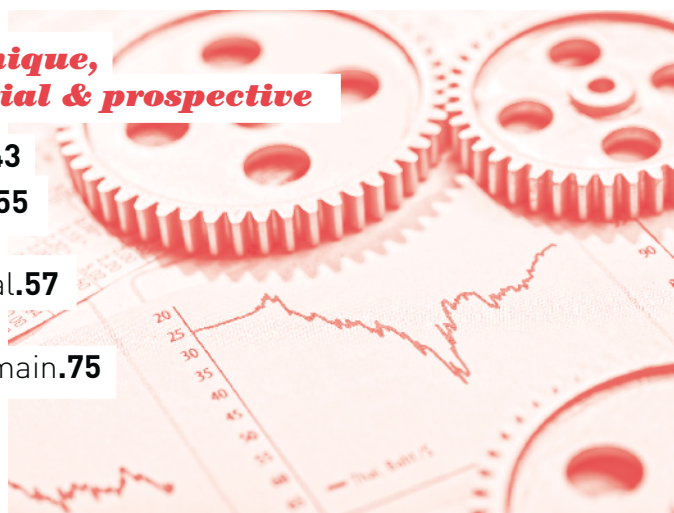
#### **Une administration à votre service**

- Secrétariat des assemblées.**13**
- Ressources humaines.**18**
- Direction des affaires juridiques.**24**
- Service financier.**28**
- Direction des systèmes d'information.**31**
- Communication.**36**
- Direction des ressources / Moyens généraux.**38**
- Direction des services à la population
- Service gestion ressources/secrétariat.**40**

## 40

### **Développement économique, développement territorial & prospective**

- Développement économique.**43**
- Les politiques contractuelles.**55**
- Direction de l'aménagement et du développement territorial.**57**
- Technopôle Lahitolle : la filière énergie et bâti de demain.**75**
- Enseignement supérieur.**79**
- IMEP.**81**



## 82

### **Votre qualité de vie**

- Service de l'eau.**85**
- Service public de l'assainissement.**89**
- Direction de la conduite des projets.**94**
- Service mutualisé du droit du sol.**97**
- Environnement.**99**

# PRÉSENTATION

## BOURGES PLUS, C'EST

16

391

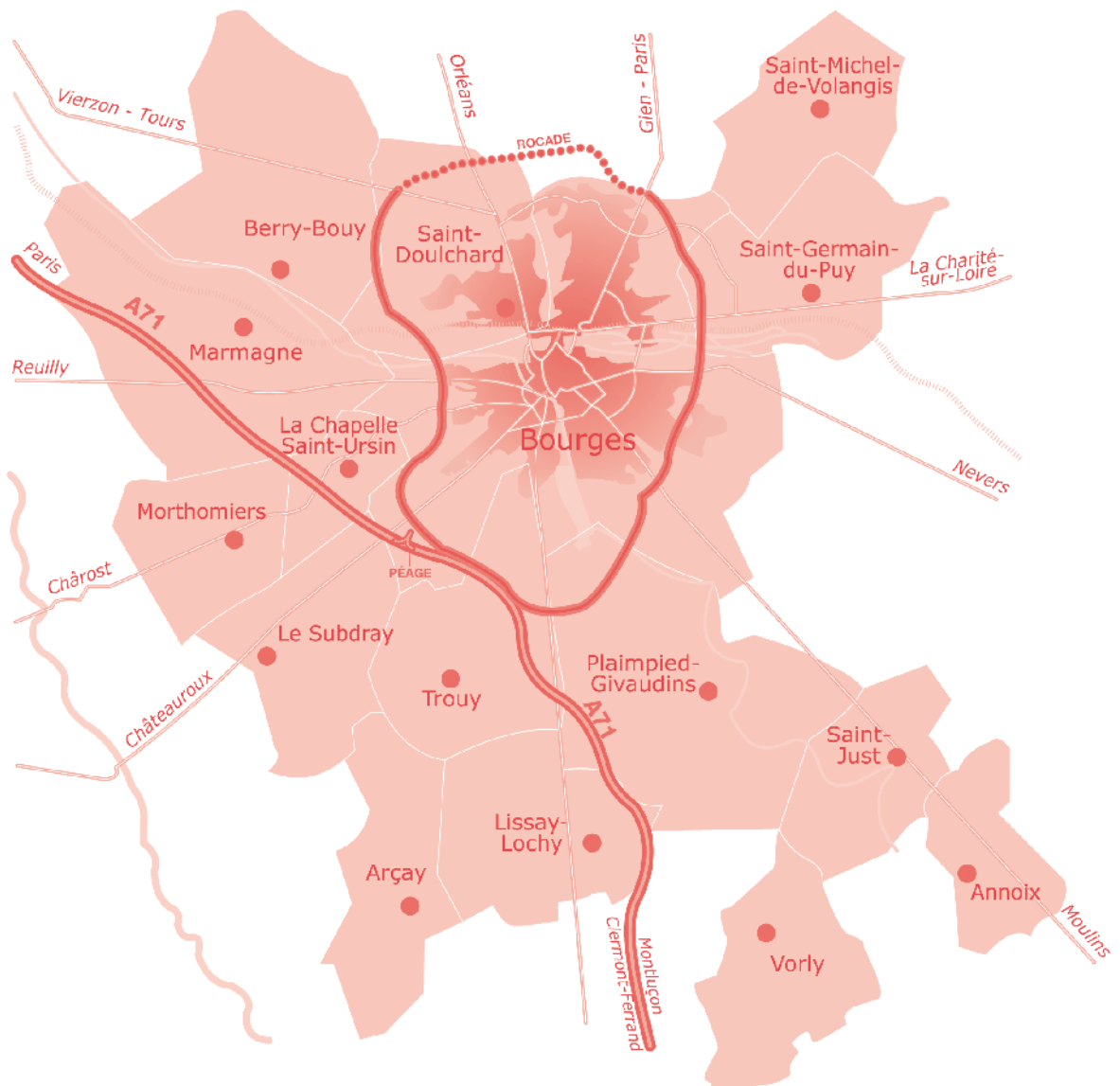
100 886

Annoix  
Arcay  
Berry-Bouy  
Bourges

La chapelle-Saint-Ursin  
Le Subdray  
Lissay-Lochy  
Marmagne

Morthomiers  
Plaimpied-Givaudins  
Saint-Doulchard  
Saint-Germain-Du-Puy

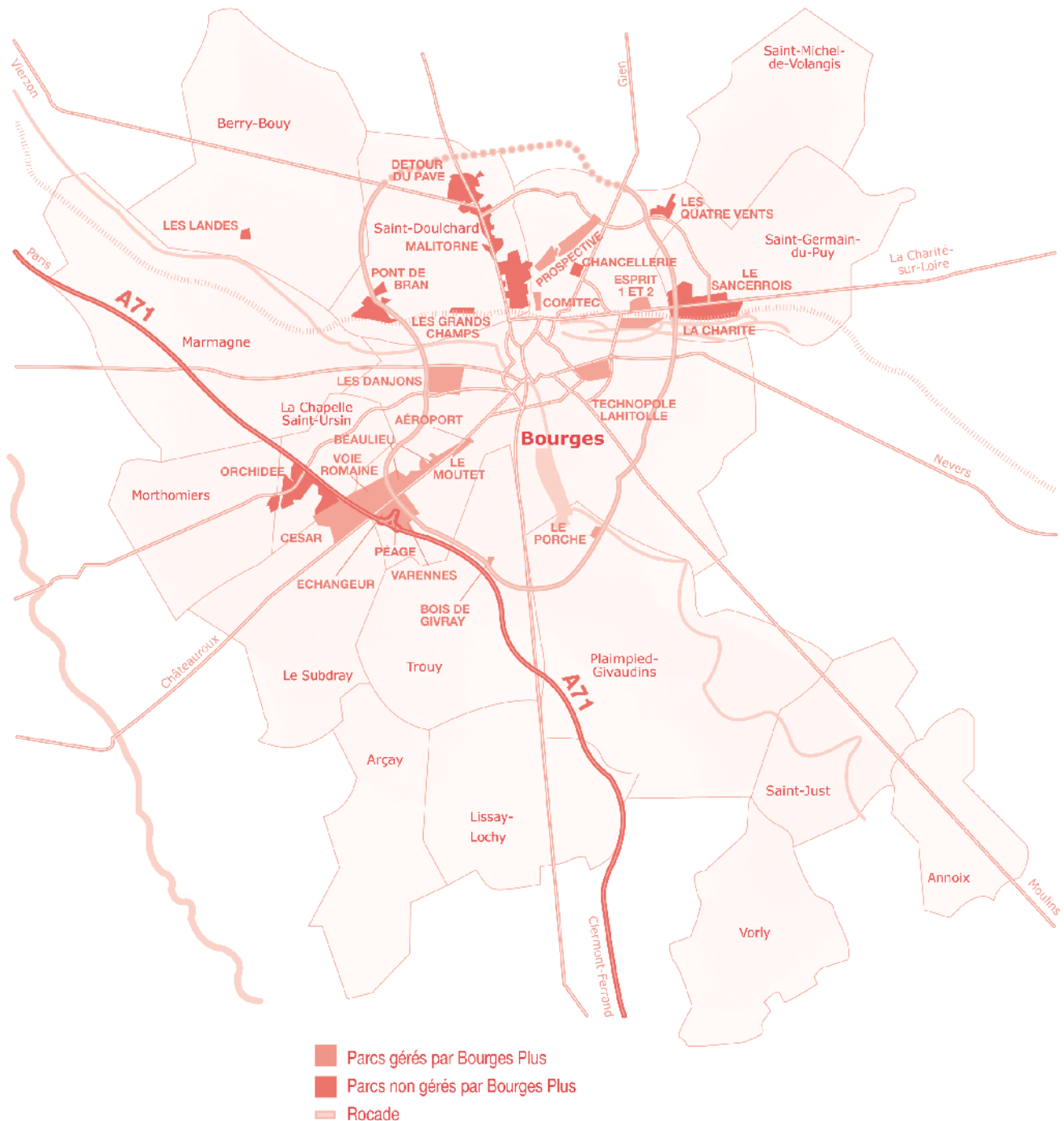
Saint-Just  
Saint-Michel-De-Volangis  
Trouy  
Vorly



PRÉSENTATION



# DES PARCS D'ACTIVITÉS EN PLEIN ESSOR



DES PARCS  
D'ACTIVITÉS  
EN PLEIN  
ESSOR

# 16 COMMUNES, 100 886 HABITANTS, UNE AMBITION

## **ANNOIX [18340]**

**Alain MAZE**, *maire et 14<sup>e</sup> Vice-président en charge de la Politique de l'Assainissement Collectif et Non Collectif*



Place de l'Eglise  
Tél. : 02 48 59 55 00 • Fax : 02 48 59 63 26  
Courriel : mairie.annoix@wanadoo.fr  
Site Internet : www.annoix.fr

- Nb d'habitants : 244
- Conseillers Communautaires : 1

## **ARÇAY [18340]**

**Robert HUCHINS**, *maire et 11<sup>e</sup> Vice-président en charge de la Politique de l'Eau*



10, Grande Rue  
Tél. : 02 48 25 31 77 • Fax : 02 48 25 15 50  
Courriel : mairie.arçay@wanadoo.fr

- Nb d'habitants : 523
- Conseillers Communautaires : 1

## **BERRY-BOUY [18500]**

**Bernadette GOIN**, *maire et 7<sup>e</sup> Vice-présidente en charge de la Rénovation Urbaine, du Logement et l'Equilibre Social de l'Habitat*



Rue de la Vallée  
Tél. : 02 48 26 82 23  
Courriel : mairie.berry-bouy@wanadoo.fr

- Nb d'habitants : 1 206
- Conseillers Communautaires : 1

## **BOURGES [18000]**

**Pascal BIANC**, *Maire de Bourges et Président de Bourges Plus*



11, rue Jacques Rimbault  
BP 500 - 1 8023 Cedex  
Tél. : 02 48 57 80 00 • Fax : 02 48 69 05 75  
Courriel : mairie@ville-bourges.fr  
Site Internet : www.ville-bourges.fr

- Nb d'habitants : 69 262
- Conseillers Communautaires : 26

## **LA CHAPELLE SAINT-URSIN [18570]**

**Yvon BEUCHON**, *maire et 5<sup>e</sup> Vice-président en charge de la Collecte et du Traitement des Déchets*



1, rue de l'Eglise  
Tél. : 02 48 23 21 00 • Fax : 02 48 23 20 99  
Courriel : mairie.chapellesaintursin@wanadoo.fr  
Site Internet : www.lachapelle-saint-ursin.fr

- Nb d'habitants : 3 435
- Conseillers Communautaires : 2

## **LE SUBDRAY [18570]**

**Corinne SUPLIE**, *maire et 8<sup>e</sup> Vice-président en charge de la Voirie et de l'Accessibilité*



4, rue du Bois Rollet  
Tél. : 02 48 55 26 04 • Fax : 02 48 55 13 64  
Courriel : mairie.subdray@wanadoo.fr  
Site Internet : www.le-subdray.fr

- Nb d'habitants : 1 150
- Conseillers Communautaires : 1

## **LISSAY-LOCHY [18340]**

**Catherine VIAU**, *maire et 15<sup>e</sup> Vice-président en charge du Plan Climat, de l'incendie et Secours*



15, rue Saint-Hilaire  
Tél. : 02 48 25 31 73  
Courriel : lissay-lochy2@wanadoo.fr

- Nb d'habitants : 244
- Conseillers Communautaires : 1

## **MARMAGNE [18500]**

**Aymar de GERMAÏ**, *maire et 1<sup>er</sup> Vice-président en charge du Développement Economique et de l'Emploi*



Place de l'Eglise  
Tél. : 02 48 26 84 01 • Fax : 02 48 26 05 80  
Courriel : mairie.marmagne@wanadoo.fr  
Site Internet : www.marmagne.fr

- Nb d'habitants : 2 049
- Conseillers Communautaires : 1

## **MORTHOMIERS [18570]**

**Daniel GRAVELET**, *maire et 9<sup>e</sup> Vice-président en charge des Usages Numériques, des Systèmes d'Informations et de l'Internet*



2, route de la Chapelle  
Tél. : 02 48 55 26 24 • Fax : 02 48 55 05 04  
Courriel : [mairie.morthomiers@wanadoo.fr](mailto:mairie.morthomiers@wanadoo.fr)  
Site Internet : [www.morthomiers.fr](http://www.morthomiers.fr)

- Nb d'habitants : 761
- Conseillers Communautaires : 1

## **PLAIMPIED-GIVAUDINS [18340]**

**Patrick BARNIER**, *maire et 6<sup>e</sup> Vice-président en charge de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation*



10, rue Saint-Martin  
Tél. : 02 48 50 88 60 • Fax : 02 48 25 57 61  
Courriel : [mairiedeplaimpied@wanadoo.fr](mailto:mairiedeplaimpied@wanadoo.fr)  
Site Internet : [www.plaimpied-givaudins.fr](http://www.plaimpied-givaudins.fr)

- Nb d'habitants : 1 926
- Conseillers Communautaires : 1

## **SAINT-DOULCHARD [18230]**

**Daniel BEZARD**, *maire et 2<sup>e</sup> Vice-président en charge de la Prospective*



Avenue du Général de Gaulle  
Tél. : 02 48 23 52 52 • Fax : 02 48 24 81 29  
Courriel : [contact@mairie-saintdoulchard.fr](mailto:contact@mairie-saintdoulchard.fr)  
Site Internet : [www.mairie-saintdoulchard.fr](http://www.mairie-saintdoulchard.fr)

- Nb d'habitants : 9 563
- Conseillers Communautaires : 7

## **SAINT-GERMAIN-DU-PUY [18390]**

**Maxime CAMUZAT**, *maire et 3<sup>e</sup> Vice-président en charge de la Solidarité Communautaire*



Rue Joliot Curie  
Tél. : 02 48 30 84 18 • Fax : 02 48 30 67 52  
Courriel : [info@saintgermaindupuy.fr](mailto:info@saintgermaindupuy.fr)  
Site Internet : [www.saintgermaindupuy.fr](http://www.saintgermaindupuy.fr)

- Nb d'habitants : 5 140
- Conseillers Communautaires : 3

## **SAINT-JUST [18340]**

**Rodolphe BESTAZZONI**, *maire et 10<sup>e</sup> Vice-président en charge des Ressources Humaines et des Relations Sociales*



1, place de la Mairie  
Tél. : 02 48 25 62 21 • Fax : 02 48 25 51 43  
Courriel : [mairie.stjust18@wanadoo.fr](mailto:mairie.stjust18@wanadoo.fr)  
Site Internet : [www.ville-stjust.fr](http://www.ville-stjust.fr)

- Nb d'habitants : 638
- Conseillers Communautaires : 1

## **SAINT-MICHEL-DE-VOLANGIS [18390]**

**Denis POYET**, *maire et 12<sup>e</sup> Vice-président en charge de l'Urbanisme*



Rue de Bel Air  
Tél. : 02 48 69 35 74 • Fax : 02 48 69 43 18  
Courriel : [mairie-st-michel@wanadoo.fr](mailto:mairie-st-michel@wanadoo.fr)  
Site Internet : [www.st-michel-de-volangis.fr](http://www.st-michel-de-volangis.fr)

- Nb d'habitants : 482
- Conseillers Communautaires : 1

## **TROUY [18570]**

**Gérard SANTOSUOSSO**, *maire et 4<sup>e</sup> Vice-président en charge des Finances, de l'Archéologie et des Bâtiments Communautaires*



Place du 8 Mai  
Tél. : 02 48 64 78 18 • Fax : 02 48 64 74 96  
Courriel : [mairie.trouy@wanadoo.fr](mailto:mairie.trouy@wanadoo.fr)  
Site Internet : [www.villedetrouy.fr](http://www.villedetrouy.fr)

- Nb d'habitants : 4 010
- Conseillers Communautaires : 3

## **VORLY [18240]**

**Bernard BILLOT**, *maire et 13<sup>e</sup> Vice-président en charge de l'Agenda 21, des Mobilités Durables, du Développement Durable*

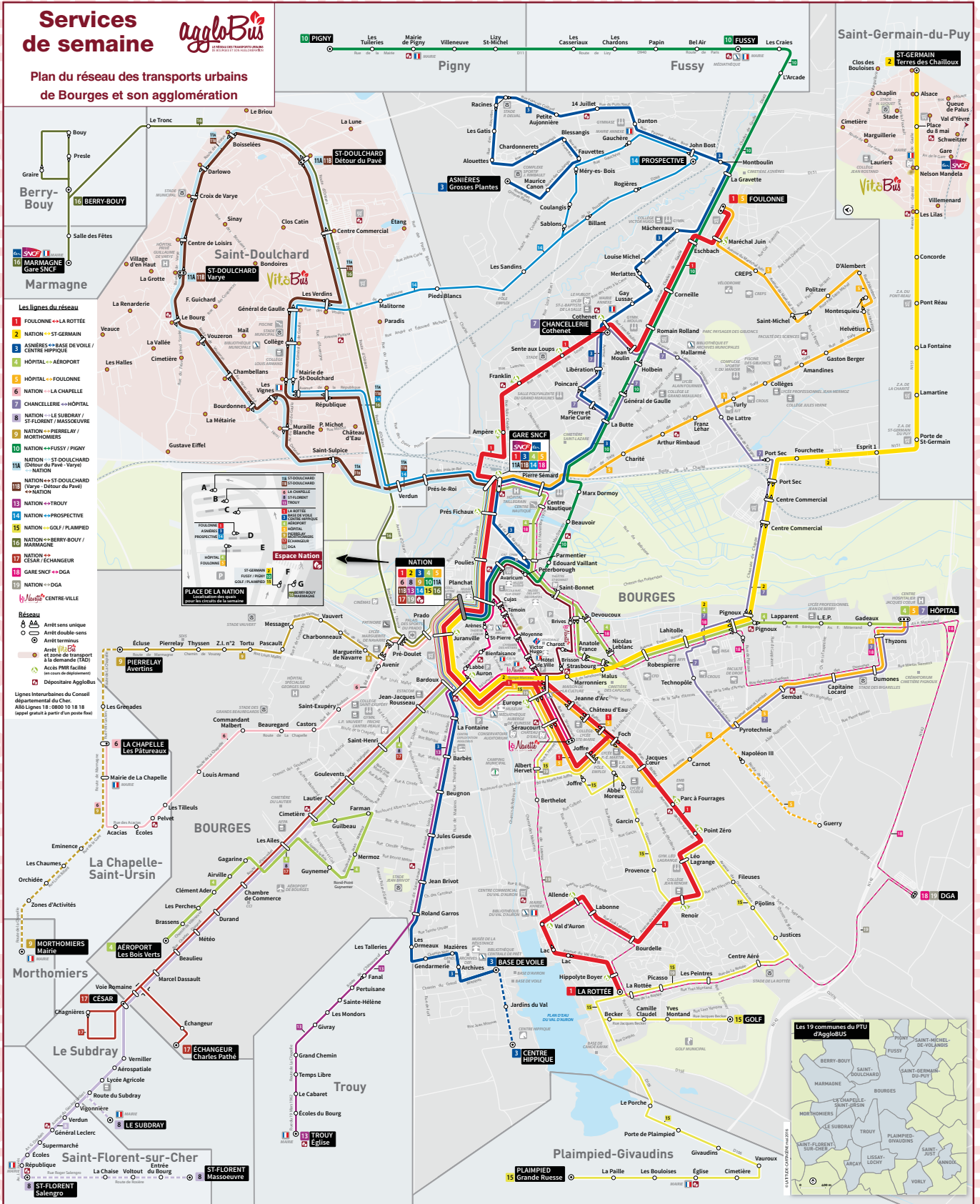


Le Bourg  
Tél. : 02 48 25 32 20  
Courriel : [mairie-vorly@wanadoo.fr](mailto:mairie-vorly@wanadoo.fr)

- Nb d'habitants : 253
- Conseillers Communautaires : 1



# UN RÉSEAU DE TRANSPORTS DE QUALITÉ, POUR TOUS





# BOURGES PLUS, LES COMPÉTENCES COMMUNAUTAIRES

- **Le développement économique** : création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activités d'intérêt communautaire, actions de développement économique d'intérêt communautaire.

- **L'aménagement de l'espace communautaire** : Schéma directeur (devenu SCoT), création et réalisation de ZAC d'intérêt communautaire, organisation des transports urbains.

- **L'équilibre social de l'habitat** : PLH, actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire, réserves foncières, action en faveur du logement des personnes défavorisées, amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire.

- **La politique de la ville** : dispositifs contractuels de développement urbain, local et d'insertion économique et sociale d'intérêt communautaire, dispositifs locaux d'intérêt communautaire de prévention de la délinquance, pilotage du contrat de ville.

BOURGES

PLUS,

LES COMPÉ-

TENCES

COMMUN

TAIRES

- L'enseignement supérieur.
- La voirie et les parcs de stationnement d'intérêt communautaire.
- L'eau.
- L'assainissement.
- L'environnement et le cadre de vie, la collecte et le traitement des déchets
- L'aménagement et la gestion des aires de stationnement pour les gens du voyage.
- L'archéologie préventive.
- L'incendie et le secours.
- Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme et carte communale.



# **UNE ADMINISTRATION À VOTRE SERVICE**



*Bourges Plus, ce sont 410 agents  
qui mettent en oeuvre les grandes  
orientations définies par les élus, au  
service des habitants du territoire*

- 
- 1** Secrétariat des assemblées
  - 2** Ressources humaines
  - 3** Direction des affaires juridiques
  - 4** Service financier
  - 5** Direction des systèmes d'information (DSI)
  - 6** Communication
  - 7** Direction des ressources - Moyens généraux
  - 8** Direction des services à la population - Service gestion ressources /secrétariat
-

# SECRETARIAT DES ASSEMBLÉES



*Placé sous l'autorité du Directeur Général des Services, le Secrétariat des Assemblées permet à l'assemblée délibérante et à l'exécutif d'avoir les éléments finalisés et de qualité pour prendre les décisions en bonne et due forme dans le respect de la réglementation en vigueur. Il contribue à la sécurisation juridique des actes. Il pilote et planifie les instances communautaires. L'effectif est de trois agents : un Chef de service, une assistante au Chef de service et une assistante-gestionnaire.*

## BOURGES PLUS

### Conseils et bureaux communautaires

#### CONSEILS COMMUNAUTAIRES

Le Secrétariat des Assemblées a collecté et vérifié les projets de délibérations présentés aux Conseils Communautaires. Il a procédé à l'envoi des dossiers aux élus et au personnel administratif, soit 82 dossiers pour chacune des séances. Depuis l'année 2015, la reprographie des dossiers du Conseil Communautaire est réalisée par le service Reprographie de la Direction Mutualisée des Systèmes d'informations.

En outre, le Secrétariat des Assemblées a assuré le suivi des décisions prises par le Conseil communautaire (Etablissement des délibérations, dépôt au contrôle de légalité, mise à la signature et suivi des pièces correspondantes (conventions, avenants...), notifications, comptes rendus des séances, vérification des procès-verbaux des conseils et archivage).

En 2015, **le Conseil Communautaire s'est réuni 5 fois** selon un calendrier des instances établi par le Secrétariat des Assemblées. Au total, **286 délibérations ont été prises par le Conseil Communautaire**, soit une augmentation de 35 % par rapport à 2014.

#### BUREAUX COMMUNAUTAIRES DÉLIBÉRATIFS

Le Bureau Communautaire délibératif, composé du Président, de 15 Vice-Présidents et de 2 Membres du Bureau, a reçu délégation du Conseil Communautaire d'un certain nombre d'attributions afin d'accélérer le processus de décision de l'agglomération. **Ce Bureau Communautaire délibératif s'est réuni 13 fois en 2015 et 69 délibérations ont été prises.** Comme pour le Conseil Communautaire, le Secrétariat des Assemblées assure la préparation et le suivi des décisions prises (Confection et envoi des dossiers aux élus, établissement des délibérations, suivi des pièces correspondantes, notifications, établissement des comptes rendus).

#### RÉUNIONS DES VICE-PRÉSIDENTS ET DES MEMBRES DU BUREAU

Le Secrétariat des Assemblées a assuré l'organisation et le suivi du Bureau informatif appelé « Réunions des Vice-Présidents et des Membres du Bureau ». Cette instance émet un avis sur les projets de délibérations soumis au Conseil Communautaire et débat des actions communautaires. **En 2015, 18 réunions ont été organisées**, avec la constitution et la reprographie des dossiers pour l'envoi aux élus et au personnel administratif, soit 30 dossiers pour chaque séance, ainsi que la rédaction des comptes rendus des décisions. **Au total, ce sont 345 points qui ont été abordés lors de ces réunions.**



---

## Commissions communautaires thématiques

Les Commissions Communautaires thématiques composées de 21 membres chacune, donnent un avis sur les dossiers qui sont ensuite présentés aux Conseils Communautaires. Le Secrétariat des Assemblées a pour mission la planification et le pilotage de ces commissions en collaboration avec l'ensemble des services (établissement du calendrier, définition de l'ordre du jour de chaque commission, envoi des convocations).

**En 2015, 31 commissions permanentes ont été organisées.**

---

## Décisions et arrêtés du Président

M. le Président a pris **26 arrêtés** dont 16 ont été rédigés par le Secrétariat des Assemblées.

Par délégation du Conseil Communautaire, M. le Président a pris **161 décisions** dont 11 rédigées par le Secrétariat des Assemblées.

Le Secrétariat des Assemblées est chargé de la collecte de l'ensemble de ces actes, de la vérification en amont pour leur mise à la signature. Comme les délibérations, ces actes ont ensuite été déposés au contrôle de légalité, affichés, diffusés auprès des services et notifiés pour certains. Il a assuré le suivi des pièces annexes correspondantes (conventions, avenants...).



---

## Recueils des actes administratifs

Conformément à la réglementation en vigueur, le Recueil des Actes Administratif est établi trimestriellement par le Secrétariat des Assemblées et mis à disposition des administrés via le site internet de Bourges Plus. Un exemplaire papier est conservé pour l'archivage.

---

## Commission d'accès aux documents administratifs (CADA)

La Chef du service du Secrétariat des Assemblées assure les fonctions de responsable de l'accès aux documents administratifs. Elle a pour mission de réceptionner les demandes de communication et les éventuelles réclamations, de veiller à leur instruction et d'assurer la liaison entre leur administration et la CADA. En 2015, la responsable de l'accès aux documents administratifs a été sollicitée en interne pour un conseil relatif à la communication de documents financiers. Elle a instruit une demande écrite de la part de la CADA qui avait été saisie pour un dossier relatif aux Ressources Humaines.

---

## Commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges (CLECT)

Le Secrétariat des Assemblées a également organisé la réunion de la CLECT (convocation, constitution, reprographie et envoi des dossiers aux membres de cette commission composée de 28 titulaires et 28 suppléants).

# **SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA RÉVISION ET LE SUIVI DU SCHÉMA DIRECTEUR DE L'AGGLOMÉRATION BERRUYÈRE (S.I.R.D.A.B.)**

Suite à une convention de mise à disposition d'une partie des services de Bourges Plus au SIRDAB, le Secrétariat des Assemblées assure l'organisation et le suivi des assemblées du SIRDAB, à savoir :

- la gestion et l'organisation des Bureaux et Comités Syndicaux, la collecte et la vérification des rapports des services, la constitution et la reprographie des dossiers destinés aux élus et au personnel administratif, l'établissement des délibérations et le suivi des pièces correspondantes (conventions, avenants...), l'établissement des comptes rendus synthétiques, la gestion de la base de données des 88 conseillers titulaires et des 88 conseillers suppléants.
- la gestion des décisions et des arrêtés, les notifications et l'insertion de l'ensemble des actes dans le Recueil des Actes Administratifs semestriel qui est mis à disposition des administrés sur le site internet. Un exemplaire papier est conservé pour l'archivage.

## **COMITÉS SYNDICAUX**

**5 séances du Comité Syndical** ont été organisées et **24 délibérations** ont été prises dont 6 rédigées par le Secrétariat des Assemblées

## **BUREAUX SYNDICAUX**

Par délégation du Comité Syndical, le Bureau Syndical délibératif, composé d'une Présidente, de 7 Vice-Présidents et de 4 Membres du Bureau, s'est réuni une fois.



# SERVICE ARCHIVES

*Le service Archives est chargé de mettre en œuvre la collecte, la conservation, le traitement, la communication et la mise en valeur des archives de Bourges Plus et du SIRDAB. Une archiviste est chargée de cette mission et la chef du service Secrétariat des Assemblées assure également les fonctions de chef du service Archives.*

## PLAN D'URGENCE

La rédaction du plan d'urgence, initiée en 2014, s'est poursuivie en 2015. De nouvelles fiches pratiques ont été créées en ce qui concerne les assurances, avec la création d'un formulaire pour déclarer un sinistre ainsi qu'une fiche pratique sur la passation de marché en situation d'urgence. Ce travail a été réalisé avec la Direction des Affaires Juridiques.

En outre, quelques mises à jour mineures ont été apportées sur des fiches comme l'amélioration de la lisibilité des logigrammes, la mise à jour de l'inventaire du matériel disponible pour le sauvetage ou encore la mise à jour de la fiche sur les risques en salle d'archives suite à l'installation de freins sur les rayonnages amovibles.

## CONSEIL ET AIDE AU TRI

Au total, **16 versements** d'archives intermédiaires (47 mètres linéaires) ont été pris en charge par le service Archives. Le versement le plus important étant celui du service Marché avec environ 140 boîtes réceptionnées.

Parallèlement au versement, **25,8 mètres linéaires d'archives ont été éliminés.**

Le service archives a également poursuivi le classement informatique des archives du service Qualité. Un total de 2.37 GO de données a été récupéré par le service Archives, soit 7 714 fichiers informatiques. Après un important travail de classement, un travail minutieux doit être réalisé, puisqu'il convient de changer le format des fichiers afin de garantir leur conservation. Cette mission sera donc poursuivie en 2016.

Depuis la création de Bourges Plus, des plans réseaux étaient conservés au sous-sol du site Foch. Afin de faciliter la consultation de ces documents et d'améliorer leurs conditions de

conservation, le service GEODOC a eu la mission de les faire numériser. Une fois les plans scannés, le service Archives a collaboré avec le service GEODOC en vue de rendre ces plans aux Archives Municipales de la Ville de Bourges qui en est propriétaire.

Au total, ce sont donc presque 3 000 plans qui ont été restitués aux Archives Municipales de Bourges, accompagnés de 3 registres de plans des canalisations d'eau de la ville de Bourges, réalisés par l'architecte Bourbon datant de 1867.

## VISITE DES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

Cette année, les correspondants archives des différents services ont visité les Archives Départementales du Cher dans l'objectif de mieux connaître le rôle de ce service et de découvrir les aspects de la restauration et de la valorisation des documents d'archives.

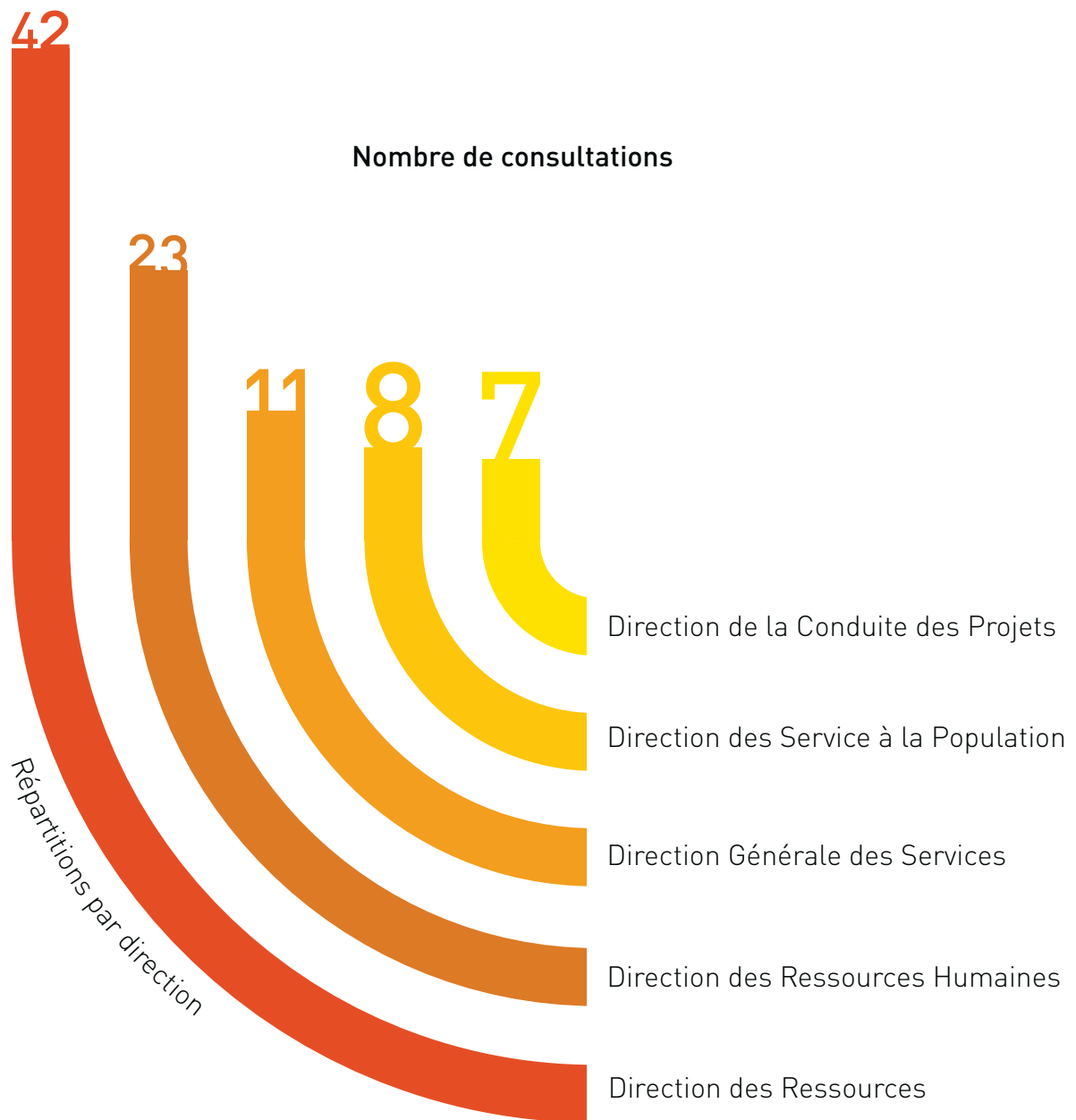
C'est M. Christophe VAILLANT, chef du service traitement des archives qui s'est chargé de la visite commentée du bâtiment, en expliquant le rôle du contrôle scientifique et technique exercé sur les archives de Bourges Plus.

## CONFECTION DES REGISTRES

Dans la continuité de l'année 2014, l'année 2015 a permis de relier 11 registres des actes (délibérations, comptes rendus et procès-verbaux des Bureaux et des Conseils Communautaires).

En plus de ces registres, le service Archives a en charge la confection des registres du personnel, avec un rattrapage depuis 2002. Ainsi, chaque arrêté du personnel doit être extrait de chaque dossier individuel des agents en collaboration avec la Direction des Ressources Humaines.

## CONSULTATION DES ARCHIVES



Un total de **91 demandes** de consultations et d'emprunts pour l'année





# RESSOURCES HUMAINES



*Le Service des Ressources Humaines de Bourges Plus gère l'ensemble du personnel communautaire, depuis le 1er janvier 2006.*

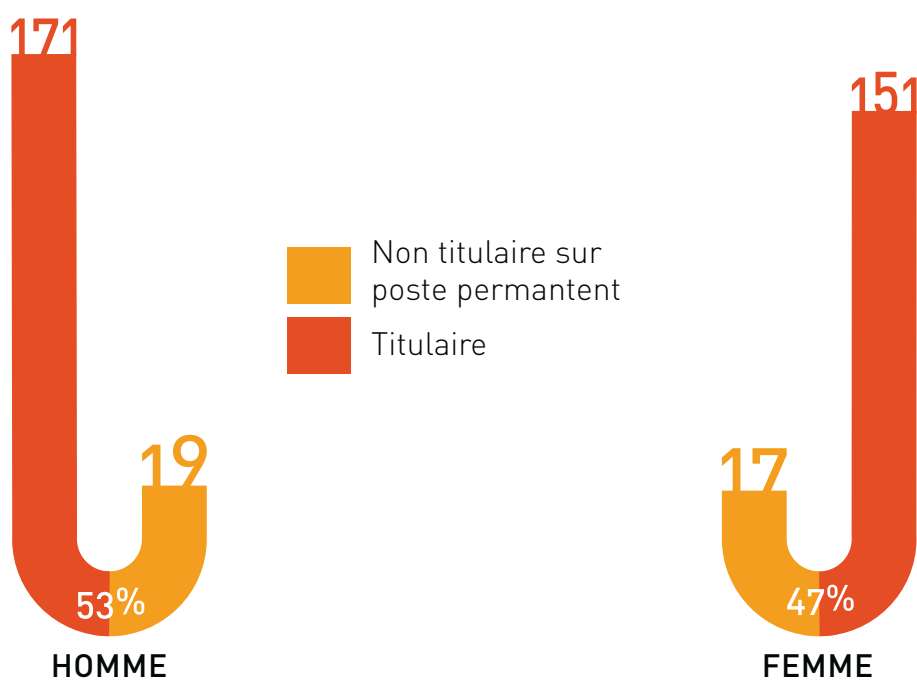
*Les effectifs, à la fin 2015, sont de **410 agents** tous statuts confondus.*

## Effectifs au 31 décembre 2015

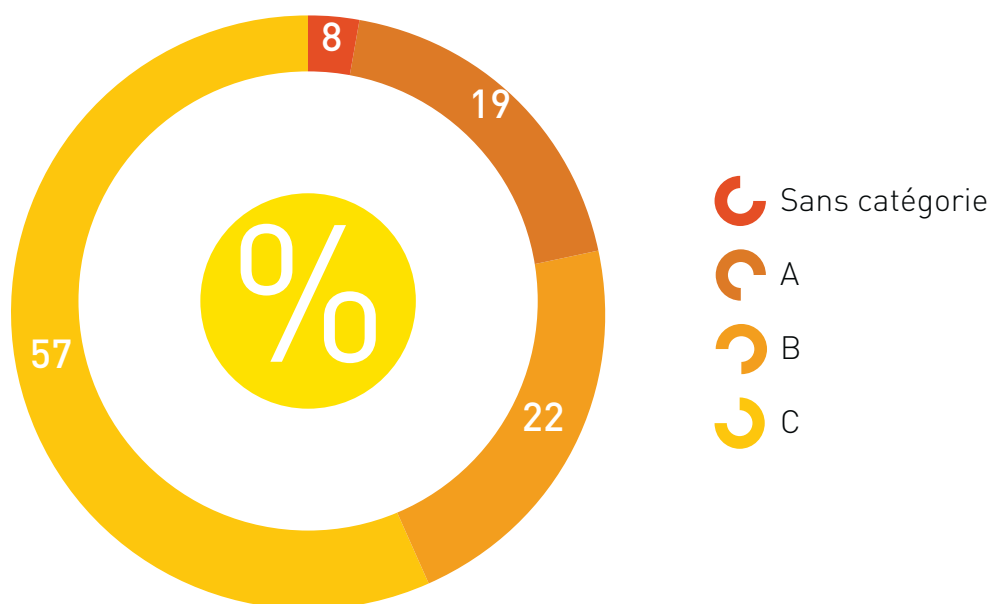
### Effectifs globaux

<b>Agents en position d'activité (tout statut)</b>	<b>410</b>
Fonctionnaires (titulaires et stagiaires)	322
Non titulaires occupant un emploi permanent	36
Agents n'occupant pas un emploi permanent	52

## Répartition par sexe des agents permanents



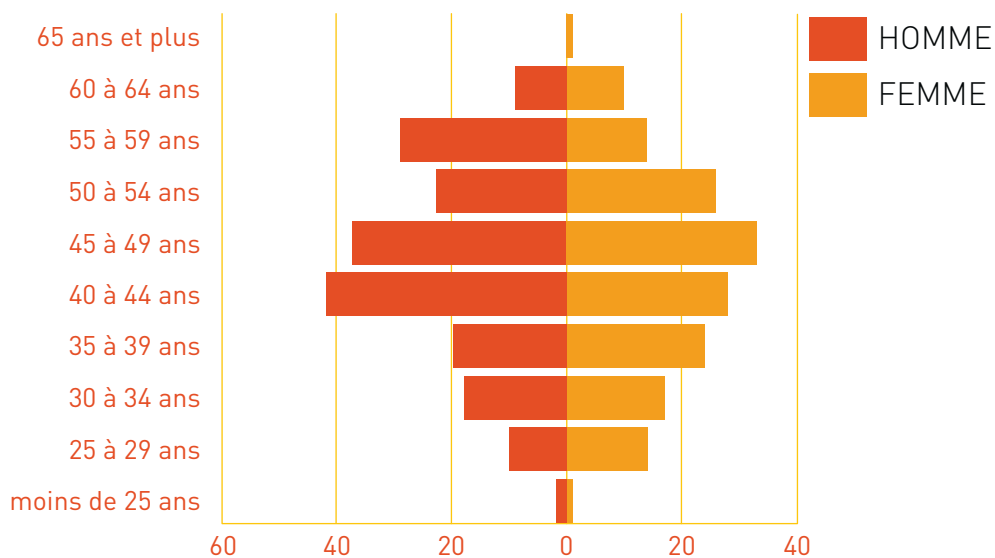
## Répartition par catégories des agents permanents



## Répartition par filières des agents permanents

	Titulaires	Non titulaires	% des agents
Technique	171	11	51%
Administrative	137	14	42%
Culturelle	9	1	3%
Hors filière	0	9	3%
Medico-sociale	1	1	1%
Sociale	3	0	1%
Medico-technique	1	0	0%

## Effectifs au 31 décembre 2015



L'âge moyen est de 45 ans.

## Répartition par filières des agents permanents

	Homme	Femme
Avancement de grade	9	6
Avancement d'échelon	85	68
Promotion interne	3	0
<b>TOTAL</b>	<b>97</b>	<b>74</b>

53% des agents titulaires ont vu leur carrière évoluée en 2015

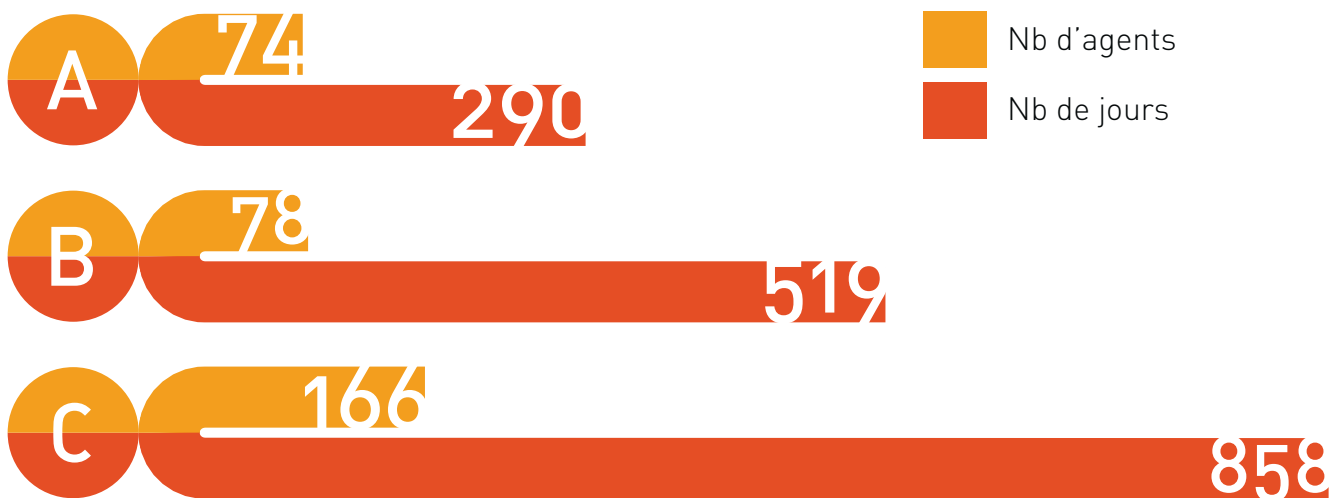
## Flux des agents occupant un emploi permanent

	Effectif au 31 décembre 2014	Arrivées au cours de l'année	Départs au cours de l'année	Effectif au 31 décembre 2015
Fonctionnaires	233	+106	-17	322
Agents non titulaires (occupant un emploi permanent)	32	+10	-6	36
TOTAL (emploi permanent)	265	+116	-23	358
Taux d'entrée	32,40%			
Taux de sortie	6,42%			



## Bilan formation et recrutements 2015

	Nb d'agents	Nb de jours	Nb de jours/agent
Catégorie A	74	290	3,91
Catégorie B	78	519	6,65
Catégorie C	166	858	5,16
TOTAL	318	1667	5,19



### Formation des élus

Nombre élus formés	6
Nombre de jours	12
Nombre actions suivies	1

### Budget formation

Cotisation CNFPT	88 039 €
Achats de formations	97 131 €
Frais déplacements	40 308 €

### Stagiaires écoles

Nombre de stagiaires accueillis	20
---------------------------------	----

### RÉPARTITION DES COÛTS DE FORMATION

318 agents ont suivi une ou plusieurs formations au CNFPT, à l'IMEP ou dans d'autres organismes spécialisés payants, représentant 1 667 journées/formation suivies

ou encore 839 départs en formation. Le coût moyen d'une journée formation s'élève à 156 € (cotisation CNFPT incluse).

## **PRÉPARATIONS AUX CONCOURS ET EXAMENS**

En 2015, 53 agents ont bénéficié d'une préparation à un concours ou examen de la fonction publique territoriale pour un total de 279 jours. 71 jours ont été suivis au CNFPT et 208 à l'IMEP.

## **LES FORMATIONS RÉALISÉES À L'IMEP**

En 2015, 1 433 heures de formation (préparation concours/examen, savoirs de base, bureautique, langues,...) ont été réalisées pour 47 agents. Ces actions de formations représentent une valeur pédagogique estimée à 21 914 €.

## **LES FORMATIONS INTERNES**

En 2015, 199 jours de formation (logiciels internes, sauveteurs secouristes du travail, gestes et postures...) ont été suivis en interne.

### **Activités du secteur recrutement**

#### **Candidatures**

#### **Nombre déposé**

Spontanées (gérées par la DRH mutualisée et pour les 3 collectivités)

4 184

#### **Recrutements pour la collectivité Bourges Plus**

Recrutements internes

74

Recrutements externes

78

Recrutements confiés à un cabinet de recrutement

166

# DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES

# 3

## Conseils et bureaux communautaires

La direction des affaires Juridiques, direction mutualisée entre la ville et l'agglomération, intervient dans 5 principaux domaines d'activité pour le compte de Bourges Plus : la commande publique, les assurances, le conseil juridique, le contentieux et la gestion des abonnements. Son effectif est le suivant :

- 1 Directeur des Affaires juridiques
- 1 Chef de service Commande publique-Assurance
- 4 Responsables de secteur
- 2 Chargés de missions
- 8 Gestionnaires
- 1 Assistante de direction



## Compte-rendu de l'activité

### MARCHÉS PUBLICS - DÉLÉGATIONS DE SERVICES PUBLICS - CONTRATS

Indicateurs	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre de marchés lancés en procédure adaptée (MAPA)	34	41	32	48	44	54
Nombre de marchés formalisés lancés (hors MAPA)	19	11	11	29	17	6
Nombre de marchés infructueux	5	8	2	3	6	8
Nombre de marchés sans suite	0	18	2	2	6	12
TOTAL marchés lancés (dont opérations à lots)	58	78	47	82	73	80
Nombre de Commissions d'appels d'offres SIRDAB pour Bourges Plus	17	14	15	22	10	5
Commissions d'appels d'offres pour Bourges Plus	2	0	1	0	0	0
Jurys de concours	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>
Nombre d'avenants notifiés	117	38	28	26	51	5
Nombre d'offres dématérialisées reçues	19	41	29	35	15	50
<b>Indicateurs</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>
DSP lancées	0	1	1	1	0	1
DSP notifiées	0	0	1	0	0	0
Commissions de DSP	0	2	0	2	0	2

## MISSION DE CONSEIL

Le service juridique a une mission de conseil pour la collectivité dans le domaine juridique. En 2015, cette activité s'est traduite par la réalisation de 79 missions de conseil concernant principalement la rédaction de conventions ou la formalisation d'études juridiques.

En parallèle de cette activité de conseil, la direction des affaires juridiques a pour mission de valider, avant leur passage devant les instances, l'ensemble des délibérations de la collectivité soit une validation d'environ 296 délibérations pour l'année 2015.

Désignation sinistres assurances	2011	Évolution	2012	Évolution	2014	Évolution	2015	Évolution		
		en % du nb de sinistres 2010-2011		en % du nb de sinistres 2011-2012		en % du nb de sinistres 2012-2013		en % du nb de sinistres 2013-2014	en % du nb de sinistres 2014-2015	
Nombre de sinistres responsabilité civile	30	+3,44	67	+123,33	42	-37,31	38	-26,68	45	+18
Nombre de sinistres flotte automobile	35	-0,02	35	0	33	-5,71	29	-12,12	45	+55

2015	RC	Divers	Dommages aux biens	Voirie	Protection juridique
Total : 45 sinistres «RC et divers»	33	1	8	0	3

2015	Dossiers ouverts puis classés «sans suite» (sans réclamation)	Dossiers responsabilité collectivité		RC non engagée	
		Sans tiers	Avec tiers	Sans tiers	Avec tiers
Total : 45	33	1	8	0	3

\*RC: Responsabilité Collectivité

## CONTENTIEUX

On entend par contentieux l'ensemble des affaires qui sont pendantes devant un tribunal.

Contentieux	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Transférés à BOURGES PLUS	0	0	0	0	0	0
De BOURGES PLUS	3	1	1	0	4	8
Gagnés	0	0	0	0	2	1
Perdus	0	0	0	0	0	0
Autres : (*) transaction	3	0	1 (*)	0	1	1

Contentieux	2015
<b>Total des contentieux en cours au 31.12.2015</b>	<b>6</b>
dont nouveaux contentieux de l'année	5
dont des années précédentes	1
<b>Contentieux soldés dans l'année</b>	<b>2</b>
dont décision favorable à la collectivité	1
dont décision défavorable à la collectivité	0
dont règlement amiable	0
dont arrêt de la procédure sans décision	1

## GESTION DES ABONNEMENTS POUR L'ENSEMBLE DE L'AGGLOMÉRATION

Abonnements - ouvrages - budgets alloués	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre d'abonnements	71	64	71	78	78	106
Nombre d'ouvrages acquis	45	74	122	127	84	42
Budget alloué par année (BP + BS)	35 155 €	44 974 €	44 325 €	46 210 €	46 760 €	35 750 €

# SERVICE FINANCIER

Le service est composé de sept personnes, trois cadres A, un cadre B et trois cadres C, et est organisé comme suit :

- Secteur « qualité comptable » : 3 agents
  - Le mandatement des dépenses ;
  - L'émission des titres de recette ;
  - Le suivi de l'exécution des marchés ;
- Secteur « élaboration budgétaire » : 2 agents
  - Le contrôle des engagements de dépenses ;
  - La prévision budgétaire ;
  - La confection des budgets (budget principal et 9 budgets annexes) ;
  - Le suivi du patrimoine ;
  - L'administration de l'application budgétaire et comptable ;
  - La conduite du projet de dématérialisation ;
- Secteur « ressources et financement » : 1 agent
  - La recherche de financements, l'élaboration et l'envoi des dossiers de demande de subventions, ainsi que le suivi de l'encaissement des financements obtenus ;
  - Le suivi de la fiscalité, dette, trésorerie, TVA ;

Le service participe également à l'élaboration, au suivi du budget et des subventions du SIRDAB.

**En 2015, l'activité du service financier peut être synthétisée comme suit :**

## QUALITÉ COMPTABLE

Le nombre de pièces comptables émises en 2015, à savoir les mandats de paiement et les titres de recette s'est élevé à 10 745, soit en diminution de près de 7% par rapport à 2014 sous l'effet d'une optimisation de l'outil comptable associée à une diminution du volume des dépenses constatées sur l'exercice.

Nombre d'opérations réalisées	2014	2015	Variation
Mandats de paiement	8 983	8 485	-5,54%
Titres de recette	2 535	2 260	-10,85%
TOTAL	11 518	10 745	-6,71%

L'exécution des dépenses a concerné 335 marchés en 2015, soit un montant total de près de 21,7 millions d'euros mandatés dans le cadre de marchés. Le service a également procédé à la reconduction de 80 marchés, et à la création de 45 nouveaux marchés représentant 3 275 mandats de paiement.

Exercice 2015	Nombre	Valeur en M€
Mandats marché	3 275	21,71
<b>Total mandats marché</b>	<b>3 275</b>	<b>21,71</b>
Mandats hors marché	4 244	87,92
Emprunt	200	3,56
Paie	766	16,18
<b>Total mandats hors marché</b>	<b>5 210</b>	<b>107,66</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>8 485</b>	<b>129,38</b>

Une expérimentation de la dématérialisation des factures a été réalisée avec la Direction des Systèmes d'Informations. Le retour d'expérience permet d'envisager la mise en œuvre généralisée dans l'ensemble des services de Bourges Plus (projet 2016).

## RESSOURCES ET FINANCEMENT

En 2015, 21 dossiers de demandes de subvention ont été déposés auprès des organismes susceptibles de financer les projets de Bourges Plus (13 dossiers déposés en 2014) et 23 demandes de versement ont été réalisées, ce qui représente plus de 2 M€ de recettes perçues tous budgets confondus. Le 16 juin 2015, avec le concours de la Préfecture de la région Centre Val de Loire et le Conseil Régional Centre Val de Loire, a été organisé le premier comité de programmation inter fonds décentralisé. Les dossiers de subventions FEDER relatives aux tranches de l'aménagement du Technopôle Lahitolle, ont été clôturés en 2015 pour un montant total de près de 3 M€.

La ligne de trésorerie a été renouvelée à hauteur de 3 M€ (EONIA + 0.77 %). En outre, un nouveau prêt a été conclu pour un montant de 2 490 000 € (durée 15 ans EURIBOR 3 Mois + 0.75 %) mobilisable jusqu'au 23/12/2017. Deux emprunts ont fait l'objet d'un remboursement anticipé pour plus de 0,8 M€. L'encours de dette a baissé de 0,5% pour s'établir à 27, 57 M€, pour un taux d'intérêt moyen de 3.60 % au 31/12/2015 (contre 3.86 % fin 2014).

En 2015, la Commission Intercommunale des Impôts Directs de Bourges Plus, a été réunie deux fois notamment dans le cadre de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels pour avis sur le projet des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation qui serviront à établir les bases des impositions directes (application différée en 2017). En matière de TEOM, a été instauré le plafonnement des valeurs locatives (2,5 fois la valeur locative moyenne). Le marché d'audit de la TASCOM a été finalisé.





## ELABORATION BUDGÉTAIRE

En 2015 ont été réalisées les missions « traditionnelles », à savoir l'élaboration du Débat d'Orientations Budgétaires, l'équilibre des différentes étapes budgétaires (BP, BS, DM) pour les 10 budgets de Bourges Plus. La procédure de préparation budgétaire a été renouvelée par une plus large implication des élus et pour une meilleure atteinte des objectifs d'équilibre budgétaire. Comme chaque année un appui a été apporté au SIRDAB pour l'élaboration de ses documents budgétaires. En 2015, a été créé un budget annexe dédié à la refacturation des prestations d'Autorisations du Droit des Sols réalisées pour les Communautés de Communes membres qui bénéficient de ces prestations.



De nombreuses conventions signées en 2015, ont nécessité un suivi pour la tenue des échéances prévues par ces dernières (versement d'avances trimestrielles et régularisation en fin d'année au vu du réalisé). Ainsi, 14 conventions ont été signées, dont 7 en lien avec la mutualisation (création des services communs, mise à disposition des agents etc). Les conventions relatives aux différentes formes de mutualisations ont nécessité une identification budgétaire des charges concernées, afin de permettre une traduction financière dans les budgets de chaque collectivité. La mutualisation a nécessité la formation de 39 agents, intégrés dans les effectifs de Bourges Plus au titre des services communs.

Dans le cadre de l'amélioration du CIF

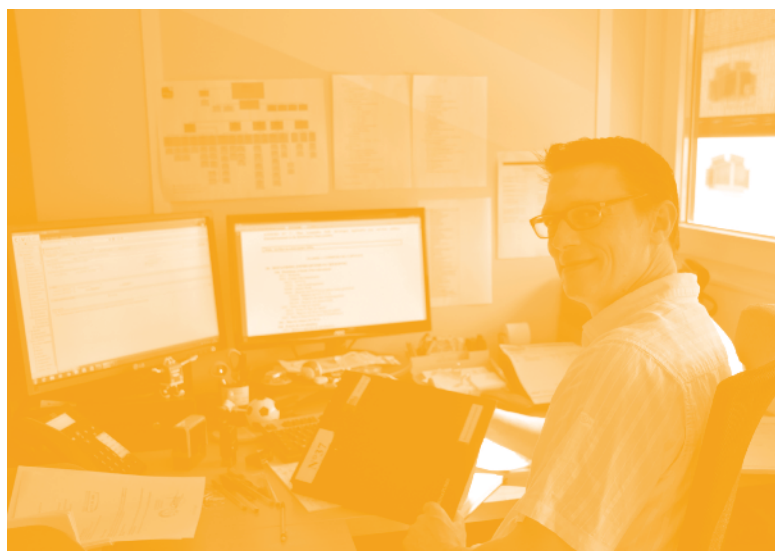
de Bourges Plus, ces différents flux ont donné lieu à imputation sur l'attribution de compensation de la Ville de Bourges. Un pacte fiscal et financier, fixant les conditions de la solidarité entre Bourges Plus et les communes membres a été adopté fin 2015.

## EVÉNEMENTS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2015

- Le suivi de la mutualisation des services
- L'expérimentation de la dématérialisation de la certification des factures par les services avec la DSI
- L'élaboration du pacte fiscal et financier de solidarité
- La clôture des dossiers FEDER (Lahitolle)

## PERSPECTIVES POUR 2016

- Dématérialisation des factures pour l'ensemble de la collectivité
- Préparation de l'arrivée de CHORUS prévue au 1er janvier 2017 (obligation réglementaire), correspondant à la réception des factures sous format numérique pour les très grandes entreprises
- Suivi financier des nouvelles vagues de mutualisation
- Etudes sur les nouveaux transferts (compétence « Tourisme » et transfert des zones d'activités économiques)
- Des contraintes budgétaires accrues



# DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION (DSI)



*La Direction des Usages Numériques (DUNe) de Bourges Plus et la Direction des Systèmes d'Information et de télécommunications de la Ville de Bourges ont été mutualisées au 1<sup>er</sup> janvier 2015 avec pour objectifs :*

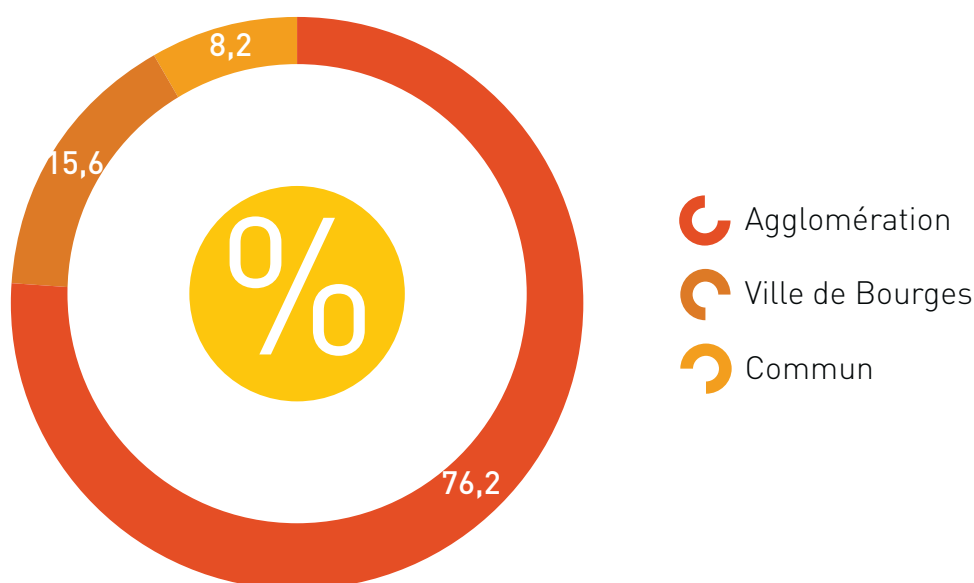
- *Performance et fiabilité du Système d'Information*
- *Efficiencence du service public*
- *Equité de traitement des citoyens sur un même territoire*
- *Développement de services numériques aux communes*
- *Valorisation du territoire*

*Afin d'atteindre ces objectifs et de répondre au mieux aux attentes des usagers et des services, la Direction mutualisée des Systèmes d'Information a intégré les anciens locaux de Bourges Plus Développement à l'Aéroport le 25 novembre 2014. Les effectifs au 1<sup>er</sup> janvier 2015, sont de 39 agents.*

*La direction est composée de 5 services et d'un pôle administratif et financier :*

- *Service Informatique*
- *Service Géomatique*
- *Service Conception et Développement Informatiques*
- *Service Accompagnement au Changement et Etudes*
- *Service aux communes*
- *Le pôle administratif et financier a réalisé 722 bons de commandes représentant un montant de 2 M€ (investissement et fonctionnement)*

*La direction travaille en mode projet, et a géré 57 projets dans différents portefeuilles, avec la répartition suivante :*



## Service informatique

La mutualisation des deux services informatiques a permis de ré-internaliser toute l'infrastructure dans les locaux de Bourges Plus Aéroport, et de centraliser toutes les demandes d'interventions sur le numéro unique 8200.

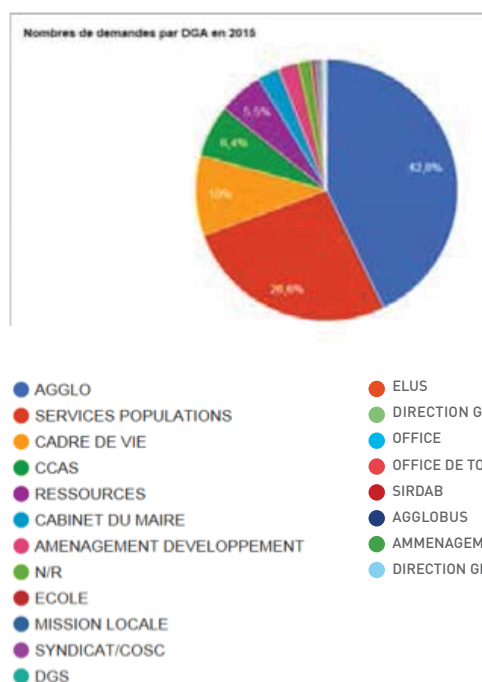
Un effort particulier a été porté sur l'amélioration des performances et de la disponibilité des ressources numériques.

### ACTIONS MENÉES

Le service informatique a consacré une grande partie de l'année 2015, à :

- mutualiser son infrastructure, **228** postes de travail et **533** boîtes aux lettres ont été migrées en 2 mois (janvier et février) sans interruption de service grâce à une forte mobilisation des agents de la direction,
- mutualiser les serveurs de messagerie, d'antivirus, d'impression et de bases de données,
- consolider l'infrastructure virtuelle serveurs
- mettre en place un serveur de fichiers pour les services mutualisés avec une restructuration de l'arborescence commune à tous les services. Ainsi **845 846** fichiers ont été déplacés soit **2,4 To** de données,
- améliorer les connexions des sites extérieurs : **7 nouveaux sites** ont été reliés en fibre optique Très Haut Débit, (Aéroport, Prado, IMEP, Porche, Hôtel d'entreprise, Lahitole, STEP).

- **117** sites dont **45** écoles maternelles et primaires
- **1 854** postes de travail
- **154** serveurs
- **2 646** boîtes aux lettres
- **104** caméras de vidéo protection
- Plus de **150** applications métiers
- **95** photocopieurs en gestion
- **778** postes téléphoniques IP
- **508** lignes mobiles
- **168** nouveaux postes déployés
- Impression de **1,8 millions de feuilles** par le secteur imprimerie
- **7 283** demandes d'assistance informatique en 2015 réparties comme suit :



## Service géomatique

Dans le cadre de la mutualisation des services, les effectifs du service ont évolué. Au 1er janvier 2015, le service composé de deux secteurs SIG et Topographie comprend une chef de service et, respectivement pour chacun des secteurs, 3 géomaticiens et 1 topographe aidé d'un assistant-topographe.

### QUELQUES CHIFFRES

Au cours de l'année 2015, le service a enregistré la mutation externe d'un géomaticien et dans le cadre de la réorganisation des services, le rattachement du secteur Topographie au Bureau d'Etudes de la Direction des Services à la Population, soit une mobilité interne des deux agents de ce secteur.

Au 31 décembre 2015, le service Géomatique comprend un administrateur SIG (chef de service) et deux géomaticiens.

## **GEOMATIQUE**

L'année 2015 a été marquée par :

- la mutualisation des données géographiques des deux collectivités (**127 418** données intégrées soit **91%**) après unification des bases de données entre la Ville de Bourges et Bourges Plus ;
- la participation du service à la mise en œuvre de **l'applicatif cartographique** en lien avec le service des **ADS** (Autorisations du Droit du Sol) de la Direction de l'Urbanisme mutualisée au 1<sup>er</sup> juillet 2015 pour la Communauté d'Agglomération de Bourges, et avec le service des ADS (Autorisations du Droit des Sols) du **SIRDAB** (Syndicat Intercommunal pour la Révision et le suivi du schéma Directeur de l'Agglomération Berruyère)

## **QUELQUES CHIFFRES**

Au 31 décembre 2015, le service gère **une base de données géographique** centralisée et ouverte qui se décline selon **21 schémas utilisateurs** dont **4 spécifiques** à la Ville de Bourges sur les compétences Eaux Pluviales, Eclairage Public, Espaces Verts et autres activités spécifiques Ville :

- Schéma EP : **37 579** objets géographiques intégrés dont **10 843** avaloirs, **15 526** canalisations (267 km), **10 082** regards, **277** exutoires, **21** lieux de prélèvement vase, **34** curage, **416** zones pluviales, **104** sites de plantes invasives.
- Schéma VEG : **85 926** objets géographiques intégrés dont **1567** espaces verts, **83 412** arbres, **460** jardins, **9** secteurs ;
- Schéma VILLE : **67 232** objets géographiques intégrés dont **283** bâtis identifiés, **7** cimetières, **24 492** concessions, **34 638** défunts, **166** aires de jeux, **87** toutounets, **47** équipements sportifs, **68** dératisations et contrôles, **12** Nuits et

Lumières, **2 678** PCRS, **68** Bureaux 2012, **63** bureaux 2014, **24** Lieux de votes 2012, **23** lieux de vote 2014, **24** lieux 2012, **23** lieux 2014, **24** annotations de lieux, **222** conseillers de quartiers, **6** zonages de quartiers,

- Schéma VOIRIE : **2 287** objets géographiques intégrés dont **977** adresses, **331** numéros de voirie, **410** places GIGGIC, **66** parkings, **54** mâts de signalisation, **5** zones 30, **517** feux tricolores.
- Schéma RES\_SEC : **1 626** objets géographiques intégrés dont **768** Fourreaux, **3** zones de déploiement Fibre Orange, **10** percements, **115** caméras, **112** antennes hertziennes, **2** armoires, **10** liaisons Fibre, **79** liaisons hertziennes, **10** sites.
- Données créées : **4** nouvelles couches d'informations créées et mises à disposition des services opérationnels pour l'exploitation de leur service : **1 265** Commerces, **171** contrôles Trail, **142** tronçons de parcours Trail, **825** Panneaux de signalétique commerciale.
- **4** Modèles de données finalisés : Espaces verts, Arbres, Signalétique commerciale, PLU.
- **3** Modèles de données en cours de développement : Eaux pluviales, Eclairage public, Panneaux de police.

Le service Géomatique en 2015, c'est :

- **96** demandes cartographiques dont 28% urgentes
- **4** conventions d'échanges de données avec des partenaires institutionnels et/ou prestataires (Passagers des Villes (Etude de programmation urbaine du quartier de la gare) ; inXia Toulouse (Etude du dispositif de jalonnement du stationnement), G2C Environnement (Diagnostic du rendement de réseau et plan d'action pour la mise en œuvre d'une politique patrimoniale des réseaux), Pays de Bourges)
- **2 950** connexions sur SIGBourgesPlus (soit **15% de plus** qu'en 2014) et **143** comptes utilisateurs (soit une augmentation de **16%** par rapport à 2014).

## **STAGES/FORMATIONS**

En 2015, le service a organisé des formations SIG :

**14** à destination des services de Bourges Plus



et de la Ville de Bourges (10 formations pour la mise à jour, 2 formations pour la consultation des données et 2 formations spécifiques pour l'Urbanisme);

- 58 personnes ont ainsi été formées

## VEILLE TECHNOLOGIQUE ET RÉGLEMENTAIRE

UN TRAVAIL PARTENARIAL :

Une réflexion a été menée avec le **SDE18** afin de réfléchir à **la mise en commun des données géographiques** au travers d'un **seul** outil sur le territoire de Bourges Plus et la mise à disposition sur les SIG Web respectifs des deux collectivités des données telles que : eau potable, assainissement et éclairage public sur le territoire des 16 communes de Bourges Plus.

**Un modèle de portail cartographique** a été réalisé afin de permettre à Bourges Plus de diffuser ses données cartographiques dans le cadre de l'Open Data.

## FORUMS ET SALONS

Participation de l'ensemble du service Géomatique à la Conférence francophone SIG2015 à Versailles les 07 et 08 octobre 2015 avec la présentation de **2 communications** :

- « Les Story Map : outil de communication et de promotion du SIG » et « La mise en œuvre des Points d'Apport Volontaire au sein du SIG communautaire ».
- Participation au concours « GéoPhotos » dans le cadre de SIG2015

## Service aux communes

Depuis le 1er janvier 2015, Bourges Plus et la Ville de Bourges ont mis en commun leurs moyens informatiques et peuvent faire bénéficier aujourd'hui les autres communes du territoire de l'Agglomération qui le souhaitent, d'une offre de services informatiques de qualité.

## UN PROJET DE DATA CENTER

Soucieuse de poursuivre la mutualisation de ses ressources et de ses infrastructures informatiques, l'Agglomération est partie prenante d'un vaste projet de mise en service d'un data center de proximité sur la zone d'activités de l'Aéroport à Bourges courant 2016.

Ce centre permettra de proposer aux

entreprises et administrations un lieu d'hébergement sécurisé de leurs données (le cloud local).

## DES COMMUNES INTERCONNECTÉES AU TRÈS HAUT DÉBIT

L'ensemble de ces services sera rendu possible grâce à l'interconnexion des communes de l'Agglomération au projet du Très Haut Débit visant à réduire la fracture numérique sur le territoire.

Pour ce faire, une étude d'interconnexion des communes de l'Agglomération a été lancée en 2015.

De même, une réflexion a été menée sur l'élaboration d'un catalogue de services informatiques aux communes. L'objectif est de valoriser le savoir-faire de la Direction dans divers domaines, tels que l'assistance aux utilisateurs, l'expertise, le conseil, la formation, etc, ...

## Service accompagnement au changement et études

Le service assure le pilotage et la mise en œuvre de projets informatiques des services ainsi que l'accompagnement des utilisateurs dans le déploiement des solutions choisies.

## HARMONISATION DES LOGICIELS

La mise en commun d'outils entre la Ville et l'Agglomération a été la priorité du service dans le cadre de la mutualisation, on notera l'harmonisation des logiciels :

- des Ressources Humaines (SEDT)
- de la gestion de courriers : Migration de POST OFFICE vers DOTELEC en moins de **4 mois**, avec formation d'environ **150 utilisateurs**
- Pour le transfert des flux comptables en Trésorerie

Pour la Ville de Bourges :

- remplacement du logiciel de gestion des actes GESACT par @del, avec la formation, menée conjointement avec le Secrétariat Général, de **80** agents.

Le service poursuit également la dématérialisation des documents pour transmission vers d'autres organismes ou stockage dans une Gestion Electronique de Documents (GED).

---

## Service conception et développement informatiques

Le service a pour objectif de concevoir et développer des applications informatiques sur mesure, à destination des usagers (ex : site internet, paiement en ligne...) ou des services (ex : applications métiers, intranet...).

### QUELQUES RÉALISATIONS

- L'intranet communautaire
- Application environnement
- Site internet [www.sortirabourges.com](http://www.sortirabourges.com) et affichage des événements sur 3 panneaux digitaux dans Bourges
- Application assainissement (PC et périphériques mobiles)
- Plateforme d'envois de SMS

Environ 20 projets de tailles variables réalisés en 2015

### RETRANSMISSIONS VIDÉO

Le service assure également, en collaboration avec le service Communication, les retransmissions vidéo de différents événements sur internet : Conseils communautaires, Conseils municipaux, Tchat du Maire de Bourges, concerts d'un Été à Bourges, la Descente Infernale, spectacles au Hublot...

En chiffres :

- 27 événements retransmis en 2015
- 8 000 internautes en direct
- 20 000 visionnages en différé («replay»)

---

## Service aux communes

L'e-administration désigne l'utilisation des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC) par les administrations publiques visant à rendre les services publics plus accessibles pour les usagers et à améliorer le fonctionnement interne.

En matière de développement de l'e-administration, l'année 2015 a été marquée par le lancement d'un projet innovant :

### La Gestion de la Relation Citoyen (GRC), pour une nouvelle approche du service public :

Il s'agit d'une gestion multicanale des demandes des usagers, quels que soient la nature de la demande et le profil du demandeur (concept guichet unique « Allô Mairie ? »).

**Pour les usagers :** Simplification des démarches, fiabilité des réponses

**Pour les services :** Réactivité, gain de temps, missions plus valorisantes

**Pour les élus et la Direction Générale :**

Outil d'aide à la décision (tableaux de bords stratégiques, indicateurs de performance)

**Périmètre du projet :** La Ville de Bourges dans un premier temps, le périmètre pourra être étendu à Bourges Plus ainsi qu'aux communes de l'Agglomération qui le souhaitent.

Afin de faciliter la vie associative, le service a également participé à la création d'un **portail pour les associations berruyères** qui leur proposera prochainement d'accéder à un bouquet de télé services pour s'identifier afin de figurer sur l'annuaire des associations, communiquer sur des manifestations qu'elles organisent sur les quartiers, faire une demande de subvention, s'inscrire à la Fête des associations. A terme, d'autres services seront proposés aux associations comme la réservation d'une salle municipale, la demande d'autorisation d'une buvette temporaire, le prêt de matériel, etc., et le portail pourra être proposé aux communes qui le souhaitent.

Les applications nécessaires à ces deux projets sont réalisées en interne par le service Conception et Développement informatiques.

# COMMUNICATION

*D'une manière générale la communication présente, explique et tend à rendre le plus lisible possible les actions et projets intercommunaux. Elle organise et diffuse l'information auprès des publics : élus, institutions, entreprises, usagers-clients... Cette année a été marquée par la mutualisation du service communication de l'agglomération avec celui de la Ville de Bourges. Elle permet de réaliser des économies d'échelle par la mise en commun des moyens et des compétences des deux collectivités.*

## Les événements

### ORGANISATIONS D'ÉVÈNEMENTIEL

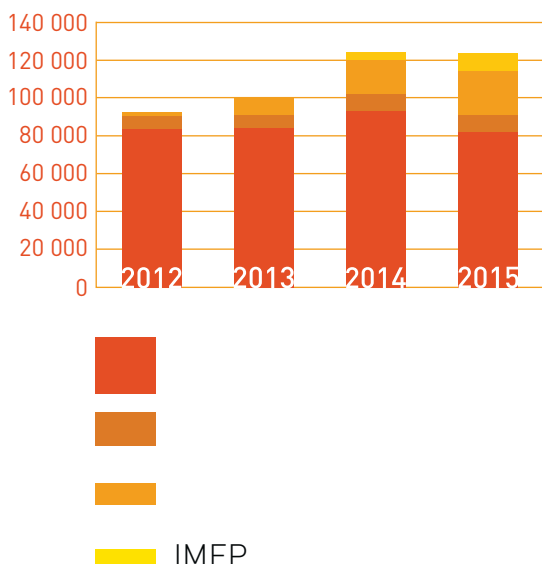
- Organisation de la 1<sup>ère</sup> cérémonie des vœux commune au personnel de la Ville de Bourges, du CCAS et de Bourges Plus
- Les défis de l'Agglo
- Trois petits-déjeuners avec des chefs d'entreprises
- 5 visites d'entreprises
- Happy Campus

Participation au Printemps de Bourges.

### LA MUTUALISATION SANS INFLUENCE SUR LA FRÉQUENTATION WEB

La fréquentation des moyens internet reste à **124 000** visiteurs. Les internautes se sont bien appropriés le site dédié de l'IMEP.

La « web appli » confirme la montée en puissance des nouveaux outils mobiles. Les mobinautes ont été **22 932** en 2015 à l'utiliser, soit **29,4 % d'augmentation** !



### BOURGES PLUS MAGAZINE

En 2015, **deux numéros** du « Bourges Plus Magazine » sont parus. Ce magazine est distribué à **52 000** exemplaires dans toutes les boîtes aux lettres des 16 communes de l'Agglomération.

### RELATIONS PRESSE-MEDIA

**17** points presse ont été organisés et **34** communiqués de presse ont été réalisés.

### LES PUBLICATIONS PRINT ET WEB

Le rapport d'activité, les cartes de vœux et de nombreux supports de communication pour les services : les Rendez-vous de la Technopôle, Infos travaux eau et assainissement pour les riverains, la refonte et les mises à jour des règlements Eau et Assainissement, les manifestations de l'IMEP, les supports de la campagne de communication sur le Label Logement Etudiants. Le catalogue 2015 de l'IMEP a été créé en interne ainsi que la mise en page des insertions presse de l'IMEP.

### DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Création d'un stand parapluie pour appuyer la communication de Bourges Plus lors de ses participations à des salons professionnels.

### ENVIRONNEMENT-DÉCHETS

Dans le cadre des travaux de modernisation de la déchèterie de Saint-Doulchard, le Service Communication est intervenu en appui du Service Environnement pour la création de la signalétique sur les années 2014 et 2015. Des flyers à destination des habitants de Lissay-Lochy et Morthomiers ont été réalisés dans le cadre d'un changement de jour de collecte des déchets. Le Service Communication a également collaboré à la campagne des déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E).

## **COMMUNICATION INTERNE**

Le magazine **Echos d'Agglo** : 1 numéro a été publié.

La lettre d'information **Flash d'Agglo** » : six numéros ont été envoyés par mail.

La participation au Défi interentreprises et l'organisation du 1<sup>er</sup> concours de pétanque commun au personnel de la ville de Bourges, du CCAS et de Bourges Plus.

## **QUELQUES PERSPECTIVES 2016**

La création du Service Commun de Communication entre Bourges Plus et la Ville de Bourges va permettre de réaliser la maquette du magazine de l'agglomération en interne et ainsi d'économiser le coût d'une prestation auprès d'une agence de communication dès 2016. Elle profitera également à la communication interne puisque le 1<sup>er</sup> numéro du nouveau journal interne commun à la Ville de Bourges, le CCAS et Bourges Plus paraîtra en septembre 2016.



# DIRECTION DES RESSOURCES MOYENS GÉNÉRAUX

## Organisation

L'organisation des Moyens Généraux est répartie en trois pôles au sein du Service:

- Le parc automobile (1 agent à temps plein + 1 agent ayant fait la moitié de l'année à mi-temps + 1 factotum)
- Le pôle courrier (3 agents)
- Le pôle accueil (3 agents)

## Missions

### LE PARC AUTOMOBILE

Apporter, dans les domaines de compétences qui nous sont attribués, une expertise, une prestation de service ou la fourniture de moyens aux clients internes dans le respect des procédures et modes opératoires définis par Bourges Plus.

### LE PÔLE COURRIER

Assurer avec rapidité, efficacité et discrétion le tri, l'enregistrement et la distribution numérique ou physique des courriers entrants et sortants de Bourges Plus. Administrer le logiciel et assurer la formation et le soutien nécessaire aux agents dans le cadre de l'utilisation de Post Office.

### LE PÔLE ACCUEIL

Accueil physique et téléphonique du public. Assurer le suivi des besoins en papier de reprographie et la gestion des ressources partagées sur le site de Foch.

## Les chiffres de l'activité du service

### PARC AUTOMOBILE

- Gestion des 115 véhicules de Bourges Plus pour un montant périodique total de 677 644 €/HT
- Renouvellement de la flotte des véhicules de Bourges Plus
- 25 Marchés opérationnels
- 45 accidents de la circulation: 26 responsables, 19 non responsables.
- Coût annuel pris en charge par notre assurance : 46 580 €/TTC
- Montant annuel global de la maintenance curative: 94 520.48 €/HT
- Location : 71 véhicules pour un montant périodique total de 243 695 €/HT
- Coût annuel des carburants: 116 743 €/HT
- Quantité de carburant consommé : 113 857 L
- Kilométrage parcourus : 1 778 972 km
- Le traitement de 1151 factures

En 2015 le taux de disponibilité des véhicules de Bourges Plus (hors accidents et entretiens programmés) est resté supérieur à 98%

### PÔLE COURRIER

- 22 199 courriers annuels envoyés
- 1 199 recommandés
- 82 colis
- Coût d'affranchissement : 29 625 €/TTC
- Suivi et gestion du logiciel Post Office
- Réflexion sur le changement de logiciel (DOTELEC)

### FACTOTUM

- Réponses aux diverses sollicitations des services de la collectivité en matière de maintenance des bâtiments, des abords, du parc de véhicules et autres besoins recensés par le service (déménagements, installations de bureaux, aménagements...)

---

## **Difficultés**

- Absence récurrente d'un agent tout au long de l'année (partiellement remplacé)
- Modification de l'organisation du courrier au grés des absences
- Activité en cours de régularisation suite au recrutement d'un agent à mi-temps sur la moitié de l'année puis à plein temps.

---

## **Axes de travail 2016**

Redéploiement des Moyens Généraux et affectation des agents dans différentes organisations :

- Parc automobile à la DSP
- Factotum à la DSP (service bâtiment)
- Courrier à la Direction Générale
- Accueil à la Direction Générale

# DIRECTION DES SERVICES À LA POPULATION SERVICE GESTION RESSOURCES/SECRÉTARIAT



---

## Service Gestion Ressources/ Secrétariat

Ce service support constitue le lien entre les services administratifs de la collectivité et la Direction des Services à la Population.

Cette année a été marquée par l'augmentation du nombre de services mutualisés Communauté d'Agglomération / Ville de Bourges.

---

## Organisation du service

Constitué de deux secteurs : secrétariat et gestion ressources, son effectif est resté constant.

**Le secrétariat**, composé de deux agents, assure :

- la gestion des courriers entrants (enregistrement et transmission aux services concernés), des courriers sortants (saisie et mise sous enveloppe des courriers des directeurs et des services de l'eau et de l'assainissement, mise sous parapheurs des courriers à la signature du Président et des Vice-Présidents) ;
- la saisie des notes et rapports émis par les services opérationnels de la Direction des Services à la Population ;
- ces tâches sont complétées par le scan et l'enregistrement de tous les documents pour un archivage dématérialisé dans le logiciel Post Office. Pour information, ce logiciel sera remplacé en 2016 par Dotelec, déjà utilisé par la Ville de Bourges ;
- la préparation des dossiers des commissions et le suivi des délibérations.

Le secrétariat soulage le Service Clientèle en cas de nécessité, pour absorber le flux des réponses apportées aux usagers.

**Le Service Gestion Ressources**, composé de deux agents, gère l'ensemble du flux des factures de la Direction des Services à la Population et s'assure de leurs délais de validation.

Il participe à l'élaboration des différents budgets et de tous les documents comptables de la Direction. A ce titre, il informe la hiérarchie de l'évolution des dépenses et des recettes.

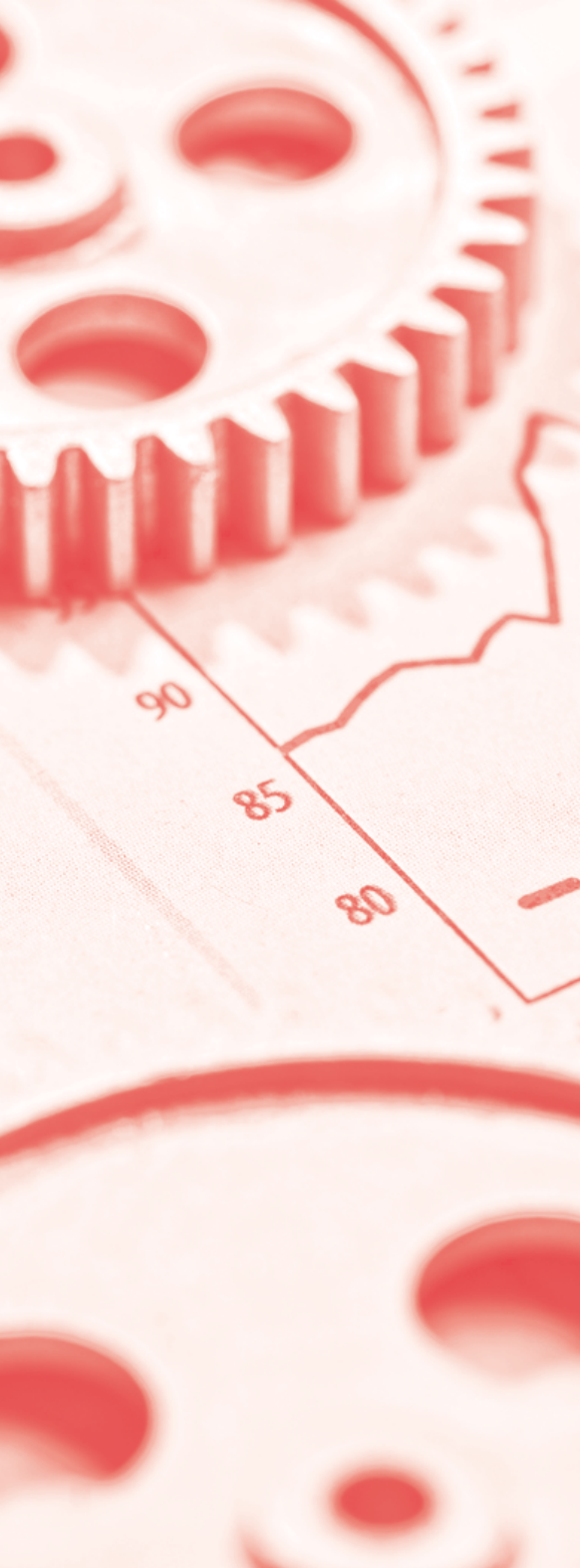
Pour information, 3180 factures ont transité par ce service. Le chiffre est stable par rapport à l'année antérieure.

Il assure la gestion des clefs du bâtiment du Prado.

Le secrétariat et le Service Gestion Ressources demeurent incontournables pour le regroupement et la ventilation de l'ensemble des informations de la Direction.



# **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL & PROSPECTIVE**



*2015 a permis à la direction de l'innovation et du territoire (DIT) d'exercer une année pleine et entière de fonctionnement pour ses deux composantes (développement territorial et développement économique), les pôles et le service gestion des politiques et des ressources*

---

**9** Développement économique

**10** Les politiques contractuelles

**11** Direction de l'aménagement et du développement territorial

**12** Technopole Lahitolle : la filière Energie et Bâti de demain

**13** Enseignement supérieur

---



# DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE



*Dans le cadre de sa compétence « Développement Economique », BOURGES PLUS s'est donnée pour enjeux prioritaires de renforcer l'attractivité du territoire et son dynamisme, de créer les conditions optimales pour l'accueil et le développement des entreprises et de favoriser l'innovation.*

*Renforcer l'attractivité du territoire est une priorité qui ne peut prendre appui que sur une dynamique économique forte et sans cesse renouvelée. Créer un environnement favorable à l'implantation et au développement des entreprises, structurer et développer une offre foncière et immobilière large et adaptée, encourager l'entreprenariat, affirmer un espace de confiance pour les investisseurs, renforcer les domaines d'excellence et détecter de nouvelles filières porteuses d'emploi, organiser les compétences dont ont besoin les entreprises, sont autant de pistes de travail au quotidien qu'il faut ériger en stratégie d'actions de l'ensemble des partenaires concernés.*

Pour **atteindre ces objectifs**, BOURGES PLUS a poursuivi en 2015 les actions suivantes en matière de développement économique :

- **Prospection** des entreprises du territoire.
- **Assistance** aux chefs d'entreprises, ayant un projet de développement, comprenant ou non un aspect foncier ou immobilier.
- **Accompagnement** par des aides financières tournées vers l'emploi, l'innovation et la recherche.
- **Commercialisation** des emprises foncières des parcs d'activités de l'Agglomération.
- **Commercialisation** des bâtiments de BOURGES PLUS, dont le nouvel Hôtel d'Entreprises rue Amagat (Lahitolle).
- **Détection de projets** d'innovation et/ou de développement.
- **Poursuite d'une démarche marketing et commerciale** visant à l'implantation d'entreprises.

Ces actions ont été mises en œuvre dans le service BOURGES PLUS Développement avec une forte transversalité, notamment avec BOURGES TECHNOPOLE, la mission de stratégie de développement économique et en collaboration avec les autres directions de BOURGES PLUS.

## Animation économique

### PROSPECTION DES ENTREPRISES DU TERRITOIRE / ASSISTANCE AUX CHEFS D'ENTREPRISES

Les visites d'entreprises du territoire se sont poursuivies en 2015, avec 50 visites sur site, dont 41 concernant des entreprises visitées pour la 1ère fois (ou dont la visite précédente était ancienne).

Ces visites permettent

- De mieux connaître les acteurs économiques de notre territoire, leurs projets, leurs difficultés, leurs préoccupations, leurs perspectives ;
- De mieux faire connaître nos actions auprès des acteurs économiques de notre territoire ;
- De détecter des projets : ce sont ainsi 7 projets qui ont été détectés en 2015 (investissement, embauches, développement produit, diversification, export, Recherche et Développement,...) ; certains font ou feront l'objet d'accompagnement par BOURGES PLUS, d'autres ont été l'objet de mises en relation avec la structure d'accompagnement ou la solution adéquate.

Comme les années précédentes, le retour de ces visites est très positif : les dirigeants d'entreprises apprécient cette démarche

active de leur Communauté d'Agglomération : un service dédié aux entreprises, des visites sur site, la volonté de connaître les entreprises du territoire, la démarche d'accompagnement et d'aides dans leurs projets, la communication sur l'actualité de BOURGES PLUS...

Les visites répondent également à un réel besoin d'information sur les structures et dispositifs existants et à leur disposition (les structures et dispositifs sont nombreux et méconnus).

Pour information, voici les thèmes les plus souvent abordés lors des visites (par ordre décroissant) :

- La conjoncture et les difficultés économique : malgré les difficultés économiques, **52%** des entreprises visitées enregistraient une activité en hausse (**24%** enregistraient une baisse) et **48%** se disaient optimistes pour les mois à venir (**26%** étaient pessimistes).
- Les embauches : **38%** des entreprises visitées souhaitaient embaucher (mais 1/3 de celles-ci rencontraient des difficultés à pourvoir les postes).
- Les aides financières : seule une minorité de **20%** des entreprises visitées souhaitaient des informations sur les dispositifs d'aides aux entreprises.

A ces visites sur site s'ajoutent également 30 rendez-vous dans nos locaux dans le cadre de suivi et d'accompagnement des projets d'entreprises ou de créateurs d'entreprises.

## ACCOMPAGNEMENT PAR DES AIDES FINANCIÈRES

Les chiffres 2015 confirment les difficultés des entreprises à s'engager en cette période économique tendue (pour bénéficier des dispositifs d'aides de BOURGES PLUS, les entreprises doivent s'engager à maintenir pendant 5 ans leurs effectifs à niveau constant).

Ainsi en 2015 peu de dossiers ont été étudiés :

- Nous n'avons reçu que 3 sollicitations éligibles à nos dispositifs (pour mémoire : 1 en 2014, 6 en 2013, 7 en 2012 et 19 sollicitations en 2011) :
- 1 dossier a été classé sans suite, l'entreprise préférant renoncer à la subvention ;
- 1 dossier a fait l'objet d'un vote de subvention en 2015 ;
- 1 dossier était encore à l'étude fin 2015 ;
- 1 dossier ouvert en 2014 a fait l'objet d'un vote de subvention en 2015 ;

Dispositifs d'aides	Bénéficiaires	Montant des aides	Projets de création d'emplois
B+ R&D	SIGNATURE	30 000 €	0
B+ Emploi	ENSEIGNE MALIN	14 000 €	7
Pour mémoire : 2014	2 dossiers	50 000 €	10
Pour mémoire : 2013	3 dossiers	148 000 €	51
Pour mémoire : 2012	1 dossier	80 000 €	45
Pour mémoire : 2011	6 dossiers	366 800 €	123
Pour mémoire : 2010	4 dossiers	50 945 €	36

A noter également que 2 dossiers ont fait l'objet d'un vote en Bureau Communautaire pour réajuster les délais de réalisation du projet aidé.



## Foncier - aéroport

### COMMERCIALISATION DES EMPRISES FONCIÈRES DE BOURGES PLUS :

Pour ce qui concerne les entreprises sur les parcs d'activités de BOURGES PLUS, il faut noter la concrétisation en 2015 des projets des entreprises suivantes sur le parc d'activités BEAULIEU :

- AS24,
- BUTAGAZ. Un compromis de vente a été signé le 17 décembre 2015.

En 2015, a été également signé l'acte authentique pour la vente d'une parcelle du parc de la Voie Romaine à ITM Entreprises.

Par ailleurs, les contacts avec un groupe de distribution ont été poursuivis en 2015 en vue de l'installation d'une plateforme logistique de 8 hectares couverts sur le parc d'activités du Moutet.

D'autres entreprises ont marqué un intérêt pour les abords de l'Echangeur, plusieurs projets pourraient voir le jour en 2016.



### PARC BEAULIEU OUEST

- AS24 :  
La société AS 24, filiale du groupe Total, est spécialisée dans la distribution de carburant pour les professionnels du transport. AS24 est bien implantée sur l'Agglomération puisqu'elle y possède deux stations, une sur le parc de la Prospective Ouest et une sur le parc des Varennes. Cette dernière est régulièrement saturée car située à la sortie de l'autoroute. Aussi, compte tenu de cette saturation et des sociétés de logistique existantes et à venir, AS24 a décidé d'ouvrir une 3ème station à proximité du péage de l'autoroute sur le Parc de Beaulieu Ouest. Le compromis de vente pour un terrain de 4 000 m<sup>2</sup> situé rue Béchereau sera signé au 1er trimestre 2016 et avec une signature de

l'acte authentique le 31 mai 2016 au plus tard.

- BUTAGAZ :  
La société BUTAGAZ recherchait depuis plus d'un an un terrain d'environ 4000 m<sup>2</sup> pour l'implantation d'une plateforme de stockage plein air de bouteilles de gaz. Cette société a donc fait appel à un investisseur, BATILOC, qui achètera le terrain, l'aménagera conformément aux besoins de BUTAGAZ et le louera à cette même société. BATILOC a signé un compromis de vente le 17 décembre 2015 pour un terrain de 3581 m<sup>2</sup> situé rue Béchereau et avec une signature de l'acte authentique avant la fin du 1er trimestre 2016.

### PARC DE LA VOIE ROMAINE

- ITM :  
L'acte authentique pour la vente d'un terrain de 22,7 hectares de BOURGES PLUS à ITM Entreprises a été signé le 25/03/15.

ITM Entreprises est la raison sociale du groupe INTERMARCHE dont l'activité est la distribution de biens aux particuliers. Dans ce groupe, on distingue les sites de distribution à proprement parler (les magasins) des sites logistiques (les bases ou entrepôts). La logistique du groupe INTERMARCHE représente 9.500 personnes en France.

Ce projet concerne un entrepôt logistique de 68.000 m<sup>2</sup> environ de surface de plancher, dont la construction est prévue en deux tranches : une première tranche de 44.000 m<sup>2</sup>, une deuxième tranche de 24.000 m<sup>2</sup>.

La première tranche portera sur la construction de 10 cellules et des bureaux. L'ensemble des entrepôts aura une hauteur de 16,20 m.

Avec l'objectif de desservir 117 Intermarché, 21 Netto, cette base logistique a pour vocation de devenir un acteur majeur pour la région. Dès la mise en service, 198 salariés organiseront la préparation et l'expédition de 80 000 colis par jour.

Il convient de remarquer que le site de Levet n'a ni activité frais, ni activité surgelés.

Les travaux de construction débuteront en 2016 pour une mise en service en 2017.

## DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DE LA GESTION ET DE L'EXPLOITATION DE L'AÉROPORT DE BOURGES



Depuis le 3 mars 2012, la Chambre de Commerce et d'Industrie du Cher s'est vu confier la création et la gestion de l'aéroport de Bourges dans le cadre d'une délégation de service public.

La gestion de ce service public consiste en la réalisation, la gestion, l'aménagement, l'exploitation, l'entretien et la promotion des terrains, ouvrages, bâtiments, installations, matériels, réseaux et services compris dans le périmètre délégué.

Le rapport annuel de délégation de service public 2015 a été remis par la CCI du Cher à la Communauté d'agglomération BOURGES PLUS.

L'objectif est d'identifier les comptes retraçant les opérations du Délégué et d'analyser la qualité du service rendu.

Les données comptables de l'exercice 2015 présentent un résultat positif en diminution par rapport à 2014.

Concernant l'activité de la plate-forme, après une baisse en 2014, on retrouve le niveau de 2013. Mais cette hausse est due essentiellement au trafic aéroclub, le trafic non aéroclub (principalement l'aviation d'affaires) restant stable.

Pour ce qui est de la promotion et du développement de la plateforme aéroportuaire, aucune action n'a été engagée par le délégué au cours de l'année 2015. Ces actions doivent pourtant rester prioritaires afin d'inverser la courbe de croissance de la fréquentation de l'aéroport.

## Immobilier

### COMMERCIALISATION DES BÂTIMENTS DE BOURGES PLUS

BOURGES PLUS dispose d'une offre immobilière pouvant correspondre aux attentes des porteurs de projets :

- Bâtiment Centre d'Affaires LAHITOLLE :  
390 m<sup>2</sup> de surfaces tertiaires
- Bâtiment Hôtel d'Entreprises LAHITOLLE :  
1.500 m<sup>2</sup> de bâtiments d'activités
- Bâtiment COMITEC :  
1.000 m<sup>2</sup> de surfaces tertiaires
  - Bâtiment CHANCELLERIE :  
2.000 m<sup>2</sup> de locaux commerciaux en rez-de-chaussée (13 commerces et administrations)  
2.000 m<sup>2</sup> de locaux tertiaires situés au premier étage (1.400 m<sup>2</sup>) et au second étage (600 m<sup>2</sup>)

### BÂTIMENT HOTEL D'ENTREPRISES - PARC LAHITOLLE

Ce bâtiment est une structure d'hébergement d'entreprises, louant des locaux et proposant des services communs (salle de réunion, tisanerie).

A destination principalement **d'entreprises du tertiaire et de technologies avancées**, le bâtiment de plus de 1 500 m<sup>2</sup> **intègre 6 espaces** afin d'y accueillir des sociétés ayant besoin d'un ensemble **atelier** (de 134 à 217 m<sup>2</sup>) **et bureau** (environ 85 m<sup>2</sup>).

Au cœur d'un espace technopolitain (des laboratoires de recherche, des entreprises de technologies avancées, l'INSA Centre Val de Loire...), cet hôtel d'entreprises favorisera l'émergence de projets collaboratifs débouchant sur la mise sur le marché de nouveaux produits et services innovants.

Chaque espace comprendra un atelier et une partie bureau (non cloisonné) :

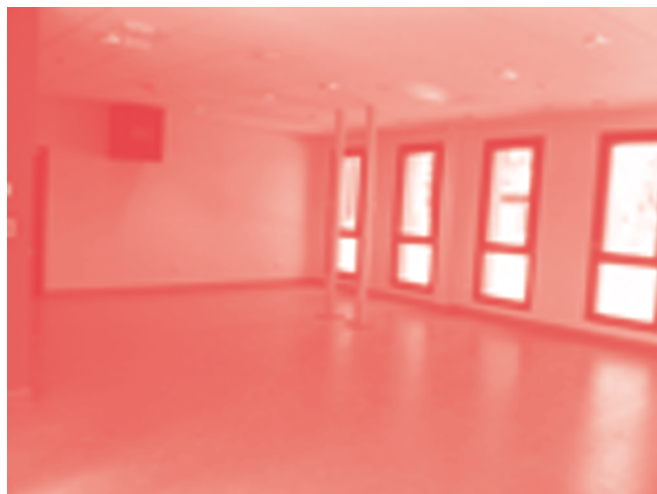


- Atelier 1 : 134 m<sup>2</sup> - hauteur 6 m (Enjoy Your Business)  
Bureau : 85 m<sup>2</sup> (Enjoy Your Business)
- Atelier 3 : 174 m<sup>2</sup> - hauteur 3 m  
Bureau 3 : 82 m<sup>2</sup>
- Atelier 4 : 172 m<sup>2</sup> - hauteur 3 m  
Bureau 4 : 86 m<sup>2</sup>
- Atelier 5 : 178 m<sup>2</sup> - hauteur 6 m (plateforme formation bâtiment)  
Bureau 5 : 87 m<sup>2</sup>
- Atelier 6 : 178 m<sup>2</sup> - hauteur 3 m (Matériauthèque)  
Bureau 6 : 85 m<sup>2</sup> (plateforme formation bâtiment)

La localisation de ce nouvel outil sur le site Lahitolle permettra de développer des synergies avec la technopole :

- La technopôle sera le lieu qui regroupera des laboratoires de recherche, des entreprises de technologie avancée (et donc celles de l'hôtel d'entreprises) et des établissements d'enseignement supérieur.

- La présence de la technopôle et de structures telles que l'INSA Centre Val de Loire, le PNRI, le CETIM-CERTEC... favorisera l'émergence de projets collaboratifs débouchant sur la mise sur le marché de nouveaux produits et services innovants. Cette proximité géographique permettra aussi une meilleure intégration des nouveaux dirigeants dans un réseau d'entreprises innovantes et dans des structures d'accompagnement.



- La localisation de Lahitolle au cœur de la ville de Bourges avec les services associés (transports en commun, restauration, proximité de l'habitat) sera un atout de plus pour les PME et TPE, cibles particulières d'un hôtel d'entreprises.

Une plateforme de formation bâtiment de plus de 400 m<sup>2</sup> sera intégrée à l'Hôtel d'Entreprises dès l'ouverture et formera des étudiants et des professionnels.

Elle aura également une vocation pédagogique, dans le cadre des séances de sensibilisation organisées par Bourges Plus

(Technopôle, IMEP) auprès du grand public. La plateforme comporte deux thématiques : « parois opaques » et « ventilation ». Les programmes sont destinés à développer des formations initiales et continues sur la réhabilitation (apprendre à éviter des ponts thermiques, à maîtriser l'étanchéité à l'air d'un bâtiment...) et les constructions répondant aux nouvelles réglementations (comprendre l'intérêt d'une bonne isolation, adapter le mode de ventilation du bâtiment en fonction de sa performance énergétique...).

Le bâtiment Hôtel d'Entreprises a accueilli en 2015 une toute première entreprise :

### **ENJOY YOUR BUSINESS**

- Activité : Développement de logiciels web. ENJOY YOUR BUSINESS a développé un logiciel métier full web pour dirigeant de TPE.
- Installation le 12 octobre 2015 après transfert depuis le Centre d'Affaires Lahitolle.
- Atelier 1 : 134 m<sup>2</sup> - Bureau : 85 m<sup>2</sup>

### **BÂTIMENT CENTRE D'AFFAIRES - PARC LAHITOLLE**

Ce bâtiment est une structure d'hébergement de porteurs de projets et d'entreprises, louant des bureaux et proposant des services communs (salle de réunion).

Les mouvements enregistrés sur l'année 2015 ont été les suivants :

AUTOLIBRE : 12 janvier 2015 (incubateur)  
[Entrée]  
LEADS VANTAGE : 8 octobre 2015 (pépinière)  
[Sortie]  
COWORK'IN : 19 octobre 2015 (partenaire)  
[Entrée]

B&C FORMATION et S.R.T.C. sont arrivés en 2015 en tant que bureau de passage.

En outre, à partir de juillet 2015, BOURGES PLUS a choisi de faire appel au cabinet INTERFACES pour l'animation et la gestion du Centre d'affaires Lahitolle et de l'Hôtel d'Entreprises.

INTERFACES est une société de 45 collaborateurs qui gère en France 22 IPHE (Incubateurs, Pépinières, Hôtels d'Entreprises) pour le compte de collectivités et de Chambres de Commerce et d'Industrie.

Les missions principales confiées par BOURGES PLUS à INTERFACES sont le soutien à la recherche de porteurs de projets et de jeunes entreprises dont les activités sont liées aux thématiques de la technopole Lahitolle (efficacité énergétique-bâti de demain, maîtrise des risques), et l'animation de la pépinière/Hôtel d'Entreprises. La société de courtage 2A2P a été liquidée



Bureau de 144 m<sup>2</sup> - 2<sup>ème</sup> étage

le 09/02/2015. Elle occupait les bureaux de 122,50 m<sup>2</sup> et 98,97 m<sup>2</sup>.

Monsieur JOULIN, responsable local de 2A2P a redémarré une nouvelle activité identique et créé la Société ALTERNATIVE COURTAGE le 1er avril. Il a repris le local de 122,50 m<sup>2</sup> situé au 1er étage et mis une option sur le bureau

de 98,97 m<sup>2</sup>.

La société ROUTE & VRD a été liquidée fin 2014. La SAS MIRABELLE a repris le local que cette société occupait.

Le bâtiment est donc occupé par 7 entreprises :

**Rez de chaussée**

Bureau 1	100,5 m <sup>2</sup>	Cabinet DUNOYER
Bureau 2	144,69 m <sup>2</sup>	Disponible
Bureau 3	49,92 m <sup>2</sup>	PRUDENTIA

**1er étage**

Bureau 11	122,5 m <sup>2</sup>	ALTERNATIVE COURTAGE
Bureau 12	98,97 m <sup>2</sup>	Option ALTERNATIVE COURTAGE
Bureau 13	96,85 m <sup>2</sup>	LICANTIS
Bureau 14	49,81 m <sup>2</sup>	A3 COORDINATION

**2ème étage**

Bureau 21	137,5 m <sup>2</sup>	AAUP KAUZ
Bureau 22	144 m <sup>2</sup>	Disponible
Bureau 23	45,94 m <sup>2</sup>	SAS MIRABELLES

Il reste deux surfaces disponibles : 144,69 m<sup>2</sup> (rdc) et 144 m<sup>2</sup> (2ème étage).

La société LICANTIS est en plein développement et souhaiterait louer le bureau n° 22 en début d'année 2016.



## **PÔLE COMMERCIAL ET TERTIAIRE CHANCELLERIE**



Bourges Plus a souhaité redynamiser et renforcer l'attractivité du centre commercial de la Chancellerie en créant un véritable pôle commercial et tertiaire attractif et dynamique, avec de nouveaux services.

Ce bâtiment de 4 000 m<sup>2</sup> (2 000 m<sup>2</sup> de surface commerciale en RDC et 2 000 m<sup>2</sup> de surfaces tertiaires en R+1 et R+2) est situé en zone franche urbaine – territoire entrepreneur.

Aujourd'hui, l'ensemble des surfaces commerciales situées en RDC accueille des commerçants (boulangerie, supérette, kebab, tabac journaux, brasserie, boucheries, coiffeur, laboratoire d'analyses médicales, pharmacie) mais également des services (mairie-annexe, La Poste).

A ce jour, plus aucune surface commerciale n'est disponible.

Le bâtiment est occupé, pour ce qui concerne la partie tertiaire, par 2 locataires :

- SIVY, gestion des cours d'eau du territoire avec pour objectif de retrouver des cours d'eau vivants, riches en diversités et de bonne qualité, en conciliant enjeux écologiques et usages du territoire; notamment avec la mise en place d'un outil : le Contrat Territorial.  
Installée depuis le 4 novembre 2014, bureau n° 108 m<sup>2</sup> (1er étage) – 45,17 m<sup>2</sup>
- MULTIS, entreprise de nettoyage industriel  
Installée depuis le 2 décembre 2013, bureau 105 de 49,54 m<sup>2</sup>.

Depuis la disponibilité des surfaces tertiaires fin 2011, le bâtiment a été proposé à plus de 89 porteurs de projet qui recherchaient des surfaces de bureaux sur Bourges.

Nous avons dû faire face à plusieurs reprises à des réponses négatives pour une installation dans ce Pôle Tertiaire Chancellerie.

Hormis la localisation, le prix de location a été jugé, à plusieurs reprises, trop élevé. Le prix de location était de 86 € HT / m<sup>2</sup> / an + 30 € de charges, ce qui fait un prix de 116 € HT / m<sup>2</sup> / an charges comprises.

Il a donc été décidé en 2015 de baisser le prix de location à 60 € HT / m<sup>2</sup> / an + 30 € de charges, soit 90 € HT / m<sup>2</sup> / an charges comprises.

En outre, de nombreux bureaux sont maintenant disponibles sur le territoire de BOURGES PLUS. Les entreprises et les porteurs de projet ont à leur disposition une offre importante de locaux pour s'installer.



## **DOSSIERS IMMOBILIERS TRAITÉS**

En 2015, le nombre de nouveaux dossiers immobiliers traités s'élève à 28.

Ce chiffre ne tient pas compte des dossiers gérés d'année en année, ni également des demandes d'informations diverses sur la zone franche urbaine – territoire entrepreneurs, les parcs d'activités, les aides et subventions, l'économie globale de Bourges Plus, les demandes d'informations des experts immobiliers, les requêtes des étudiants, les demandes commerciales, etc...

16 porteurs de projets ont trouvé une solution immobilière sur le territoire de BOURGES PLUS grâce à la mise en relation de BOURGES PLUS Développement avec des agences immobilières ou des propriétaires. Certains dossiers ont finalement abouti, car les porteurs ont choisi leur lieu d'implantation par leurs propres moyens.

Dossiers réalisés en 2015 :

- Société de communication et signalétique - Esprit
- Cabinet d'orthophoniste – Avenue de St Amand Bourges
- Association d'accompagnement et d'insertion - Bourges
- Société de conseil en Technologies et le Conseil & Systèmes d'Information.
- Société spécialisée dans le domaine des communications sans fil.
- Société du Groupe La Poste regroupant des expertises en solutions documentaires et échanges numériques - Echangeur
- Agence d'intérim – Esprit
- Société de promotion immobilière – Comitec
- Fabricant de matériel électronique – Bourges Val d'Auron
- Spécialiste multi-opérateurs, constructeurs, accessoiristes, box internet...Esprit
- Etablissement de formation – Lahitolle
- Infirmière libérale - Bourges
- Organisme de formation – Bourges
- Fabricant d'outils coupants – Echangeur
- Société de conseil et d'ingénierie - agrandissement Echangeur
- Société de formation en informatique – St Doulchard

8 projets (dont certains ouverts depuis

plusieurs années) ont été classés sans suite en 2015 pour diverses raisons :

- Abandon du projet dû à la conjoncture.
- Projet reporté.
- Pas de retour du client malgré des relances.
- Installation dans une commune du Cher hors Agglomération de Bourges.
- Pas de bâtiment ou de terrain adapté à la demande du client.
- Problème de financement.

BOURGES PLUS Développement utilise toujours au quotidien le logiciel de gestion des locaux et terrains dénommé GIF+. Cette base de données centralise l'ensemble des opportunités immobilières et foncières de l'Agglomération de BOURGES, ce qui permet de rapprocher l'offre de la demande en matière de foncier et d'immobilier d'entreprise, afin de faciliter et favoriser l'implantation des entreprises.

Cette base de données est également mise en ligne et peut être consultée par n'importe quel internaute qui recherche de l'immobilier ou du foncier sur Bourges Plus.

---

**Une démarche  
marketing et  
commerciale  
dynamique tant  
sur l'animation du  
territoire que sa  
promotion**

L'action du service Marketing – commercial de Bourges Plus contribue à la mise en lumière de la stratégie de Développement Economique de l'Agglomération. Un territoire vit grâce au dynamisme de ses entreprises et à sa capacité à en attirer de nouvelles. Les missions menées depuis 2012, s'appuient sur différents axes importants : l'animation des filières phares de l'Agglomération, l'attractivité du territoire et la détection de projets. L'objectif fixé en 2015 a donc été de renforcer les actions locales d'animation économique et d'accroître la notoriété du territoire au niveau national voire international.

## LES ACTIONS EN DEHORS DE L'AGGLOMÉRATION POUR LA PROMOTION DU TERRITOIRE

Avant de prospecter, ont été décidés un plan d'action commerciale et un plan marketing permettant de faire connaître le territoire et ses atouts / compétences à l'extérieur (niveau régional, national et international) dans le but d'appuyer le développement économique de la Communauté d'Agglomération. Des partenariats importants ont été mis

de participer à des événements connus nationalement.

Des actions marketing et commerciales comme des participations à des événements et des conventions ont été menées en 2015: PLANETE PME, E-COMMERCE, SALON STRATEGIE CLIENTS, SILVER ECONOMY EXPO, PARCOURS France, SALON DE L'ENTREPRENEUR à Paris... La participation au traditionnel SIMI a été elle



aussi agrémentée d'un événement sur stand. L'identité visuelle unique a été conservée en partenariat avec les co-exposants AD2T et communauté de communes de Vierzon mais sous la signature MonCherBusiness.

en place avec le Printemps de Bourges et le Bourges Basket pour bénéficier de leur notoriété dans le développement économique de l'Agglomération. Des invitations de chefs d'entreprises extérieurs au territoire ont pu être réalisées à ces occasions pour leur permettre de découvrir les compétences de l'Agglomération tout en y associant le plaisir



Un des thèmes importants de la stratégie de Développement Economique de Bourges Plus est d'encourager la création d'entreprises. L'Agglomération a également participé au salon des Entrepreneurs à Paris, et réalisé des émissions télévisées en marge de ces salons, permettant de promouvoir le territoire auprès d'une population de porteurs de projets.

Une invitation de porteurs de projets tant endogènes qu'exogènes a par ailleurs été lancée lors du Printemps de Bourges. Certains projets évoqués lors de cette manifestation sont encore en cours de validation. Cette journée a permis de valider le dynamisme de notre territoire en matière de

création d'entreprises. De nombreuses insertions publicitaires dans la presse nationale permettent de positionner l'agglomération par rapport à de nombreuses agglomérations françaises dans la détection de projets d'implantation.

La Direction du Développement Economique de Bourges Plus rejoint également les réseaux avec l'ouverture de sa page Facebook « Bourges Plus Développement Economique » pour contribuer à la promotion du territoire et la mise en avant des actions qui s'y déroulent.



Tous ces rendez-vous ont permis de prendre contact avec de nombreuses structures (entreprises, pôles de compétitivité,



associations, partenaires / prescripteurs) pour permettre une meilleure visibilité de notre territoire et commencer à détecter des projets d'implantation, dont certains ont vu le jour. (l'Agglomération).

## **DES ACTIONS ENDOGÈNES POUR L'ANIMATION ÉCONOMIQUE DU TERRITOIRE**

Au cours de l'année 2015, plusieurs événements ont été organisés afin de mettre en valeur des filières phares présentes sur



notre territoire.

Les manifestations menées ont notamment abordé les thématiques suivantes :

- la relation client, avec l'organisation de « La relation client en fête » qui a rassemblé plus de 200 personnes en octobre au Palais d'Auron et un forum de l'emploi dans le domaine ;
- Implantation d'un Data Center à Bourges : une rencontre a été organisée pour valider la faisabilité du projet en conviant les entreprises du territoire et connaître leur intérêt potentiel pour un tel outil sur notre territoire.

La démarche collective de marketing territorial engagée en 2012 a par ailleurs été approfondie par les différents acteurs du développement économique pour mettre en place une réflexion de promotion du territoire. Bourges Plus, par ces actions, gagne en notoriété à l'extérieur de l'Agglomération (en France comme à l'international).

Les efforts de promotion de Bourges Plus seront maintenus en 2016, et les manifestations développées, tant en endogène (pour travailler à l'animation du territoire) qu'en exogène (pour faire la promotion de

# LES POLITIQUES CONTRACTUELLES

## Le Contrat Régional d'Agglomération 3<sup>ème</sup> génération

La fin d'année 2014 jusqu'en mai 2015 fut consacrée à la phase de négociation finale de la révision à mi-parcours du Contrat Régional d'Agglomération 3<sup>ème</sup> génération. Cette période a été principalement marquée par 3 dates clés :

- Une rencontre de négociation entre élus accompagnés des techniciens le 19 mai 2015.
- Une présentation du bilan à mi-parcours après négociation du contrat le 11 juin 2015 devant la 7<sup>e</sup> Commission de la Région
- Un passage du bilan à mi-parcours en Commission Permanente Régionale le 19 juin 2015 approuvant ce dernier .et aboutissant à la signature d'un avenant n°1 après bilan à mi-parcours du Contrat Régional d'Agglomération 3<sup>ème</sup> génération le 29 juin 2015

Outre l'opportunité d'avoir pu proposer des ajustements par transfert de crédits d'une action vers une autre, de proposer de nouvelles actions et opérations, la révision à mi-parcours a été l'occasion d'abonder l'enveloppe globale du Contrat initial d'un montant de 60 000 € (suite à l'intégration en 2013 au sein du périmètre de l'agglomération des communes de Lissay-Lochy et de Vorly) passant ainsi de 15 750 000 € à 15 810 000 €.

Au cours de cette année 2015 l'animation et le suivi du Contrat se sont poursuivis avec 21 dossiers de demandes de subventions déposés auprès de la région dont 6 pour la Communauté d'Agglomération de Bourges.

Dans une approche globale du Contrat, le taux d'engagement en fin d'année 2015 était de 46% et le taux de mandatement de 40%.

## La politique des Fonds de Concours

Dans le cadre de son action en faveur de l'aide au développement des communes de son territoire, Bourges Plus a mis en place trois générations de politique de fonds de concours : une politique de fonds de concours sur la période 2005-2009 (1<sup>ère</sup> génération), une autre sur la période 2010-2014 (2<sup>ème</sup> génération) et actuellement sur la période 2015-2017 (3<sup>ème</sup> génération).

### LA POLITIQUE DES FONDS DE CONCOURS 2<sup>ÈME</sup> GÉNÉRATION (2010-2014)

2014 fut la dernière année de mise en œuvre de cette génération du dispositif. Une dérogation d'une année supplémentaire avait été approuvée en 2014 par le Conseil Communautaire afin de solder financièrement les dossiers engagés en 2015. Dans cette même optique, le Conseil Communautaire a validé en 2015 une deuxième prorogation de cette génération sur 2016. Le taux d'engagement de l'enveloppe globale de cette 2<sup>ème</sup> génération est de 98% pour 38 projets (29 achevés, 7 en cours et 2 annulés).

### LA POLITIQUE DES FONDS DE CONCOURS 3<sup>ÈME</sup> GÉNÉRATION (2015-2017)

2015 marque le début du lancement de la 3<sup>ème</sup> génération de dispositif de Fonds de Concours (dispositif approuvé par délibération du Conseil Communautaire en date du 30 mars 2015) avec une nette augmentation de l'enveloppe annuelle passant de 708 139 € à 1 249 300 €, soit 3 747 900 € sur trois ans. Fin 2015 sur les 16 communes membres, 6 ont déposé des projets faisant appel à un fonds de concours. Fin 2015, 1 518 180.50 € étaient engagés, ce qui représente un taux

d'engagement de 40 %.

A mi-parcours (début mai 2016) de ce dispositif de 3<sup>ème</sup> génération, le taux d'engagement de l'enveloppe globale (3 747 900 €) est d'un peu plus de 56% (2 122 859.01€), ce qui représente 12 projets déposés par 8 communes dont 5 sont achevés et soldés.

### **LA POLITIQUE DES FONDS DE CONCOURS SPÉCIFIQUE HAUT DÉBIT INTERNET (2011-2014)**

L'enveloppe globale disponible pour ces communes était de 203 310 €. 15 projets ont été soutenus par ce dispositif, ce qui représentait fin 2014 un taux d'engagement de 90%.



En 2015, deux communes (Bourges et Saint-Doulchard) ont sollicité Bourges Plus pour proroger ce dispositif afin de pouvoir consommer leur enveloppe restante.



# DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

## LE SERVICE HABITAT POLITIQUE DE LA VILLE

*Si la compétence Politique de la Ville figure dès l'origine parmi les compétences obligatoires d'une Communauté d'Agglomération, celle-ci n'avait pas pu être mise en œuvre à Bourges Plus faute d'avoir défini la notion d'intérêt communautaire requise alors.*

*La loi du 15 août 2015 dite loi NOTRe a supprimé cette condition de définition de l'intérêt communautaire.*

*Cette loi est venue renforcer en cela celle du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine qui définit la politique de la ville comme une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants et qui instaure l'Agglomération comme pilote de l'élaboration du contrat de ville et de sa mise en œuvre, incluant le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain.*

*Un service Habitat et Politique de la Ville a été créé au sein de la Direction de l'Aménagement et du Développement Territorial. Sous la responsabilité d'un chef de service assurant la coordination du contrat de ville et du volet cadre de vie et renouvellement urbain ainsi que les actions en matière d'habitat, il regroupe :*

- l'équipe du CUCS issue de la Ville de Bourges,*
- une chargée de mission emploi issue du GIP dissout fin 2015.*
- le technicien Habitat privé*

*Il sera étoffé d'un médiateur de projets intervenant dans les quartiers prioritaires sur le volet de la participation des habitants au contrat de ville et au NPRU.*

---

### La politique de la ville

#### ÉLABORATION DU CONTRAT DE VILLE

La nouvelle géographie prioritaire actualise et recentre la politique de la ville au bénéfice des territoires les plus en difficulté. L'identification des nouveaux quartiers prioritaires s'appuie sur le critère unique de la pauvreté, c'est-à-dire la concentration des populations aux

ressources inférieures à 60% du revenu médian.

Au niveau de l'agglomération de Bourges, deux quartiers sont retenus : les quartiers du Nord de Bourges dénommés « Chancellerie/Gibjoncs/Moulon » et le quartier du Val d'Auron.

La démarche d'élaboration du contrat de ville concernant les deux quartiers berruyers a été conduite en partenariat étroit avec les

services de la ville et de l'Etat. Elle a été engagée le 3 décembre 2014 et conduite sur 5 mois, pendant lesquels des groupes de travail se sont réunis deux fois pour chaque pilier, d'abord pour poser des éléments de diagnostic, ensuite pour préciser les objectifs opérationnels.

Le contrat de ville a été adopté par le Conseil Communautaire le 22 juin 2015 et signé par l'ensemble des partenaires le 30 juin 2015.

### **ÉLABORATION DU PROTOCOLE DE PRÉFIGURATION DU NOUVEAU PROGRAMME DE RENOUVELLEMENT URBAIN**

Les quartiers « Chancellerie/Gibjoncs/Moulon » ont également été retenus par l'ANRU au titre du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain comme site d'intérêt national. Dès lors, un protocole de préfiguration du projet de renouvellement urbain doit être annexé au contrat de Ville de l'agglomération de Bourges.

Le protocole de préfiguration est la première étape de contractualisation du projet de renouvellement urbain, préalablement à la convention pluriannuelle de financement du PRU.

Un protocole de préfiguration a été établi pour le quartier Chancellerie/Gibjoncs/Moulon et examiné en Réunion Technique Partenariale de l'ANRU le 9 décembre 2015.

Issu d'un travail partenarial de plusieurs mois entre les services de l'Etat, de la ville, des bailleurs et de l'agglomération, ce document présente :

- Le contexte de l'agglomération et le projet de territoire porté par la collectivité
- Les caractéristiques du quartier prioritaire et ses évolutions récentes dans le cadre du 1er PRU
- Les objectifs stratégiques et opérationnels poursuivis au titre du volet urbain du contrat de ville et l'esquisse du projet urbain pour le quartier
- L'organisation du pilotage du NPRU et les modalités d'association des habitants
- Le programme d'études détaillé pour préciser le projet urbain, ses modalités et son calendrier de réalisation ainsi que les moyens consacrés à l'analyse et la

soutenabilité financière des projets

Le protocole de préfiguration permettra de financer le programme d'études et les moyens d'ingénierie identifiés

### **LANCEMENT D'UNE ÉTUDE DE MARCHÉ DE L'HABITAT ET DU LOGEMENT**

Bourges Plus a lancé une consultation le 30 juillet 2015 pour la réalisation d'une étude de marché et de programmation de logements sur le territoire de l'agglomération.

Cette étude a pour but de caractériser les marchés locaux de l'habitat, d'identifier leurs principales tendances, et de déterminer les produits habitats-logements à développer pour répondre aux besoins et aux aspirations des habitants et dans un second temps, contribuer au renforcement de l'attractivité de la ville-centre.

Cette étude permettra d'alimenter les réflexions sur la programmation du futur NPRU et sur les produits logements à développer au sein de l'agglomération.

---

## **L'habitat**

### **LE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2015-2020**

Suite à la décision prise en 2012 de prescrire l'élaboration d'un nouveau PLH pour succéder au premier PLH de l'agglomération portant sur la période 2006-2012, aux études menées tout au long de l'année 2013, et aux procédures d'adoption conduites en 2014, le PLH a finalement été approuvé en Conseil communautaire le 16 février 2015.

Ce second PLH, portant sur la période 2015-2020, se donne pour objectif « le développement d'un habitat durable et l'accès au logement de chacun, en cohérence avec le projet d'agglomération ainsi qu'avec les politiques de planification, telles le SCoT ou le PDU et avec l'Agenda 21. Ses orientations sont les suivantes :

- Maîtriser l'impact de l'Habitat sur l'étalement urbain,
- Favoriser un bâti économe en énergie et de qualité,

- Diversifier l'offre de logements et atténuer la spécialisation des territoires en matière résidentielle
- Permettre l'accès de tous au logement,
- Piloter observer et évaluer.

## **LA DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE DES AIDES À LA PIERRE**

Une nouvelle convention de délégation de compétence des aides à la pierre pour la période 2015-2020 a été approuvée par le Conseil communautaire du 30 mars 2015. Cette convention concerne les aides à la pierre pour le parc social et pour l'habitat privé.

Une convention pour la gestion des aides à l'Habitat privé entre Bourges Plus et l'ANAH a été approuvée au conseil communautaire du 30 mars 2015. Elle prévoit et précise la gestion des aides de l'ANAH ainsi que des fonds propres de Bourges Plus par l'ANAH, leur instruction ainsi que leur paiement par l'ANAH.

### **Pour le parc social :**

Pour l'année 2015, l'Etat avait fixé un objectif de construction de 34 logements locatifs sociaux (24 PLUS et 10 PLAI) et alloué une enveloppe de 60 000 €.

Aucune demande de financement PLUS/PLAI n'a été déposée dans l'année 2015.

### **Pour le parc privé :**

La convention prévoyait pour 2015 un montant d'aide de l'ANAH de 438 100 € et 132 422 € du FART.

En 2015, 100 logements du parc privé ont fait l'objet d'un financement conjoint de la part de l'Agence Nationale d'amélioration de l'habitat (ANAH) et de la communauté d'agglomération Bourges Plus. L'attribution des subventions a permis en particulier de financer le traitement de 70 logements de propriétaires occupants au titre de la lutte contre la précarité énergétique, 15 logements de propriétaires occupants au titre de l'aide à l'autonomie de la personne et 13 logements indignes ou très dégradés (propriétaires occupants et bailleurs confondus).

L'ensemble de ces subventions représente 85 % des autorisations d'engagement des crédits ANAH délégués à la communauté d'agglomération Bourges Plus soit 538 511 € engagés dont 505 178 € pour le financement des travaux et 33 333 € pour l'ingénierie.

La part engagée par l'agglomération sur ses fonds propres, dans le cadre de son dispositif d'« aide à l'amélioration de l'habitat privé avec Bourges Plus », est de 288 702 €.

En complément, 196 978 € d'autorisation d'engagement ont été versés en 2015 pour les dossiers éligibles au programme « Habiter mieux » destiné à lutter contre la précarité énergétique.

Au total, 1 024 191 € ont fait l'objet d'une autorisation d'engagement en faveur du parc des logements privés du territoire de la communauté d'agglomération.

	Nombre logements	ANAH (€)	Agglomération (€)	FART (€)
Propriétaires occupants	89	427 326	166 287	178 978
Propriétaires bailleurs	11	77 852	122 415	18 000
Total	100	505 178	288 702	196 978

## **AUTRES AIDES À LA CONSTRUCTION**

Une subvention de 12 500 € à la construction de 5 logements en accession sociale à la propriété (PSLA) boulevard Mermoz à Bourges à été attribuée à la société coopérative Immobilière Vie et Lumière.

## **L'ÉTUDE PRÉ OPÉRATIONNELLE D'OPAH RU**

Une consultation a été lancée en vue de réaliser une étude pré opérationnelle d'OPAH RU conformément aux objectifs du PLH. Il s'agit notamment de requalifier le parc ancien afin de maintenir et renforcer le dynamisme de l'agglomération en parallèle des interventions sur le parc locatif social dans les quartiers prioritaires lors de la mise en œuvre du NPRU à venir.

## **L'INSTAURATION DE LA CONFÉRENCE INTERCOMMUNALE DU LOGEMENT**

La Loi ALUR de mars 2014 et la Loi du 21 février 2014 de programmation sur la ville renforcent le pilotage intercommunal des politiques de l'habitat allant au-delà de la seule programmation des constructions nouvelles et en intégrant la problématique du peuplement et des équilibres sociaux au sein du territoire. La conférence Intercommunale du logement est obligatoire pour les communautés compétentes en matière d'habitat, disposant d'un PLH et comprenant des quartiers prioritaires politiques de la ville.

Ainsi l'État, par arrêté préfectoral de décembre 2015, a nommé les membres de la conférence intercommunale du logement et a défini son objet. Cette conférence est coprésidée par le président de la Communauté d'agglomération et l'Etat. Elle adopte :

- des objectifs en matière d'attributions et de mutations,
- des modalités de relogement des personnes relevant d'un accord collectif ou DALO, et des personnes relevant des projets de renouvellement urbain,
- des modalités de coopération entre les bailleurs sociaux et les titulaires de droits de réservation.

Elle devra élaborer et suivre la convention d'équilibre territorial (article 8 de la Loi du 21 février 2014) et être associée au suivi et

à la mise en œuvre du Plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs.

## **LE LANCEMENT DE L'ÉLABORATION DU PLAN PARTENARIAL DE LA GESTION DE LA DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL ET D'INFORMATION DES DEMANDEURS**

Le lancement de l'élaboration du Plan Partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs a été approuvé en Conseil Communautaire le 5 octobre 2015.

Ce dispositif a été rendu obligatoire par la Loi ALUR pour les EPCI dotés d'un PLH. Il a été mis en place pour répondre aux enjeux d'accès des demandeurs au logement social dans les territoires tendus.

En associant les communes concernées, les bailleurs et les services de l'Etat, il doit concourir à :

- améliorer l'information du demandeur de logement social et de simplifier ses démarches,
- renforcer le rôle et l'échelle des EPCI dans la gestion de la demande de logements sociaux et des attributions.

Bourges Plus sera pilote de l'instauration de ce Plan qui durera 6 ans et devra faire l'objet d'un bilan triennal.

Le projet de plan sera soumis à l'avis des communes membres et de la Conférence Intercommunale du Logement. Il devra être ensuite approuvé par le Conseil Communautaire.

# LA MISSION STRATÉGIE ÉCONOMIQUE ET AMÉNAGEMENT ÉCONOMIQUES

*L'année 2015 a permis la mise en œuvre et le suivi de la stratégie de développement économique de l'Agglomération. Le bilan de la mise en œuvre a été présenté et validé en décembre 2015 par le Conseil Communautaire. L'année 2015 a aussi permis d'avancer sur les projets d'aménagement et d'ouvrir des pistes sur les enjeux liés aux tiers lieux et à l'accueil de jeunes créateurs d'entreprises. Enfin, dans le cadre du Contrat de Ville, la stratégie économique a été déclinée dans les quartiers « politique de la ville » et le Centre d'Affaires de Quartier de la Chancellerie.*

## **Planification 2015 des actions de la Stratégie et bilan 2015**

Le premier trimestre de l'année 2015 a permis la mise en place d'une planification annuelle des actions en lien avec la Stratégie de développement économique. Cette planification a impliqué les agents de la Direction du Développement Economique et de l'Enseignement Supérieur et ceux de la Direction de l'Aménagement et du Développement Territorial.

Cela a créé un « fil rouge » et une trame commune permettant de coordonner les actions des agents des différentes Directions vers un but commun validé par les élus.

A partir du second semestre, les actions mises en œuvre ont été capitalisées et compilées dans un document unique qui a été présenté aux élus du Bureau Communautaire (novembre 2015) et aux Conseillers Communautaires (décembre 2015). Cela a permis de présenter les résultats et les avancées de la mise en œuvre annuelle de la stratégie.

## **Aménagements économiques**

### **FINALISATION D'UNE STRATÉGIE ÉCONOMIQUE FONCIÈRE**

Le dernier livrable de la stratégie économique foncière a été finalisé en janvier 2015. Cette troisième phase a permis de préciser la localisation du foncier commercialisé entre 2009 et 2012, la localisation des disponibilités et des réserves et une analyse des disponibilités en fonction de la typologie des activités cibles (industrie/logistique, tertiaire, activités intermédiaires).

### **IDENTIFICATION DE PARCELLES CIBLES**

Suite à l'étude de stratégie économique foncière, un travail d'identification d'enjeux et de parcelles a été fait. Il est apparu que le besoin était le plus prégnant sur les parcelles adaptées à l'artisanat et aux gros projets d'installation (plus de 7ha).

Cela a conduit à une présentation et un échange le 17 avril 2015 avec les représentants des communes concernées, échange qui a permis d'identifier trois parcelles à vocation artisanale et trois parcelles pour de grandes emprises (30-40 ha).

Suite à cela une étude a été demandé au Bureau d'études mutualisé afin d'avoir un avis technique sur les différentes parcelles identifiées et d'en estimer les coûts d'aménagement.

## **RELANCE DE LA PROCÉDURE D'ACHAT D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE ZS4 DU MOUTET**

Afin de pouvoir réaliser les voies de contournement du rond-point de l'échangeur passant par la ZAC du Moutet, la procédure d'achat d'une partie la parcelle ZS4 (Commune de Bourges) a été lancée.

Pour ce faire France Domaines a été consulté et des échanges avec la Direction des Affaires Foncières et Domaniales mutualisée et les Services Techniques mutualisés ont été organisés pour définir les limites de la parcelle nécessaire (57 197 m<sup>2</sup>) et les procédures à mettre en place.

La SAFER a été mobilisée pour réaliser l'achat de la parcelle concernée au prix de France Domaines (1 € le m<sup>2</sup>).

Dans le cadre de la réorganisation des services de l'Agglomération, le processus d'achat est maintenant suivi par la Direction des Affaires Foncières et Domaniales.

## **DÉFINITION DES ENJEUX POUR UN TECHNOCAFÉ SUR LE SITE DE LAHITOLLE**

Dans le cadre du projet de la ZAC Lahitolle un projet de « Technocafé », outil d'animation et de dynamisation du nouveau quartier technopolitain, est envisagé.

Afin de définir le positionnement du projet, une AMO avait été lancée autour du concept novateur de « tiers lieux ». La mission Stratégie et Aménagements économiques a ensuite été missionnée pour suivre cette AMO.

Le travail confié à la Société Interfaces a permis d'étudier 5 expériences de tiers-lieux pouvant s'adapter aux enjeux du territoire berruyer, d'un environnement comme celui de Lahitolle et du projet « Technocafé ». Le Rez-de-Chaussée aurait accueilli un espace « café – restauration-animation » et le premier étage aurait pu accueillir un espace « tiers lieux » en lien avec les dynamiques entrepreneuriales et d'enseignement supérieur du technopôle.

Néanmoins les arbitrages budgétaires pour l'année 2016 ont conduit à la mise en veille du projet « Technocafé » et donc de la réflexion sur le contenu du projet.

Définition des enjeux pour un plateau de créateurs au sein du Centre d'Affaires de Lahitolle

A la demande du Vice-Président à l'économie et dans le cadre des orientations de la stratégie de développement économique, une réflexion a été menée pour créer un plateau de créateurs d'entreprises au sein du Centre d'Affaires de Lahitolle.

Cette réflexion qui a impliqué la Direction du Développement Economique et de l'Enseignement Supérieur, la Société Interfaces gestionnaire de la pépinière et le Vice-Président à l'économie a permis d'identifier les enjeux suivants :

- Positionnement sur les jeunes créateurs (étudiants créateurs et créateurs de moins de 28 ans) avec un focus privilégié (mais non exclusif) sur les filières technopolitaines et un focus fort sur les TIC et le numériques.
- Un protocole et des services d'accompagnement à la création utilisant l'expertise locale déjà mobilisée dans le cadre du dispositif « étudiants créateurs » et de l'outil pépinière.
- Un espace évolutif dans le temps offrant une possibilité aux créateurs de travailler individuellement et collectivement sur des projets collaboratifs.
- Mise en place dans le cadre du plateau de créateur d'une démarche « start-up » permettant d'identifier et de soutenir les quelques projets capables de créer de la richesse sur le territoire.

## **CENTRE D'AFFAIRES DE QUARTIER / POLITIQUE DE LA VILLE**

En lien avec la Direction du Développement Economique et le pôle Observation et Etudes qui ont préparé et répondu à l'appel à projet de la Caisse des Dépôts sur les Centre d'Affaires de Quartier (CAQ), le Chargé de Mission Stratégie Economique et Aménagements a été impliqué sur la présentation de cet outils dans différentes rencontres (Ville au Carré, Cités-Lab...) et sur le suivi des présentations du bureau d'étude travaillant sur le modèle économique du Centre d'Affaires de Quartier.

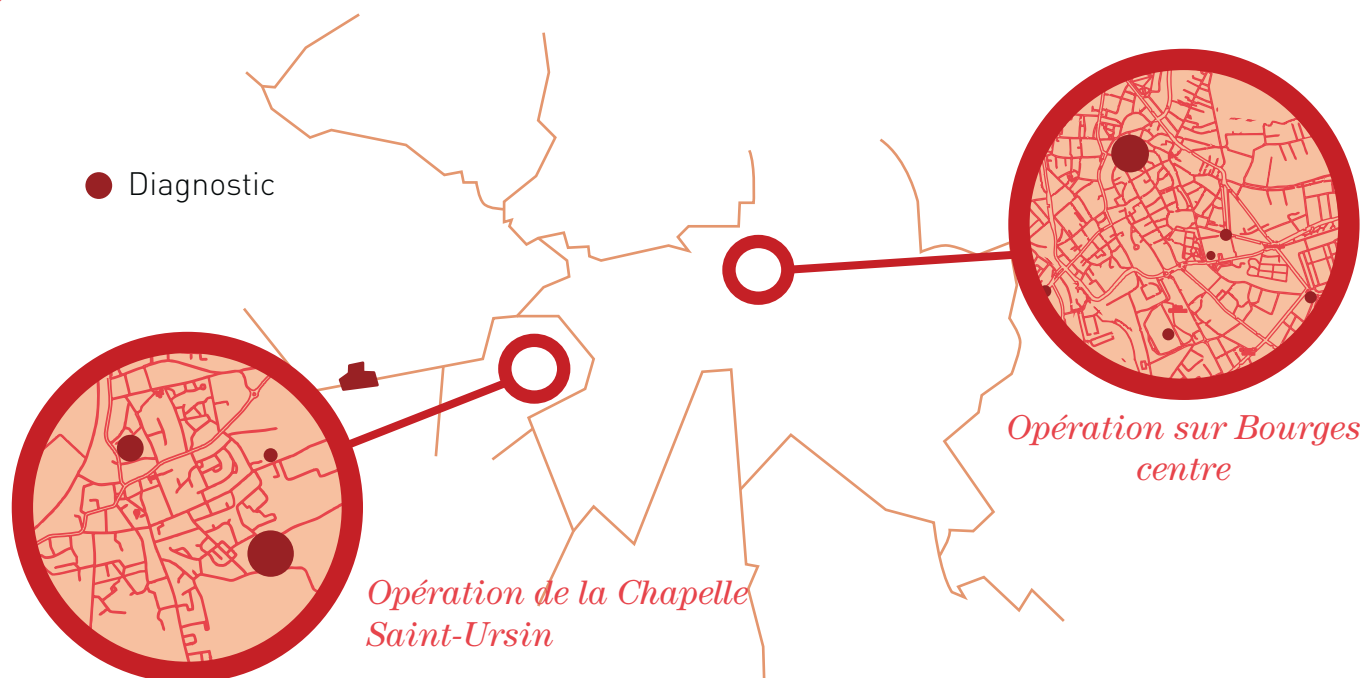
Le Chargé de Mission a aussi été mobilisé pour décliner dans les orientations du pilier économie du Contrat de Ville celles



qui sont contenues dans la Stratégie de Développement Economique de l'Agglomération. Permettant en cela de coordonner les actions insufflées par l'Agglomération au niveau de son territoire et les actions à entreprendre au niveau des quartiers « politique de la ville ».

## LE SERVICE ARCHÉOLOGIE PRÉVENTIVE

*Le service d'archéologie préventive a réalisé 14 opérations d'archéologie préventive (13 diagnostics et 1 fouille), prescrites par le Préfet de Région. Les 13 opérations de diagnostic ont fait l'objet d'un rapport d'opération déposé au Service régional de l'Archéologie et transmis aux aménageurs. La rédaction du rapport de fouille sera finalisée en 2016.*



### Diagnostics archéologiques

Treize opérations de diagnostics ont été menées au cours de l'année 2015 sur les communes de Bourges, La Chapelle-Saint-Ursin, Saint-Germain-du-Puy et Marmagne.

En milieu urbain

- 10 rue Littré (Bourges), en amont de la restructuration de la demi-pension du collège Littré ;
- Rue Edouard Branly (Bourges), suivi de travaux de voirie et réseaux divers ;

En milieu suburbain

- 4 place Pierre Hervier (Bourges), en amont de la construction d'une piscine ;
- rues Jean Bouin et Vieil Castel, stade Alfred Depège (Bourges), en amont de la construction d'un espace de convivialité ;
- 12 rue Béthune-Charost (Bourges), en amont de la construction d'un bâtiment ;
- 33 rue Jean-Jacques Rousseau (Bourges), en amont de la construction d'un immeuble de bureaux et de huit garages aériens ;
- 15 avenue Eugène Brisson, tranche 1 (Bourges), en amont de l'extension et de la restructuration de la résidence « Eugène Brisson » ;
- 146 avenue François Mitterrand (Bourges), en amont de la réalisation d'un lotissement

d'habitation de quatre lots.

#### EN MILIEU PÉRIURBAIN

- chemin des Vallées aux Fruscades, « L'Angoulaire » (La Chapelle-Saint-Ursin), en amont de la réalisation d'un lotissement d'habitation de 49 lots,
- « La Pinaudière », ruelle à Balot (La Chapelle-Saint-Ursin), en amont de la réalisation d'un lotissement d'habitation,
- chemin de la Grange Miton, « Les Larges » (La Chapelle-Saint-Ursin), en amont de la réalisation d'un lotissement d'habitation de quatre lots,
- « Les Neiges » (Marmagne), en amont de la création d'une unité de production photovoltaïque au sol,
- Rrue Jean Jaurès, « Fenestrelay » (Saint-Germain-du-Puy), en amont de la réalisation d'un lotissement d'habitation de



dix lots.



---

### **Fouilles archéologiques**

En 2015, le service d'archéologie préventive de Bourges Plus a effectué une fouille d'archéologie préventive sur le territoire de l'agglomération.

La fouille de l'Angoulaire sur la commune de La Chapelle-Saint-Ursin a débuté en octobre 2015 et s'est achevée mi-février 2016. Cette opération a été réalisée en deux tranches et fait suite au diagnostic réalisé en janvier 2015.



## **Transmission scientifique et valorisation**

Pour la première fois cette année le service a participé aux Journées Européennes du Patrimoine en organisant une journée portes ouvertes le samedi 19 septembre.



À cette occasion, ont eu lieu :

- la visite des locaux (9 rue du Général Ferrié),
- la diffusion d'un diaporama retraçant l'activité du service,
- trois ateliers autour des principales spécialités des archéologues du service : la céramologie (céramique), l'archéo-anthropologie (ossements humains) et l'archéozoologie (ossements animaux),
- la découverte de la trousse à outils de l'archéologue et distribution d'un livret pédagogique pour les enfants.

Au total, 93 personnes ont visité le service.

Les journées Archéologiques en Région Centre ont pour la première fois été organisées à Bourges les 6 et 7 février. Le service d'archéologie a contribué à l'organisation de l'évènement en lien avec le Service Régional de l'Archéologie. Les agents du service ont également présenté les résultats des fouilles récentes : « la découverte d'une ferme gauloise et d'une villa au Domaine de Vouzay », « l'utilisation du Panda comme outil d'évaluation du sous-sol », « la découverte d'une charbonnière de l'âge du Fer au Moutet ».



Par ailleurs, les agents de Bourges Plus ont eu l'occasion de présenter les résultats de leurs travaux scientifiques lors de colloques ou en publiant des articles. Les sujets abordés ont été variés :

- Conférence of environmental archeology of european cities, à Bruxelles : « La fabrication d'huile de pied de bœuf à Bourges ».
- Conférence dans le cadre des programmations du Service Patrimoine de la Ville de Bourges, le 21 octobre : « Les espaces funéraires urbains à la Renaissance : l'exemple de Bourges ».
- Conférence le 29 mai au passage des remparts à Bourges, présentation des résultats du sauvetage urgent du 48 rue Bourbonnoux.
- Publication dans les Cahiers d'Archéologie et d'Histoire du Berry n° 206 « Opérations archéologiques en Berry 2009-2014 » : « L'établissement rural protohistorique des Grandes Varennes à La Chapelle-Saint-Ursin (Cher) ».
- Publication dans les Cahiers d'Archéologie et d'Histoire du Berry n° 207 « Opérations archéologiques en Berry 2009-2014 » : Une villa antique aux Boubards.



Saint-Germain-du- Puys (Cher) », « Évaluation de puits de construction d'un aqueduc antique : approche pénétrométrique ».

- Revue Covalences n° 94, MF/EM : « Un fragment de la ville de Bourges révélé par l'archéologie : bilan des recherches menées sur la ZAC Avaricum ».
- Publication dans Presses Universitaires de Tours : Bourges, Impasse Saint-Jean.

organisations», Sujet proposé : Inventaire et numérisation du fonds photographique ancien.

- Du 24 au 28 août : Thelma Pellice.

Une nouvelle publication a vu le jour en décembre 2015 dans la collection Bituriga. L'ouvrage a été coédité par Bourges Plus et la Fédération pour l'Édition de la Revue Archéologique du Centre de la France : « La métallurgie du fer dans le centre-est de la France au Ve siècle avant J.-C. Approches historique, archéologique et archéométrique ».



## **Accueil de stagiaires**

Deux stagiaires ont été accueillis au service d'archéologie préventive.

- Du 30 mars au 22 mai : Adeline Philippon a effectué un stage pour valider une formation en DUT «Information-Communication option Information numérique dans les

# LE SERVICE MOBILITÉ DURABLE TRANSPORTS

*L'année 2015 a vu la consolidation du service Mobilité Durable et Transport au sein de la DADT, avec le recrutement d'un ingénieur transport à compter d'octobre.*

*Pour mémoire, les missions du service se développent sur les 3 axes suivants :*

- *animation et fonctionnement d'AggloBus, autorité organisatrice de la mobilité sur le périmètre des transports urbains (les 16 communes de Bourges Plus et Saint-Florent-sur-Cher, Fussy et Pigny).*
- *suivi de la Délégation de Service Public (DSP) pour les transports urbains et scolaires sur ce même périmètre,*
- *mise en œuvre, suivi et animation du Plan de Déplacements Urbains (PDU) de l'agglomération berruyère.*

---

## **Animation et fonctionnement d'Agglobus - Suivi de la DSP transports urbains**

### **FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF ET FINANCIER DU SYNDICAT**

En 2015, dans le cadre de la gestion des instances et des actes administratifs :

- 7 Comités syndicaux et 7 Bureaux syndicaux se sont tenus,
- 4 décisions du Président et 36 délibérations (35 du Comité syndical et 1 du Bureau syndical) ont été prises;
- une modification des statuts du syndicat, engagée en 2014, concernant les règles de vote, a été entérinée par arrêté préfectoral en mars 2015.

Les commissions suivantes ont été organisées :

- 1 séance de la commission consultative des services publics locaux (suivi de la DSP),
- 2 séances de la commission accessibilité,
- 1 séance de la commission offre tarifaire,
- 1 séance de la commission offre de transport.

### **SUIVI DE LA DSP EN LIEN AVEC L'EXPLOITANT DU RÉSEAU, LA SOCIÉTÉ DES TRANSPORTS URBAINS DE BOURGES**

Dans le cadre du suivi de la Délégation de Service Public, 9 réunions mensuelles se sont tenues avec le délégataire, la STU Bourges, afin d'évoquer régulièrement l'exécution du contrat et la « vie du réseau ».

#### **Le « patrimoine » transport :**

L'opération de remise aux normes des portes sectionnelles de l'atelier technique du centre d'exploitation sis rue Théophile Lamy à Bourges a été menée en 2015 : après passation d'un marché public par AggloBus, les travaux ont été réalisés par la société MET 41. Le parc de véhicules fonctionnant sur le réseau a été modifié au cours de l'année par le délégataire (au titre du renouvellement des véhicules par locations pour maintenir un âge moyen du parc correct comme prévu dans le contrat de DSP) : réception de 2 bus MERCEDES « CITARO Euro VI » gazole en février 2015 et de 3 minibus DIETRICH « City 21 » à l'été 2015 (fonctionnant sur les 2 lignes de navettes de centre-ville de Bourges). Le délégataire a fait réaliser des travaux de réfection de sol dans la boutique « Nation » durant 3 jours en octobre.

#### **La communication :**

Le délégataire a mis en service une nouvelle version du site internet agglobus.com en début d'année avec, parmi les nouveautés, la possibilité de calculer son itinéraire d'adresse à adresse. La STU Bourges a également créé

une page facebook pour promouvoir le réseau.

Le délégataire a participé à la journée des transports publics en septembre 2015, a relayé la campagne nationale de lutte contre le harcèlement en installant les affiches ad hoc dans les véhicules et il a organisé une campagne orientée spécifiquement vers les salariés pour promouvoir la prime transport :

## MISE EN ACCESSIBILITÉ PROGRESSIVE

AggloBus advertisement with a man celebrating. Text: "Son patron vient de lui annoncer une augmentation ? Non, non... ...Enfin si ! -50% ... le bus, c'est moitié prix toute l'année ! Grâce à la participation de votre employeur www.agglobus.com". Includes AggloBus logo, a QR code, and contact information for Bourges.

## DU RÉSEAU DE TRANSPORTS URBAINS

Le service instruit les demandes de subventions des collectivités pour les travaux de mise en accessibilité, assure le suivi du paiement des subventions après leur attribution et la réalisation des travaux. AggloBus a prévu la possibilité de prendre en charge jusqu'à 80% du montant des travaux destinés à rendre les arrêts existants accessibles, la subvention étant plafonnée à 8 000 € HT par arrêt. A ce titre, en 2015, une subvention a été attribuée pour 8 arrêts du réseau.

## MISE EN PLACE D'UNE ASSISTANCE TECHNIQUE AUX COMMUNES

Suite à l'intégration d'un ingénieur au sein du service Mobilité Durable et Transport, une démarche d'accompagnement des communes dans leurs projets d'aménagements a pu être initiée. Cette démarche opérationnelle associe les compétences des services Mobilité Durable et Transport de l'agglomération et la Direction mutualisée de la voirie et des réseaux divers. Les premières missions concernent essentiellement les demandes des communes de mise en accessibilité des arrêts de transports collectifs. A titre d'exemple, Les services ont accompagné la commune de St Just dans la conception et la préparation des travaux du projet d'aménagement de l'accès et des abords de l'école communale (aménagement cofinancé par AggloBus).

## PILOTAGE DE L'ÉTUDE DE

**Actions menées au titre de la mise en oeuvre, du suivi et de l'animation du PDU**

## RESTRUCTURATION DU RÉSEAU DE TRANSPORTS URBAINS ET D'OPPORTUNITÉ/FAISABILITÉ D'UN BUS À HAUT NIVEAU DE SERVICES

L'étude engagée en avril 2014, s'est poursuivie sur l'année 2015. Le Comité Syndical d'AggloBus a délibéré sur l'opportunité d'une restructuration du réseau de transports urbains comprenant une restructuration avec 2 pôles d'échanges, une priorisation des bus, et un traitement des principaux points durs de circulation des bus, une évolution de l'offre de service. Cette restructuration devant être compatible à terme avec un BHNS. Fin 2015, la phase de faisabilité de cette étude a été engagée.

Dans le cadre de ce projet, 6 réunions publiques ont été organisées pour concerter les habitants :

- 3 à Bourges (Hôtel de Ville, salle des fêtes de la Chancellerie et Collège Jean Renoir),
- 1 à St Germain du Puy,
- 1 à Trouy,
- 1 à Saint-Doulchard.



Elles ont réuni globalement plus de 350 personnes. Le syndicat a fait usage pendant 15 jours des espaces de communication situés dans les véhicules du réseau pour informer les usagers de la tenue de ces réunions de concertation publique. Les communes membres et volontaires ont procédé à un tirage au sort sur leurs listes électorales pour inviter des habitants à ces rencontres : au total ce sont plus de 9 800 courriers qui ont été diffusés.



En outre, un comité des partenaires (entreprises, établissements scolaires, hôpitaux...) a été réuni deux fois pour présenter le projet de restructuration.

Des enquêtes de stationnement menées sur le centre-ville de Bourges ont été conduites, en lien avec ce projet de restructuration du réseau de transport.

En parallèle, l'élaboration du schéma directeur d'accessibilité du réseau de transports s'est poursuivie.

## **PROJET DE PLAN VÉLO INTERCOMMUNAL**

Une adaptation du projet de plan vélo

intercommunal a été engagée. Les communes et les partenaires ont été sollicités, dans l'objectif de proposer un nouveau projet, en cohérence avec le projet du Canal de Berry à Vélo, porté par le Syndicat du Canal de Berry.

## **PARTICIPATION AU DÉPLOIEMENT DES INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR LES VÉHICULES ÉLECTRIQUES**

Cette démarche est conduite en appui du Syndicat Départemental d'Énergie du Cher (SDE), sur le périmètre de l'agglomération, en lien avec les communes concernées par ce schéma.

Après son adhésion au SDE du Cher, Bourges Plus a contribué aux transferts successifs de compétence permettant la mise en œuvre du projet. L'agglomération a décidé de participer financièrement à l'investissement et aux coûts de fonctionnement du projet. Elle a collaboré avec le SDE pour étudier les projets d'implantation de 24 bornes à l'échelle de l'agglomération.

## **LIVRAISON DES MARCHANDISES ET LOGISTIQUE URBAINE**

Fin 2015, une consultation a été lancée pour optimiser le fonctionnement des livraisons sur le centre-ville de Bourges, et pour étudier l'opportunité d'une plateforme de groupage/dégroupage ou de toute autre solution de type espace de logistique urbaine à l'échelle de l'agglomération.

## **LE SERVICE A PÉRENNISÉ SA PARTICIPATION À DIFFÉRENTS RÉSEAUX SUR LE SUJET DE LA MOBILITÉ ET DES TRANSPORTS**

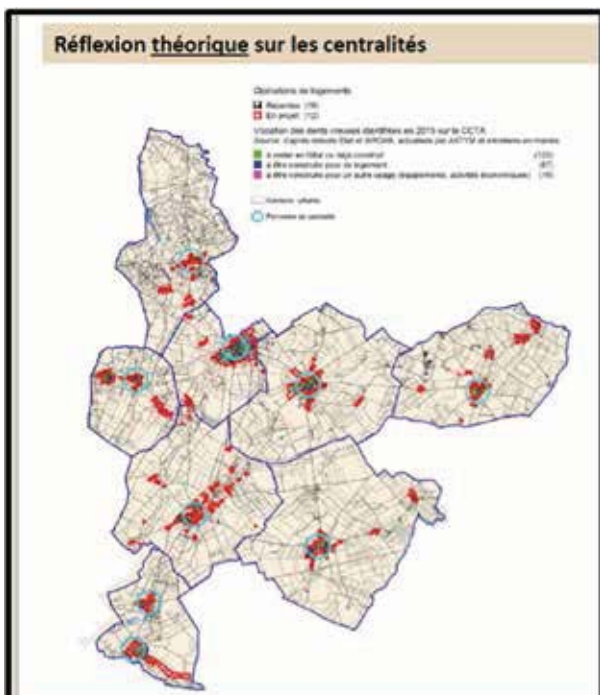
- Observatoire Régional des Transports, animé par la DREAL Centre Val de Loire.
- Site internet [www.jv-malin.fr](http://www.jv-malin.fr), animé par la Région Centre Val de Loire, qui permet aux usagers de calculer leur itinéraire de déplacements. L'offre de transports du réseau Agglobus est intégrée au site.

# LE SERVICE COHÉRENCE TERRITORIALE

## L'appui pour le lancement effectif et l'élaboration de stratégie en matière d'habitat et de foncier

Suite aux prises de compétences en cours d'année 2014 par les 5 Communautés de Communes, les démarches de Programmes Locaux de l'Habitat ont pu être lancées avec l'appui du SIRDAB pour :

- L'adaptation du cahier des charges PLH type proposé par le SIRDAB au contexte territorial propre à chaque EPCI, par un travail de dialogue et d'échange avec les élus et les techniciens des EPCI,
- l'appui des EPCI dans la passation des marchés et l'analyse des offres des candidats, notamment pour s'assurer que les enjeux identifiés dans le cahier des charges, en particulier ceux liés à la maîtrise de l'étalement urbain soient bien repris par le candidat et que la méthodologie proposée soit pertinente,
- Accompagner les EPCI dans le pilotage des études et le cadrage de l'intervention du bureau d'étude.



Par ailleurs, le service Cohérence Territoriale, en lien avec la mission Habitat de Bourges Plus, a rédigé le cahier des charges relatif à l'étude sur les marchés de l'immobilier et de l'habitat lancée par Bourges Plus et a contribué à l'analyse des offres des candidatures reçues.

## LE SCOT EN CHIFFRES

- L'analyse de 14 candidatures pour l'élaboration des 3 PLH
- 3 PLH en cours d'élaboration fin 2015 (Terroirs d'Angillon, La Septaine, Fercher Pays Florentais)
- 2 CCTP PLH prêt à être lancé (Terres d'Yèvre,

## La promotion de l'outil PLUi : un travail de pédagogie sur l'intérêt de penser et faire l'urbanisme dans un cadre intercommunal

### Terres Vives)

L'étalement urbain étant en partie alimenté par des logiques de concurrence territoriales, le SIRDAB a poursuivi un travail d'animation et de pédagogie sur l'intérêt de penser l'urbanisme à l'échelle intercommunale et de favoriser un développement équitable et concerté des territoires du SCoT de l'Agglomération berruyère.

Il a notamment insisté sur le caractère essentiel du PLUi pour prendre en compte les enjeux d'un aménagement durable des territoires en matière de mobilité, de continuité écologique, d'optimisation des potentiels fonciers...etc.

C'est pourquoi, le service Cohérence Territoriale a animé plusieurs réunions de présentation de la démarche PLUi, ses avantages, ses enjeux et ses implications :

- en bureau et en Comité Syndical du SIRDAB,



- auprès de l'ensemble des EPCI du SIRDAB et des communes en ayant fait la demande,
  - auprès des communes de Bourges Plus.
- En outre, il a été moteur sur la constitution d'une Commission d'Urbanisme à l'échelle de l'Agglomération Bourges Plus, commission informelle dont le rôle est de permettre aux élus communautaires d'échanger sur les sujets de l'urbanisme et de l'aménagement durable de leurs territoires.

### LE SCOT EN CHIFFRES

- Plus d'une vingtaine de réunions de présentation du PLUi
- Les 6 EPCI du SIRDAB se sont dotés de la compétence PLUi au cours de l'année 2015
- 2 réunions de la CUC

## La mise en place du service ADS du SIRDAB

Suite à l'adoption de la loi ALUR le 24 mars 2014, l'Etat a mis fin à la mise à disposition gratuite de ses services pour l'instruction des actes d'urbanisme à partir du 1er juillet 2015, et plusieurs communes et Communautés de Communes (Terroirs d'Angillon, Terres d'Yèvre et Fercher Pays Florentais) ont sollicité le SIRDAB afin qu'il fournisse une prestation technique d'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme.

Pour répondre à ces demandes, le SIRDAB a décidé, par délibération du 24 juin 2015, de créer un service d'instruction des Autorisations du Droit des Sols (ADS) pour l'instruction des autorisations d'urbanisme des Communautés de Communes Terres d'Yèvre, Fercher Pays Florentais et Terroirs d'Angillon.

Le service ADS du SIRDAB fonctionne donc depuis le 1er juillet 2015, avec un agent dans un premier temps, renforcé par un second agent à temps partiel (60%) depuis le mois d'octobre 2015.

Le service a instruit au cours du second semestre 2016 près de 200 actes, soit un rythme d'environ 33 actes par mois. Au-delà de l'instruction, il assure un rôle d'appui et de conseil auprès des communes et pétitionnaires sur leurs projets.

### LE SCOT EN CHIFFRE : évolution du volume d'actes reçus

	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Dec	Total 2015
Permis de construire	8	4	5	11	11	10	<b>49</b>
Déclaration préalable	4	8	5	21	23	13	<b>74</b>
Certificat d'urbanisme (b)	16	13	7	23	6	7	<b>72</b>
Autorisation de travaux	0	0	0	0	1	0	<b>1</b>
<b>Total</b>	<b>28</b>	<b>25</b>	<b>17</b>	<b>55</b>	<b>41</b>	<b>30</b>	<b>196</b>

---

## **La participation à l'élaboration de la Trame Verte et Bleue du Pays de Bourges**

En parallèle de la Trame Verte et Bleue du SCoT de l'agglomération berruyère, le Pays de Bourges a engagé une étude pour renforcer la connaissance de la trame verte et bleue du territoire et pour élaborer un programme d'actions pour la préservation et/ou la remise en état des continuités écologiques.

L'équipe du SIRDAB participe à cette démarche, notamment pour assurer la cohérence avec la trame verte et bleue du SCoT. Cette participation permet aussi une meilleure connaissance des enjeux locaux en matière de continuité écologique et permet au SIRDAB de renforcer sa capacité de conseils aux communes et aux EPCI dans la prise en compte des continuités écologiques dans leurs projets d'urbanisme.

# **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

---

## **L'agenda 21 communautaire**

Adopté en 2013 par le Conseil Communautaire, l'Agenda 21 est actuellement dans la phase de mise en œuvre de son programme d'actions qui implique de manière transversale la totalité des directions opérationnelles de Bourges Plus. En 2015, 21 de ses 59 actions ont été réalisées et 37 autres sont en cours de mises en œuvre parmi lesquelles :

- L'action de sensibilisation à la performance énergétique, délivrée à l'IMEP dans le cadre des visas éco-citoyens et qui rencontre un franc succès des particuliers (sessions complètes),
- L'expérimentation de nouvelles actions pour favoriser le réemploi des objets, et plus globalement l'engagement de Bourges Plus pour la réduction de la production de déchets (programme local de prévention des déchets).

---

## **Le plan climat énergie territorial**

Le Plan Climat Energie Territorial est une démarche obligatoire pour les EPCI de plus de 50 000 habitants dont l'objectif principal est de diminuer les émissions de gaz à effet de serre engendrées par l'activité de la collectivité, c'est-à-dire par la gestion de son patrimoine et par l'activité de ses services et compétences.

C'est donc avant tout un programme d'actions, qui se décompose pour Bourges Plus en trois grands volets d'intervention :

- Les déplacements des agents (domicile-travail et professionnels) et l'amélioration continue de la performance environnementale du parc automobile,
- La gestion des déchets produits par l'activité des services,

- La performance énergétique du patrimoine bâti. Une réflexion portant sur l'élargissement du Plan Climat à un volet territorial a également débuté en 2015. Cet élargissement signifie que tous les acteurs émettant des gaz à effet de serre et consommant de l'énergie sur le territoire de Bourges Plus seront concernés par la mise en œuvre du futur programme d'actions, et non plus seulement la collectivité en tant que telle. Dans le but de préfigurer le lancement du Plan Climat, un groupe de travail constitué d'élus et de techniciens a été constitué et s'est réuni à plusieurs reprises. Le travail a été ciblé sur les modalités de concertations à privilégier pour élaborer ce volet territoire. Un plan de concertation a ainsi pu être défini.

---

## La lutte contre la pollution de l'air

Dans le cadre de sa compétence « Lutte contre la pollution de l'air », Bourges Plus adhère à Lig'AIR, qui est l'association agréée en charge de la surveillance de la qualité de l'air en région Centre. Lig'Air a ainsi assuré plusieurs suivis pour le compte de Bourges Plus :

- **La surveillance de la qualité de l'air**, est réalisée par l'intermédiaire de deux stations de mesures installées rue Nicolas Leblanc et rue Jean Baffier. Les polluants mesurés sont les particules en suspension, les oxydes d'azotes, l'ozone et le benzène. Le suivi quotidien de ces polluants permet de calculer l'indice ATMO, qui varie de 1 à 10, et qui qualifie la qualité de l'air global de l'agglomération.
- **La surveillance des pollens**, est assurée par un capteur installé sur le toit d'un immeuble situé rue Louis de Raynal. Lig'Air assure le prélèvement du dispositif et envoi chaque échantillon au Réseau National de Surveillance Aérobiologique qui se charge de l'interprétation et de la rédaction d'un bulletin pollinique hebdomadaire.

---

## La lutte contre les nuisances sonores

Bourges Plus est compétente dans la lutte contre les nuisances sonores. En tant que gestionnaire de voiries présentant un trafic supérieur à 8 200 véhicules par jour, l'Agglomération a l'obligation d'élaborer un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE). Il s'agit d'un programme d'actions élaboré dans le but de prévenir les effets du bruit, à réduire, si nécessaire, les niveaux de bruit autour de ces voiries, ainsi qu'à protéger les zones calmes.

L'année 2015 a été consacrée à la réalisation d'un diagnostic acoustique précis qui a permis de localiser et de quantifier la population effectivement exposée à une nuisance sonore associée aux bruits routiers. S'en est suivi la définition d'une stratégie d'intervention et la rédaction d'un projet de programme d'actions pour diminuer cette exposition.

## Aides à l'habitat privé Bilan 2015 des aides détaillé par type et par commune

Communes	Propriétaires Occupants				Propriétaires Bailleurs				T o t a u x							
	Nombre logements	a i d e s			Nombre logements	a i d e s			Total logements	a i d e s			Total (€)	% de dossiers	% d'aides	
		Anah (€)	B+ (€)	Fart (€)		Anah (€)	B+ (€)	Fart (€)		Anah (€)	B+ (€)	Fart (€)				
Annoix																
Arçay	1	8 400	500	2 000					1	8 400	500	2 000	10 900	0,00%	1,10%	0,00%
Berry Bouy														0,00%	0,00%	0,00%
Bourges	61	296 646	129 292	124 763	7	63 563	85 511	14 800	68	360 209	214 803	139 563	714 575	68,00%	72,12%	72,12%
La Chapelle Saint-Ursin	2	11 210	3 181	7 415					2	11 210	3 181	7 415	21 806	2,00%	2,20%	2,20%
Le Subdray	1	4 000	3 052	2 000					1	4 000	3 052	2 000	9 052	1,00%	0,91%	0,91%
Marmagne	5	34 472	12 435	10 600					5	34 472	12 435	10 600	57 507	5,00%	5,80%	5,80%
Morthomiers	1	4 000	1 448	2 000					1	4 000	1 448	2 000	7 448	1,00%	0,75%	0,75%
Plaimpied	1	4 512	0	3 000					1	4 512	0	3 000	7 512	1,00%	0,76%	0,76%
St Germain du Puy	9	41 027	9 895	15 600	1	4 308	3 627	1 600	10	45 335	13 522	17 200	76 057	10,00%	7,68%	7,68%
St Just														0,00%	0,00%	0,00%
St Michel de Volangis														0,00%	0,00%	0,00%
Trouy	3	5 549	0	3 000					3	5 549	0	3 000	8 549	3,00%	0,86%	0,86%
Lissay Lochy														0,00%	0,00%	0,00%
Vorly														0,00%	0,00%	0,00%
St Doullchard	5	17 510	6 484	8 600	3	9 981	33 277	1 600	8	27 491	39 761	10 200	77 452	8,00%	7,82%	7,82%
<b>Total</b>	<b>89</b>	<b>427 326</b>	<b>166 287</b>	<b>178 978</b>	<b>11</b>	<b>77 852</b>	<b>122 414</b>	<b>18 000</b>	<b>100</b>	<b>505 178</b>	<b>288 702</b>	<b>196 978</b>	<b>990 858</b>	<b>100 00%</b>	<b>100 00%</b>	<b>100 00%</b>



# TECHNOPÔLE LAHITOLLE : LA FILIÈRE ÉNERGIE ET BÂTI DE DEMAIN

## Le Projet Plateforme de formation « parois opaques » et « ventilation »

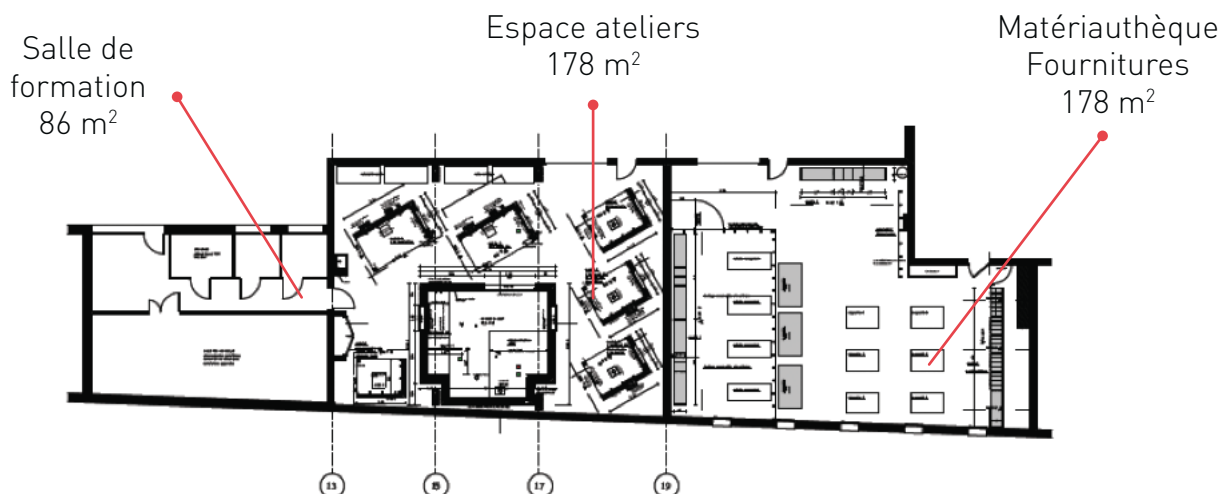
Bourges Technopôle a poursuivi sa réflexion, pour concevoir un plateau de formation « parois opaques et ventilation » en lien avec les organismes de formation et les organisations professionnelles du territoire impliqués dans le domaine du bâti, (AFPA, INSA/Ecole Hubert Curien, CAPEB 18, FFB 18, Greta du Cher, ARFAB, FOL 18, Lycée Pierre Emile Martin, Lycée Jean de Berry, IUT de Bourges, CMA 18...) autour d'un projet de plateforme collaborative de formations en lien avec la rénovation/construction de bâtiments.

Les orientations de ce projet initié, après réponses à deux appels à projets de la Région Centre Val de Loire et de l'ADEME (qui apportent des financements), ce sont précisées durant l'année 2015. Le plateau répondra aux ambitions du programme Praxibat (apprentissage des gestes liés au bâtiment par la pratique), mais permettra d'accueillir d'autres types de formations initiales et continues encore plus poussées dans le domaine des gestes techniques.

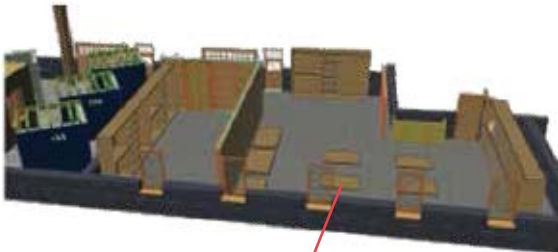
Ainsi, des formations de concepteur de maisons passives seront programmées sur le site (permettant de construire ou rénover en apprenant à éviter des ponts thermiques, ou à concevoir une parfaite étanchéité à l'air du bâtiment...). De même l'enseignement supérieur pourra y déployer des cours, car les établissements ce sont impliqués dans la réflexion.

Le plateau sera construit durant le premier semestre 2016 dans l'espace de l'hôtel d'entreprises au Technopole. Il profitera de la proximité du Centre ville et de différents services (restauration universitaire, Institut Communautaire d'Education Permanente, INSA...).

Il sera constitué d'un espace formation pédagogique, d'un atelier pratique (qui comprendra des modules pour la pratique des gestes de la construction, dont une maisonnette passive) et d'une matériauthèque qui montrera comment des matériaux innovant ou bio-sourcés peuvent être mis en œuvre dans la réalité. Ce dernier espace pourra occasionnellement être ouvert au public.



## Des formations auprès du public



Maquette mettant en oeuvre des matériaux

Maison passive de 25 m<sup>2</sup>



Modules de formation pour travail sur parois, Menuiserie, VMC ...

Depuis plusieurs années Bourges Technopole a initié des formations qui concernent également le grand public, en lien avec l'IMEP. Ces stages ont pour vocation à sensibiliser les personnes sur l'intérêt de concevoir des logements énergétiquement performants, mais aussi à les amener à comprendre le langage et les bases techniques de ces approches.

Les stages organisés par Bourges Technopole, et cofinancés par Bourges Plus et la Région Centre Val de Loire, peuvent accueillir librement, deux fois par an, jusqu'à 20 personnes.

En 2015, ce sont encore 35 personnes qui ont bénéficié des informations données par Bourges Technopole, l'Agence Locale de l'Energie 18 et deux professionnels de la thermique en bâtiment. A noter la participation du CAUE 18, lors de la session d'octobre. Ce qui porte à 165 personnes sensibilisées à ces questions depuis l'ouverture de la formation.

Les stages se sont ponctués par la visite de logements (à Bourges et à Annoix), dont les propriétaires passionnés ont ouvert leurs portes et partagé leurs expériences de construction aux visiteurs. Ils auront permis au public de démystifier les métiers du bâtiment et de mieux comprendre les nouvelles approches auxquels ces derniers sont confrontés en échangeant avec de vrais



---

## Projet de mise en place d'une plateforme locale de rénovation énergétique de l'Habitat

En 2015 Bourges Plus s'est engagée dans une réflexion visant à mettre en place une plateforme locale de rénovation énergétique de l'Habitat.

Le but de cette démarche est de faciliter l'accès à la rénovation énergétique globale des logements, pour des propriétaires particuliers.

3 axes sont prévus à cet effet :

- Sensibiliser / informer / retenir les propriétaires susceptibles de se lancer dans la démarche,
- Informer les propriétaires de l'ensemble des aides possibles / les accompagner dans leur projet,
- Constituer et former des groupements d'entreprises ayant pour but d'effectuer une rénovation énergétique globale efficace, tout en limitant le coût du chantier.

Le Conseil Communautaire a voté la présentation d'une candidature auprès de l'ADEME Centre, susceptible d'apporter un encouragement financier au lancement du projet sur ses 3 ans.

---

## Découvertes de l'Hôtel d'entreprises

Le 6 octobre, l'association régionale Arbocentre, a sollicité Bourges Technopôle pour la visite de l'Hôtel d'entreprises, en compagnie d'entreprises du bâtiment intéressées par l'ouvrage d'art.

Le 8 et 9 octobre, la Direction du Développement Economique de Bourges Plus et Bourges Technopôle ont accueilli la FFB du Cher qui organisait les coulisses du Bâtiment 2015, dans l'Hôtel d'entreprises.

Cet ensemble de bâtiments à ossature bois a été conçu par Bourges Plus pour devenir BEPOS (c'est-à-dire bâtiment à énergie positive). Il accueillera des entreprises et la plateforme de formation Praxibat (présentée précédemment).

Lors des coulisses du bâtiment, ce sont plusieurs centaines d'élèves de collèges et de divers établissements scolaires du Cher qui sont venus rencontrer des professionnels et des organismes de formation, pour découvrir

---

## Réflexions et projets

les métiers du bâtiment.

Le Technopôle Lahitolle étant le lieu de l'innovation pour divers projets liés à la filière bâtiment, L'équipe de Bourges Technopôle a rencontré différents acteurs tels que Recticel ou l'INSA Centre val de Loire. Elle a également suivi les actions menées par l'association régionale Envirobat, dont elle est partenaire.

Ainsi, des réflexions et des démarches ont pu être initiées avec des structures, des entreprises, des bailleurs sociaux et des laboratoires de recherche du territoire

---

## Technopôle filière maîtrise des risques

favorisant l'émergence de nouveaux projets.

### LES ANIMATIONS DE LA FILIÈRE RISQUES EN 2015

En 2015, plusieurs thèmes ont été abordés par la filière « prévention des risques ». La plupart étaient des animations au sein des réseaux professionnels locaux ou régionaux, renforçant la reconnaissance de la technopôle de Bourges comme un acteur majeur des compétences risques du territoire. De plus, les Rendez-vous de la technopôle, qui sont des animations plus « grand public », se sont une nouvelle fois déroulés.

Voici les principaux sujets abordés cette année sur l'ensemble de ces animations :

- la cyber-sécurité,
- la nouvelle réglementation SEVESO 3,

- la nouvelle version de l'ISO 9001 et ses implications dans la maîtrise des risques,
- AMDEC : un outil de sécurité et de gestion de la qualité.

En outre, la filière prévention des risques de la technopôle de Bourges a pu intégrer de nouveaux réseaux professionnels de haut niveau en 2015 :

- le RTR Risque (réseau thématique recherche) associant établissements de recherche et industriels de la Région Centre (CEA, Nexter, MBDA, DGA, CEDREM, INSA, Air Liquide...),
- le club SEVESO de la région Centre regroupant de nombreux sites SEVESO,
- le club QSEE du Cher sur les problématiques Sécurité et Environnement et regroupant une dizaine d'industriels et quelques consultants indépendants.

Enfin, la filière maîtrise des risques a continué son partenariat avec la technopôle de l'Arbois en participant à l'édition 2015 d'Envirorisk d'Aix-En-Provence.

L'édition 2016 qui se déroulera à Bourges verra une transformation profonde de l'événement. Celui-ci se déroulera en effet sur le site même du Technopôle Lahitolle, dans les locaux de l'INSA Centre Val de Loire afin de faire découvrir aux professionnels la richesse du territoire de l'agglomération au niveau de ses équipements et de ses compétences en matière de maîtrise des risques, notamment en mettant en valeur les nombreux laboratoires de recherche locaux en pointe sur le sujet.



## LES PARTENARIATS AVEC LES INDUSTRIES LOCALES

En capitalisant sur les animations et la présence dans les réseaux professionnels consacrés aux risques, de nouveaux contacts ont vu le jour avec les entreprises du secteur. Ainsi, le chargé de mission a pu visiter les installations classées de MBDA (Bourges et le Subdray), Nexter (Bourges et La Chapelle St Ursin), ASB, ThyssenKrupp, Transports Galopin ainsi que de plusieurs sociétés de services (APAVE, Dekra,...).

L'idée d'un regroupement de compétences et d'une visibilité nationale des compétences pyrotechnie par le biais d'un GIE fait son chemin au sein de ces différents organismes.

## LES AUTRES PROJETS EN COURS

Un autre événement majeur mobilise la technopôle, la tenue du premier Start-Up Week-end à Bourges (le premier dans une ville de cette taille).

Les partenariats avec les organismes de recherche déboucheront également sur le projet BATIRSUR, porté par l'INERIS à Bourges avec l'aide de Bourges Plus et du Conseil Départemental mais qui inclue également de nombreux acteurs nationaux de renom (Ministère de l'Ecologie, AMARIS, Arcelor-Mittal, CTICM).

Le nombre de thésards et de doctorants est également en forte augmentation grâce au soutien des collectivités locales dont Bourges Plus. Il devrait atteindre 9 personnes en 2016.





# ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

*Bourges et sa Communauté d'Agglomération accueillent désormais près de 5000 étudiants. Fort de ce constat, BOURGES PLUS, qui dispose de la compétence Enseignement supérieur depuis 2012, a engagé une réflexion visant d'une part à promouvoir le développement de la recherche et des établissements universitaires et post-bac sur le territoire et d'autre part à améliorer la vie étudiante. En effet, ces aspects participent d'une démarche économique plus globale qui cherche à faciliter l'accès des jeunes à l'emploi local en adéquation avec les besoins des entreprises en quête d'étudiants formés et compétents dans divers secteurs.*

*C'est au titre de ces différentes ambitions que le service Enseignement supérieur se voit pleinement impliqué dans l'élaboration d'une stratégie en lien avec un réseau d'acteurs et de partenaires favorisant la réflexion et l'évolution des territoires en matière de formation et de recherche.*

*En outre, le service s'inscrit dans une politique de soutien aux établissements et à la vie étudiante ainsi que dans l'animation de l'association Bourges Campus.*

---

## Stratégie et réseaux

Au vu de ses objectifs de promotion et valorisation du territoire, le service Enseignement supérieur est pleinement engagé dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie en matière de développement de l'enseignement supérieur et de la recherche. De ce fait, une feuille de route a été élaborée en 2015 afin de faire le point sur les actions à mener en la matière pour les années à venir. Destinée à être soumise à la validation des élus, cette feuille de route permettra à la Communauté d'Agglomération d'avoir une vision d'ensemble des démarches à entreprendre afin de favoriser le dynamisme du territoire en termes de formations supérieures et de recherche.

Par ailleurs, BOURGES PLUS en sa qualité de membre de l'Association des Villes Universitaires de France (AVUF) soutient la nécessité d'une concertation et collaboration entre les collectivités et les établissements d'Enseignement supérieur et de Recherche. À ce titre, elle a participé aux différents travaux et ateliers de la Commission Vie étudiante de l'AVUF en février 2015 à Aix-en-Provence.

Egalement membre de l'Institut National de Développement Local (INDL), la Communauté d'Agglomération par l'intermédiaire de la Direction du Développement économique et de l'Enseignement supérieur a fait une

intervention dans le cadre du séminaire INDL consacré aux stratégies des villes moyennes à Agen en juin 2015.

En outre, des discussions ainsi qu'un projet de convention cadre permettant d'établir un partenariat entre l'IUT, la Ville de Bourges et Bourges Plus ont été initiés fin 2015.

BOURGES PLUS apporte sa contribution

---

## Soutien financier aux établissements

financière au fonctionnement des établissements délivrant des formations de niveau supérieur.

Deux conventions ont d'ailleurs été signées fin 2014 avec d'une part l'INSA-CVL et, d'autre part, avec l'Université d'Orléans pour l'antenne de Bourges de l'UFR Collegium Droit Economie Gestion.

La première renvoie à une convention de financement pour le fonctionnement de l'établissement à hauteur de 150 000 € par an pour la période 2014-2016. A cela vient s'ajouter le projet de construction d'un gymnase pour l'INSA-CVL. Cet équipement dont une partie du financement sera assurée par BOURGES PLUS dans le cadre de la Convention Région-Département (2015-2020) permettra la mise en place des cours d'éducation physique et sportive pour les étudiants de l'INSA-CVL sur le campus Lahitolle.

La seconde, quant à elle, est articulée autour de deux grands volets pour la période 2014-2017. L'un est destiné à apporter un soutien pour le fonctionnement de l'antenne de Bourges et l'autre précise les conditions de mise à disposition de personnel entre BOURGES PLUS et l'Université d'Orléans. Dans le prolongement de ces conventions et dans le cadre du versement annuel d'une subvention destinée à favoriser le développement de l'UFR Droit de Bourges, un Comité d'Orientation est créé. La première réunion de ce dernier a ainsi eu lieu en décembre 2015 et a permis de réunir les représentants de l'Université, de la collectivité et des acteurs du monde économique et juridique local.



## **Vie étudiante**

Le service Enseignement supérieur a eu également en charge l'instruction d'une douzaine de dossiers de demandes de subvention de la part d'associations étudiantes ou établissements pour des projets culturels, humanitaires et en lien avec les formations supérieures et la recherche. L'amélioration des conditions de vie étudiante étant une des préoccupations de la Communauté d'Agglomération, celle-ci a souhaité organiser une manifestation permettant de réunir après la rentrée l'ensemble des étudiants. L'objectif était de rassembler ces derniers autour d'un événement fédérateur source de dynamisme pour la communauté étudiante. Happy Campus Bourges a donc eu lieu en septembre 2015 durant une après-midi et une soirée ludiques et festives qui a permis le regroupement de près de 1000 étudiants.

## **Bourges Campus**

L'association Bourges Campus dont l'objectif est de promouvoir l'Enseignement supérieur, la Recherche et la vie étudiante sur le territoire, regroupe différents acteurs impliqués dans cette démarche de valorisation. Parmi eux, les collectivités territoriales, les chefs d'établissement et directeurs de composantes et des entreprises locales. L'association s'est ainsi réunie à trois reprises durant l'année 2015.

Bourges Campus a également organisé une réunion avec les associations étudiantes en décembre 2015 afin de leur présenter les démarches à entreprendre auprès de BOURGES PLUS pour les demandes de subvention, mais également pour mieux connaître leurs projets, les activités envisagées et favoriser les relations et échanges entre étudiants.

Par ailleurs, les réunions de l'association ont été aussi l'occasion d'évoquer certaines problématiques et axes de progression relatifs au développement de l'Enseignement supérieur et de la Recherche sur le territoire. Ainsi l'association ayant contribué à deux reprises à l'élaboration du Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur et de la Vie Etudiante, elle s'est vue confier l'organisation du premier Comité Territorial du Cher en septembre 2015.

L'association a également créé une Commission interne dévolue à la Recherche et l'Innovation dont la première réunion a eu lieu en juillet 2015, permettant la mise en relation des chercheurs locaux et des entreprises du territoire autour de thématiques et de travaux communs.





# IMEP

## La Maison des Langues



Avec 54 cours dispensés dans 10 langues étrangères à la rentrée 2015, l'IMEP reste le plus important centre de langue tout public du département du Cher.

Entre cours cadrés à l'année, cours intensifs durant les vacances scolaires, le Centre Multimédia et les cours d'oral ou de théâtre en anglais, ce sont plus de 900 apprenants qui fréquentent l'IMEP d'octobre à juin. 65 % des cours ont lieu le soir pour être accessibles aux salariés (48 % en 2015).

Les certifications en langues étant de plus en plus exigées pour les demandeurs d'emploi, les salariés ou les étudiants en mobilité, l'IMEP a organisé, en 2015, 13 sessions de certification pour 288 personnes en anglais (Cambridge et Toefl) ou français (TCF naturalisation ou tout public).

L'IMEP tisse également des liens étroits avec les établissements d'enseignement supérieur puisque près de 1500 heures de cours ont été assurées à l'INSA CVL, la Faculté de Droit ou l'ESPE par des formateurs de l'institut.

Enfin un large choix de formations est disponible à l'IMEP, faisant de l'institut un établissement reconnu sur le territoire en matière de formation continue pour adulte.

## Actions vers les demandeurs d'emploi

La loi du 5 mars 2014 a profondément modifié la façon de travailler et la maquette pédagogique de l'établissement.

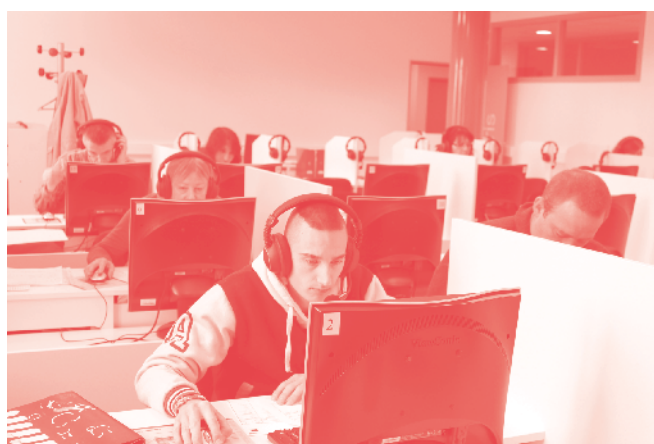
Si 150 personnes ont fait le choix cette année de s'inscrire à des cours Inter-entreprises en groupes (bureautique, comptabilité, prépa-concours), le Centre Multimédia de la Maison des Langues s'avère un excellent moyen de progresser individuellement. En effet, une entrée en formation axée sur l'individualisation des parcours s'avère très bénéfique pour les stagiaires. En 2015, 59 personnes se sont ainsi remises à niveau en savoirs de base (français/maths) et 84 personnes ont entrepris des formations en outils numériques adaptées à leurs besoins (Internet, traitement de textes, tableurs, outils de communication graphique...).

En outre, l'IMEP a, de nouveau, été habilité par la Région Centre Val de Loire en tant qu'Espace Libres Savoirs et, dans ce contexte, œuvre avec les trois autres ELS (A2 Formation, le Greta, Ana BGE) afin de mailler le territoire et promouvoir les actions en faveur des demandeurs d'emploi.

C'est à ce titre qu'un travail partenarial est mené avec des associations, des collectivités, des entreprises, des organismes de formation, des institutionnels. Ainsi, en 2015 des informations collectives ont été organisées avec les principaux acteurs de l'emploi à Bourges : Pôle Emploi, Cap Emploi, Mission Locale, Mission Emploi Bourges. Avec le soutien du Conseil Départemental du Cher, nous avons accompagné 46 bénéficiaires du RSA sur des actions de lutte contre l'illettrisme avec Accueil et Promotion, C'est Possible Autrement, le Centre de Ressources sur l'Illettrisme et l'Analphabétisme. Nous avons également déployé des actions spécifiques sur le dispositif Visas Libres Savoirs pour l'Entraide Berryère et l'ADAPT et la Mission Locale.

Enfin, l'IMEP met en place avec le concours financier de la Région Centre Val de Loire deux formations, l'une qualifiante de niveau IV (équivalent BAC) et l'autre diplômante. D'une part, la formation d'Assistant de Comptabilité et d'Administration (ASCA) a été suivie par 15 stagiaires dont quatre ont trouvé un emploi auxquels s'ajoute une poursuite d'études dans une qualification de niveau III. D'autre part, le Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires (DAEU), véritable diplôme de la seconde chance, a été décroché par 11 personnes en totalité et 3 personnes partiellement. Il est à noter que l'IMEP est le seul organisme proposant ce diplôme dans le département du Cher.

L'IMEP était aussi présent en 2015 dans de nombreuses manifestations telles que le Printemps de l'Ecologie, le Forum de l'orientation, le Forum des nouveaux arrivants de Bourges, le Forum Emploi Handicap, le Forum Antenne Défense Mobilité ainsi qu'au Handicafé.







**VOTRE  
QUALITÉ DE VIE**



*Bourges Plus agit au quotidien au profit du territoire et de ses habitants pour garantir la collecte et le traitement des déchets, la distribution d'une eau potable de qualité, la collecte et le traitement des eaux usées et un accès facilité à des services publics pour les usagers*

- 
- 15** Service de l'eau
  - 16** Service public de l'assainissement
  - 17** Direction de la conduite des projets
  - 18** Service mutualisé du droit du sol
  - 19** Environnement
-

# SERVICE DE L'EAU

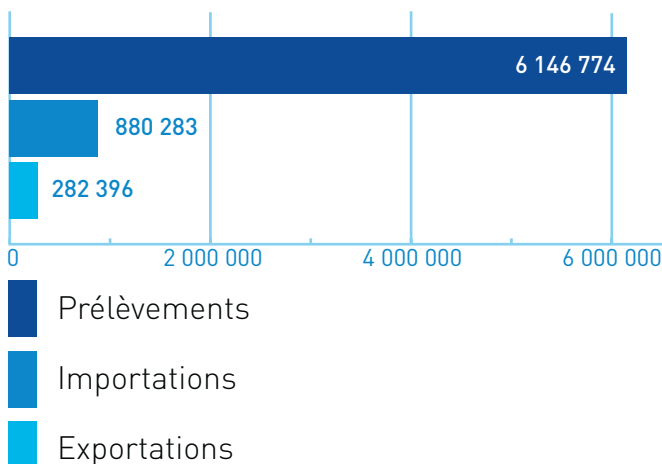
## Principaux résultats du service de l'eau

Le Service Public de l'Eau a assuré en 2015 la distribution à près de **100 000 habitants** répartis sur les **16 communes** de Bourges Plus dont 14 sont gérées en régie : Annoix, Arçay, Berry Bouy, Bourges, La Chapelle Saint-Ursin, Le Subdray, Marmagne, Morthomiers, Plaimpied Givaudins, Saint-Doulchard, Saint-Germain du Puy, Saint-Just, Saint-Michel de Volangis et Trouy. Le nombre d'abonnés s'élève à **35 241**. L'exploitation de l'eau pour les communes de Lissay-Lochy et Vorly est déléguée à Veolia jusqu'à 2018.

Par ailleurs en 2015, pas moins de **1987 demandes de mutations** ( 5,64% des abonnés) ont été prises en charge par le service.

## Principaux résultats

L'alimentation en eau potable est assurée par le prélèvement de **6 037 054 m<sup>3</sup>** sur les quatre ressources en eau de l'agglomération (Herry, Le Porche, Le Prédé et Saint-Ursin) soit une **baisse de -1,79%** par rapport à l'année dernière. Bourges Plus a eu recours à des importations d'eau à hauteur de **789 917 m<sup>3</sup>** alors que les exportations s'élèvent à **305 164 m<sup>3</sup>**.



Le périmètre des volumes d'eau facturés en régie comprend l'ensemble des usagers (domestiques, industriels et bâtiments communaux) des communes exploitées en régie et les ventes d'eau en gros aux communes du SMEAL, Saint-Caprais, Moulins-sur-Yèvre, Fussy et au SMERSE. Les volumes facturés ressortent à **5 432 784 m<sup>3</sup> soit une hausse de 0,66%**.

La consommation d'eau par habitant s'établit à **150 L/j** ce qui s'inscrit bien dans la moyenne nationale.

## Indicateurs de performance du réseau

Le réseau de distribution de Bourges Plus s'étend sur 955 km. Le rendement de ce réseau est obtenu en faisant le rapport entre, d'une part, le volume consommé autorisé augmenté des volumes vendus à d'autres services publics d'eau potable et, d'autre part, le volume produit augmenté des volumes achetés à d'autres services publics d'eau potable. En 2015, ce rendement ressort à **84,73 % à nouveau en amélioration par rapport à 2014 (83,18 %)**.

L'indice linéaire des pertes en réseau qui est égal au volume perdu dans les réseaux permet de caractériser les fuites sur le



réseau. Les valeurs de référence de cet indice varient selon la densité de la population. Pour Bourges Plus, le réseau est de type semi rural et l'indice ressort à **2,98 m<sup>3</sup>/j/km**.

Près de 2,8 km de travaux ont été effectués représentant un taux des réseaux d'eau potable de **0,29% des réseaux**. Cette valeur est incompatible avec une gestion durable des réseaux.

## Qualité de l'eau

Afin d'assurer la distribution d'une eau de qualité aux usagers, plusieurs contrôles réglementaires sont menés régulièrement au cours de l'année.

Le paramètre plomb a également été testé. Sur les 32 échantillons analysés, 3 se sont révélés supérieurs à la limite de qualité fixée à 10 µg/L depuis le 25 décembre 2013.

En 2015, **190 prélèvements** ont été effectués afin de tester les paramètres microbiologiques. Tous ces prélèvements se sont révélés conformes. Il en est de même pour les analyses physicochimiques puisque le taux de conformité est de **100 %**.



## Tarifs de l'eau

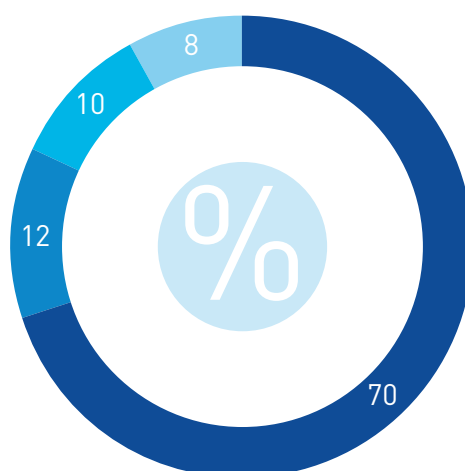
Le montant de la facture d'eau ne diffère plus entre les communes. La convergence des prix a été progressive dans le temps et elle est effective à compter du 1er janvier 2014.





Seules les communes de Lissay-Lochy et Vorly faisant l'objet d'une délégation de service ont des tarifs différents. La collectivité perçoit une recette dite « part de collectivité » qui sert au financement des dépenses d'investissement.

Au premier janvier 2016, le prix du mètre cube pour une facture type de 120 m<sup>3</sup> sur l'agglomération de Bourges plus est de 2,30 € TTC sans l'assainissement et 4,68 € TTC avec

## Indicateurs financiers : dépenses et recettes

l'assainissement. Les recettes d'exploitation du service de l'eau s'élèvent à 11 931 701,08 € pour l'année 2015 soit une relative stabilité par rapport à l'exercice précédent. Le détail de ces recettes est synthétisé dans le graphique ci-dessous :



-  Vente d'eau
-  Location de compteurs
-  Redevance pollution domestique
-  Recettes diverses

s'élèvent à :

Les principaux postes de dépenses se décomposent de la manière suivante :

Charges de personnel :

**2 788 986,47 €**

Charges à caractère général (achat, services extérieurs, impôts) :

**2 062 281,23 €**

Redevance versée à l'agence de l'eau :

**1 201 445,00 €**

L'endettement se caractérise par un capital restant dû de **7 570 727,00 €**. La durée d'extinction de la dette est de 1,4 an.

Les dépenses réelles d'investissement



## Historique des indicateurs de suivi

Service public de l'eau							
Indicateur	Intitulé de l'indicateur	Valeurs 2010	Valeurs 2011	Valeurs 2012	Valeurs 2013	Valeurs 2014	Valeurs 2015
Indicateurs descriptifs des services							
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	100 907	100 907	99 079	99 954	100 234	100 234
D102.0	Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup> (valeur : ville de Bourges)	2,10	2,10	2,18	2,22	2,27	2,30
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service (en jours) *	NC	5	5	5	5	5
Indicateurs de performance							
P109.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité (€/m <sup>3</sup> )	0,001	0,003	0,010	0,011	0,011	0,009
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (%)	2,71	2,37	2,06	1,82	3,19	5,09%
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre de contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie (%)	100	98,9	100	100	99	99
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (%) *	100	100	100	100	100	100
P103.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	30	40	40	40**	55	55
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (%)	NC	0,73	0,59	0,45	0,32	0,11
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (ans)	2,19	2,34	1,76	1,80	1,74	1,18
P104.3	Rendement du réseau de distribution (%)	78,0	75,9	72,9	76,2	83,2	84,73%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés (m <sup>3</sup> /km)	NC	0,11	0,14	0,16	3,55	3,06
P106.3	Indice linéaire des pertes en réseau (m <sup>3</sup> /km)	5,04	5,48	6,41	5,18	3,51	2,98
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	85	85	85	85	82	82



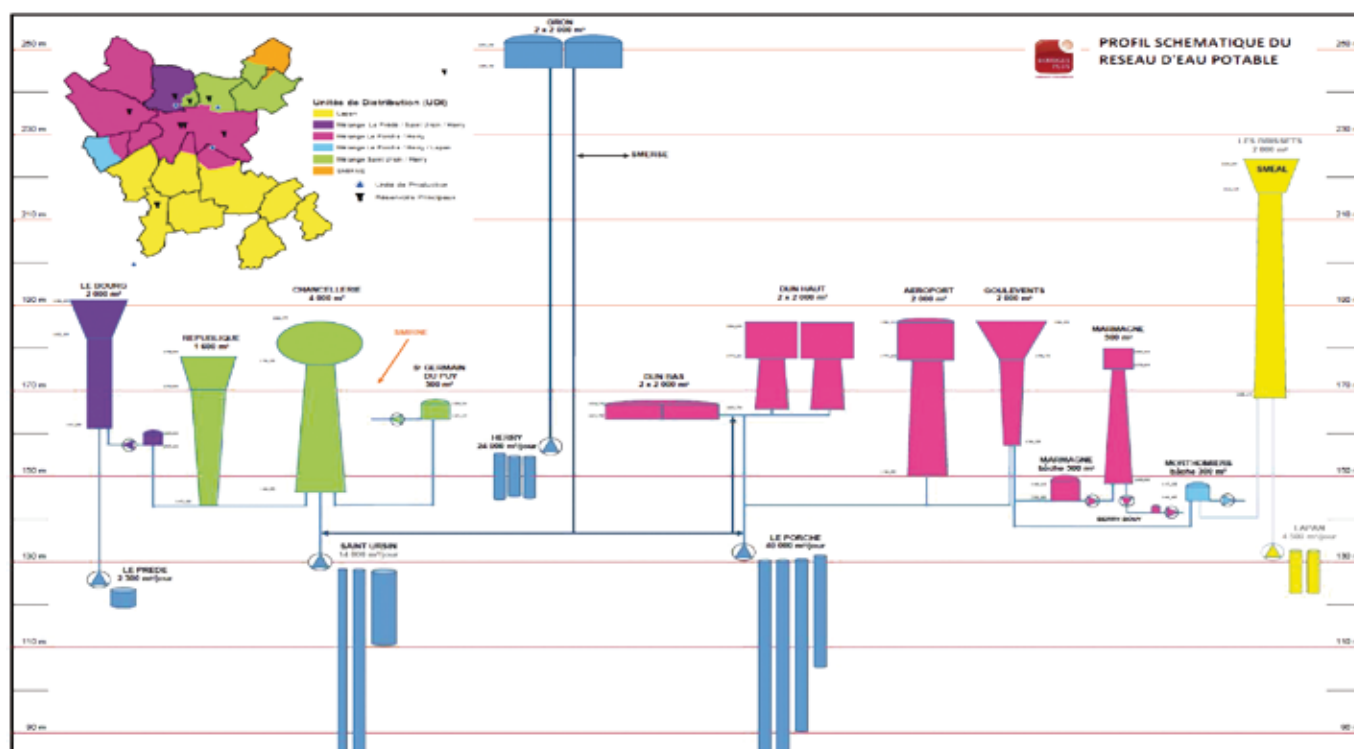
## Facture type 120 m<sup>2</sup> au 1<sup>er</sup> janvier 2016

	Période	Quantité	Prix unitaire (€ HT)	Montant (€ HT)	Taux TVA	Montant TVA (€)	Total (€ TTC)	
<b>DISTRIBUTION DE L'EAU</b>								
Abonnement annuel : Frais Fixes	Du 01/01/16 au 31/12/16	1,000	25,790	25,790	5,50	1,42	27,21	
Abonnement annuel : Location de compteur	Du 01/01/16 au 31/12/16	1,000	10,710	10,710	5,50	0,59	11,30	
Consommation Eau	Du 01/01/16 au 31/12/16	120	1,593	191,160	5,50	10,51	201,67	
Préservation des ressources en eau	Du 01/01/16 au 31/12/16	120	0,052	6,240	5,50	0,34	6,58	
Lutte contre la pollution (organismes publics)	Du 01/01/16 au 31/12/16	120	0,230	27,600	5,50	1,52	29,12	
							<b>NET A PAYER - eau</b>	<b>275,88 €</b>
<b>COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES</b>								
Consommation Assainissement	Du 01/01/15 au 31/12/16	120	1,983	237,96	10,00	23,80	261,76	
Modernisation des réseaux (organismes publics)	Du 01/01/15 au 31/12/16	120	0,180	21,60	10,00	2,16	23,76	
							<b>NET A PAYER - assainissement</b>	<b>285,52 €</b>
							<b>NET A PAYER - TOTAL</b>	<b>561,40 €</b>
Soit								
<b>Prix de l'eau facturée par le Service de l'eau (€ TTC/m<sup>3</sup>)</b>							<b>2,30 €</b>	
<b>Prix de l'eau facturée par le Service de l'assainissement (€ TTC/m<sup>3</sup>)</b>							<b>2,38 €</b>	
<b>Total eau + assainissement (€ TTC/m<sup>3</sup>)</b>							<b>4,68 €</b>	
							Montant facturé par le Service de l'eau	
							Montant facturé par le Service de l'assainissement	

A titre indicatif, la tarification 2015 était :

<b>Prix de l'eau facturée par le Service</b>	<b>2,29</b>
<b>Prix de l'eau facturée par le Service</b>	<b>2,23</b>
<b>Total eau + assainissement</b>	<b>4,52</b>

## Synoptique





# SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT

## Principaux résultats du service de l'assainissement

Le Service Public de l'Assainissement Collectif est exercé en régie sur l'ensemble du territoire.

Le Service de l'Assainissement Collectif compte **32 280 usagers**.

Le Service Public de l'Assainissement Non Collectif est exercé en régie sur l'ensemble du territoire. Il poursuit son déploiement sur Vorly et Lissay-Lochy, depuis l'adhésion de ces communes au 1er janvier 2013. Il compte **3 533 usagers**. Les contrôles réalisés concernent les dispositifs d'assainissement non collectifs neufs ainsi que les contrôles périodiques de bon fonctionnement.

Le réseau de collecteur d'eaux usées est estimé à **425 km**, il comprend **7 systèmes d'assainissement** et **84 postes de refoulement**.

Les stations d'épuration du Subdray et de La Chapelle Saint Ursin ont cessé leur activité respectivement par arrêtés préfectoraux des 7 août 2014 et 11 décembre 2014, les effluents étant dorénavant transférés vers la station d'épuration de Bourges.

## Indicateurs d'activité et de performance

Les principaux indicateurs d'activité pour l'année 2015 sont les suivants :

- Volumes facturés : **4 494 817 m<sup>3</sup>**, soit + 0,58 % par rapport à 2014
- Curage préventif du réseau : **94 km** de réseau dont **38 secteurs sensibles**
- Interventions curatives urgentes de débouchage sur les infrastructures publiques : **695**, soit - 17,5 % par rapport à 2014
- Taux de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées : **1,16 %**
- Réalisation de contrôles de raccordement en assainissement collectif : **1 392**

- Réalisation de contrôles d'installations d'assainissement non collectif : **617**
- Conformité des performances des équipements d'épuration au regard de l'application de la directive ERU : **98,36 %**

Le tableau suivant présente les conformités des différents systèmes d'assainissement de Bourges Plus au regard de l'acte individuel pris en application de la Police de l'Eau.

Système d'assainissement	Conformité déclarée par la Police de l'Eau
Berry Bouy	OUI
Trouy	NON
Marmagne	Conforme avec réserve (à confirmer par la Police de l'Eau)
Plaimpied Givaudins	OUI
Saint-Germain du Puy	OUI
Morthomiers	NON
Bourges - Saint Doulchard - Trouy Nord - Plaimpied le Porche	OUI

En ce qui concerne la production de boues d'épuration, elle s'établit à **1 695 tonnes de matières sèches**.

La conformité des boues d'épuration par rapport aux normes de valorisation agricole permet un recyclage de la matière organique produite sous forme de compost normé.

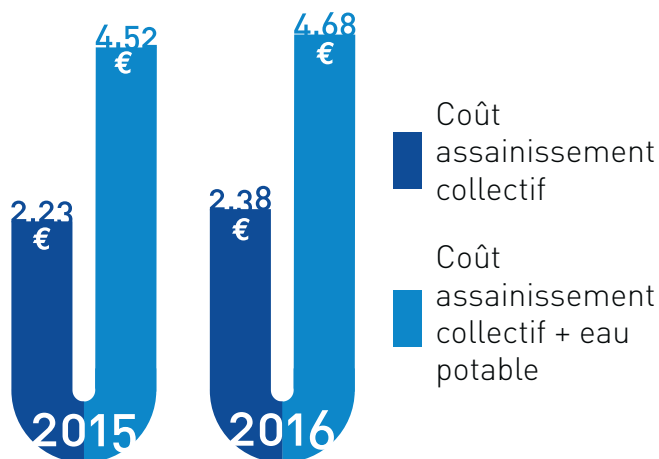
## Indicateurs d'activité et de performance

Les modalités de la tarification de l'assainissement dépendent du type d'assainissement dont l'utilisateur bénéficie.

- **Assainissement collectif** : les eaux usées des habitations sont traitées par les stations d'épuration, à ce titre ils s'acquittent de la redevance assainissement.
- **Assainissement non collectif** : lorsque l'utilisateur possède une installation d'assainissement non collectif sur sa parcelle, il est soumis aux contrôles réglementaires réalisés par Bourges Plus et acquitte une redevance forfaitaire annualisée pour chaque installation. Cette redevance est indépendante du volume d'eau potable consommé.

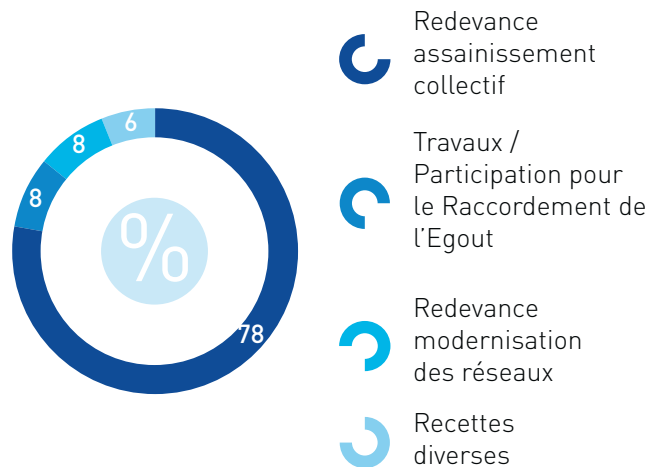
Le graphique suivant présente le prix facturé (en € TTC) par le service de l'assainissement collectif pour 1 m<sup>3</sup> d'eau consommée au 1er janvier de chaque année ainsi que le prix total de l'eau et de l'assainissement.

Depuis 2014, le prix de l'assainissement est identique sur l'ensemble des communes.



## Indicateurs financiers : dépenses et recettes

Les recettes d'exploitation du service de l'assainissement s'élèvent à **10 735 534 €** pour l'année 2015 soit en **hausse de 3,54 %** par rapport à l'exercice 2014. Le détail de ces recettes est synthétisé dans le graphique suivant :



Les principaux postes de dépenses sont les suivants :

- Charges à caractère général : **2 765 185 € HT**
- Charges de personnel : **3 257 457 € HT**
- Redevance versée à l'Agence de l'Eau : **868 887 € HT**

L'endettement se caractérise par un capital restant dû de **8 026 128 €** soit une **baisse de 3,53 %** par rapport à 2014. La durée d'extinction de la dette est de **2,5 ans**.

## Travaux réalisés

La collectivité a poursuivi en 2015 ces travaux de renouvellement des infrastructures. Au cours de l'exercice, **4 926 mètres** de réseau ont été réhabilités dont **4 221 mètres** par chemisage soit un **taux de renouvellement de 1,16 %**.

Des extensions du réseau ont aussi été réalisées afin d'assurer la collecte d'immeubles non raccordés. Elles ont représenté un linéaire total de **232 mètres** pour 10 branchements.

La collectivité a également entrepris les actions suivantes :

- Poursuite des études préalables pour la construction d'une future station d'épuration communautaire à Bourges, contact en vue d'une acquisition des terrains à l'amiable. Dossier d'autorisation au titre de la Loi sur l'Eau.
- Programmation des travaux de transfert des effluents de Trouy-Bourg vers le bassin



## Synthèse des indicateurs de suivi

Service public de l'assainissement collectif			
Paragraphe rapport	Indicateur	Intitulé de l'indicateur	Valeur
<b>Indicateurs descriptifs des services</b>			
§ 3.1.	D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif *	89 800
§ 3.1.	D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	18
§ 3.1.	D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration (en TMS)	1 695
§ 4.1.2.	D204.0	Prix en euros TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup> (valeur ville de Bourges)	2.23

Indicateurs de performance			
§ 4.2.4.	P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité (€/m <sup>3</sup> )	0,010
-	P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (%)	5.09
§ 3.1.1.	P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	95
§ 3.1.7.	P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (‰ d'habitants)	0,0011
§ 1.2.3.	P258.1	Taux de réclamations (‰ d'abonnés)	1.28
§ 3.1.2.	P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (sur 120)	32
§ 3.1.9.	P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	8,9
§ 5.5.	P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0.69
§ 4.2.5.	P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (ans)	2,5
§ 3.1.3.	P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	0
§ 3.1.4.	P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100
§ 3.1.5.	P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	98,36
§ 3.1.6.	P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation (%)	100
§ 3.1.10.	P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	100
§ 3.1.11.	P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées (sur 120)	60

Assainissement non collectif			
Paragraphe rapport	Indicateur	Intitulé de l'indicateur	Valeur
<b>Indicateurs descriptifs des services</b>			
§ 3.1.	D301.0	Evaluation du nombre d'habitants desservis par le service public de l'assainissement non collectif *	11 000
§ 2.3.1.	D302.0	Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (sur 140)	100

Indicateurs de performance			
§ 2.3.2.	P301.3	Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (%)	52

\* Estimation d'après le ratio entre le nombre d'abonnés à l'assainissement collectif et non collectif appliqué à la population INSEE

## Historique des indicateurs de suivi

Service public de l'assainissement collectif								
Indicateur	Intitulé de l'indicateur	Valeurs 2009**	Valeurs 2010**	Valeurs 2011**	Valeurs 2012**	Valeurs 2013**	Valeurs 2014	Valeurs 2015
<b>Indicateurs descriptifs des services</b>								
D2010	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif*	84 025	90 000	93 000	91 000	89 400	90 400	89 900
D2020	Nombre d'autorisations de versement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	NC	11	13	16	16	16	11
D2030	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration (en TMS)	169	172,5	169,7	168,7	172,3	168,0	169,5
D2040	Prix en euros TTC du service au m <sup>3</sup> pour 100 m <sup>3</sup> (valeur ville de Bourges)**	167	175	176	183	197	208	223
<b>Indicateurs de performance</b>								
P2070	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité (k€)	NC	0,00 M	0,001	0,0038	0,012	0,009	0,01
P2072	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (%)	3,90	3,52	2,93	2,06	1,82	3,16	3,09
P2011	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	NC	NC	NC	NC	NC	95	95
P2011	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (% d'habitants)	0,0000	0,0110	0,0210	0,0110	0,0112	0,0332	0,0011
P2081	Taux de réclamations (% d'abonnés)	3,90	2,59	2,00	1,25	1,34	1,06	1,28
P2022	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (sur 100)	60	60	60	60	30***	30****	30****
P2022	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	10,1	10,4	10,4	9,5	8,9	8,9	8,9
P2032	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0,75	0,73	0,85	0,58	0,58	0,57	0,55
P2062	Durée d'exécution de la dette de la collectivité (ans)	2,6	2,9	2,74	3,07	2,7	2,8	2,5
P2033	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100	NC	NC	NC	0	0	0
P2043	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100	100	100	100	100	100	100
P2053	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100	100	99,5	99,5	97,3	97,36	98,36
P2053	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation (%)	100	100	100	100	100	100	100
P2053	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	NC	> 90	99,3	98,9	96,6	99,4	100
P2063	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées (sur 100)	60	60	60	60	60	60	60
<b>Assainissement non collectif</b>								
<b>Indicateurs descriptifs des services</b>								
D3010	Évaluation du nombre d'habitants desservis par le service public de l'assainissement non collectif*	6 000	6 000	6 000	6 000	5 500	5 800	11 000
D3020	Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (sur 100)	100	100	100	100	100	100	100
<b>Indicateurs de performance</b>								
P3013	Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (%)	63	62	61	59	56	53	52

\* Estimation d'après le ratio entre le nombre d'abonnés à l'assainissement collectif et le nombre d'habitants par commune

\*\* Évolution du taux de TVA sur la redevance Assainissement Collectif au 1<sup>er</sup> janvier 2012 : passage de 5,5 à 7%

\*\*\* Indicateur mis à jour pour l'exercice 2011 - P202 2B (P2012 2 assainissement)

\*\*\*\* Évolution du taux de TVA sur la redevance Assainissement Collectif au 1<sup>er</sup> janvier 2014 : passage de 7 à 10%

## Facture type de 120 m<sup>3</sup> d'eau assainissement au 1er

La facture éditée ci-dessous représente la facture sur relevé d'un abonné sur l'ensemble des communes dont la consommation d'eau s'élève à 120 m<sup>3</sup> sur la période du 1er janvier au 31 décembre 2016.

	Période	Quantité	Prix unitaire (€ HT)	Montant (€ HT)	Taux TVA	Montant TVA (€)	Total (€ TTC)
<b>DISTRIBUTION DE L'EAU</b>							
Abonnement annuel : Frais Fixes	Du 01/01/16 au 31/12/16	1,000	25,730	25,73	5,50%	1,42	27,15
Abonnement annuel : Location de compteur	Du 01/01/16 au 31/12/16	1,000	10,710	10,71	5,50%	0,59	11,30
Consommation Eau	Du 01/01/16 au 31/12/16	120	1,593	191,16	5,50%	10,51	201,67
Préservation des ressources en eau	Du 01/01/16 au 31/12/16	120	0,052	6,24	5,50%	0,34	6,58
Lutte contre la pollution (organismes publics)	Du 01/01/16 au 31/12/16	120	0,230	27,6	5,50%	1,52	29,12
						<b>NET A PAYER - eau</b>	<b>275,82 €</b>
<b>COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES</b>							
Consommation Assainissement	Du 01/01/16 au 31/12/16	120	1,983	237,96	10,00%	23,80	261,76
Modernisation des réseaux (organismes publics)	Du 01/01/16 au 31/12/16	120	0,180	21,60	10,00%	2,16	23,76
						<b>NET A PAYER - assainissement</b>	<b>285,52 €</b>
						<b>NET A PAYER - TOTAL</b>	<b>561,34 €</b>
					Soit		
					<b>Prix de l'eau facturée par le Service de l'eau (€ TTC/m<sup>3</sup>)</b>		<b>2,30 €</b>
					<b>Prix de l'eau facturée par le Service de l'assainissement (€ TTC/m<sup>3</sup>)</b>		<b>2,38 €</b>
					<b>Total eau + assainissement (€ TTC/m<sup>3</sup>)</b>		<b>4,68</b>

Montant facturé par le Service de l'eau
  Montant facturé par le Service de l'assainissement

# **DIRECTION DE LA CONDUITE DES PROJETS**

## **SERVICE BÂTIMENTS**

### **EFFECTIF**

3 agents

- 1 Ingénieur M. BARCHASZ
- 1 responsable de secteur (Technicien)  
F. PIGNOLET de FRESNES
- 1 agent [Adjoint Technique] A. MALLEY

### **GESTION TECHNIQUE PATRIMONIALE**

- Montage des contrats de maintenance  
et des marchés de contrôles réglementaires
- Gestion des contrats de maintenance  
et des marchés de contrôles réglementaires
- Gestion technique des bâtiments
- Gestion des sinistres
- Veille réglementaire

### **ÉTENDUE DU PATRIMOINE : ENSEMBLE DES IMMEUBLES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE EN 2015**

- Siège social de Bourges Plus,  
Boulevard Foch
- 4 Bd de l'Avenir (immeuble en location)  
(Direction des Services à la Population)
- 3 Rue Latécoère (Direction de la Conduite  
des Projets et Service Bourges Plus  
Développement)
- 9 Rue du Général Ferrié (immeuble en  
location) (Service Archéologie)
- Stations d'épuration
- Bâtiments techniques diffus
- Aéroport de Bourges
- Centre commercial et tertiaire  
de la CHANCELLERIE
- Hôtel d'entreprises COMITEC
- Ateliers, bureaux et logement du service  
des Eaux à PLAIMPIED GIVAUDINS
- Ateliers et logements de la station  
de pompage LE PORCHE VAL D'AURON
- Centre d'Affaires LAHITOLLE  
(Direction Innovation et Territoire)
- IMEP LAHITOLLE
- ENSA

### **PRINCIPALES RÉALISATIONS 2015**

- Mise en sécurité de l'Ecole Nationale  
Supérieure d'Arts (ENSA)
- Construction de l'Hôtel d'Entreprise  
à Lahitolle
- Signalétique extérieure de l'aérogare

# COMPÉTENCE VOIRIE

## Introduction

### VOIRIES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE (VIC) ET VOIRIES DES PARCS D'ACTIVITÉS (ZAE)

En matière de gestion des Voiries d'intérêt communautaire et des parcs d'activités, le service exerce les missions suivantes :

- Réalisation des visites régulières la surveillance des voiries, l'éclairage public, les espaces verts, la signalisation
- Assure les relations avec les services VRD des communes membres de l'EPCI, la DIRCO et le CD18
- Instruit les réclamations d'usagers et d'entreprises des ZAE
- Réalise les pré-études nécessaires à la mise en place des financements des travaux.
- Met en œuvre un programme pluriannuel d'investissement et planifie annuellement les travaux à réaliser.
- Assure et contrôle les prestataires de services qui interviennent sur le domaine public des Voies d'intérêt communautaire et sur les Parcs d'activités transférés à Bourges Plus.

### ACCESSIBILITÉ

- Dans le cadre du programme de mise en accessibilité, le service a élaboré un programme pluriannuel des travaux de mise en accessibilité des espaces publics, coordonné avec les communes. La mise en place de ce programme de travaux est effectué au fur et à mesure à hauteur de près de 150 000 € par an.
- Apporte son expertise et son assistance dans la gestion des dossiers techniques (en matière d'accessibilité de la voirie) auprès de l'autorité organisatrice des transports en commun (avis technique, montage et suivi d'opération notamment).

### OPÉRATIONS D'AMÉNAGEMENT

Dans le cadre d'opérations d'aménagement, le service effectue les différentes missions à savoir :

- Proposition d'un programme pluriannuel d'investissement et planification des travaux à réaliser,
- Réalisation des études préliminaires,
- Etablissement et contractualisation des procédures de marché,
- Coordination des travaux avec les autres maîtres d'ouvrage partenaires,
- Concertation du projet (de la conception à la réalisation)
- Suivi de la réalisation des opérations.

## Temps forts / bilan de l'année 2015

Plusieurs événements ont rythmé l'activité du service, en particulier :

- L'Ordonnancement, le Pilotage et la Coordination (OPC) du chantier Lahitolle à Bourges.
- Le suivi des travaux connexes de l'aménagement de la ZAC Lahitolle à Bourges tout en veillant au suivi budgétaire de l'opération d'aménagement.
- La contractualisation des marchés de travaux d'aménagement du Technopôle Lahitolle des travaux d'ajustement.
- L'aménagement de l'allée Dreyfus.
- Le suivi des études de la signalétique de la ZAC Lahitolle à Bourges.
- Le suivi du marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement de la ZAC du Moutet.
- Le suivi des travaux de modernisation des déchèteries de St Just et de St Doulichard.
- Le suivi du contrat de délégation de maîtrise d'ouvrage dédié aux travaux de signalétique des parcs d'activités.
- La préparation et le lancement de la consultation du marché d'Assistance à Maîtrise d'ouvrage pour la requalification de la ZAE des Danjons.
- Le suivi des zones d'activités gérées par la SEM TERRITORIA.



---

## Chiffres clés

Les principales dépenses en investissement de l'année 2015 furent d'un montant global de **1 790 000 € TTC** environ se répartissant essentiellement comme suit :

- Les travaux connexes de l'aménagement de la ZAC Lahitolle à Bourges :  
**1 044 372,08 € HT.**
- Les travaux de modernisation des déchèteries : **450 000 € TTC**
- Les études de l'aménagement de la ZAC du Moutet (1ère année) : **47 500 € TTC**
- L'entretien des voiries communautaires ainsi que l'accessibilité : **245 000 € HT**

---

## Perspectives 2016 et +

Les perspectives en matière de gestion de la voirie sur 2016 seront constituées par :

- la poursuite et fin de l'aménagement de modernisation de la déchèterie de St Just (abri métallique),
- le démarrage des études de requalification de la ZAE des Danjons,
- la continuité des études d'aménagement de la ZAC du Moutet,
- le lancement de la consultation des entreprises pour la réalisation de la ZAC du Moutet,
- les travaux de renforcement du réseau d'énergie électrique pour la ZAC du Moutet,
- la reprise de la chaussée et des trottoirs (accessibilité) du boulevard Joffre à Bourges
- l'aménagement d'un cheminement, piétonnier entre les boulevards Renan et Lahitolle,
- la poursuite des études et la mise en place de la Signalétique de la ZAC Lahitolle.

# SERVICE MUTUALISÉ DU DROIT DU SOL

## Le service mutualisé du droit des sols

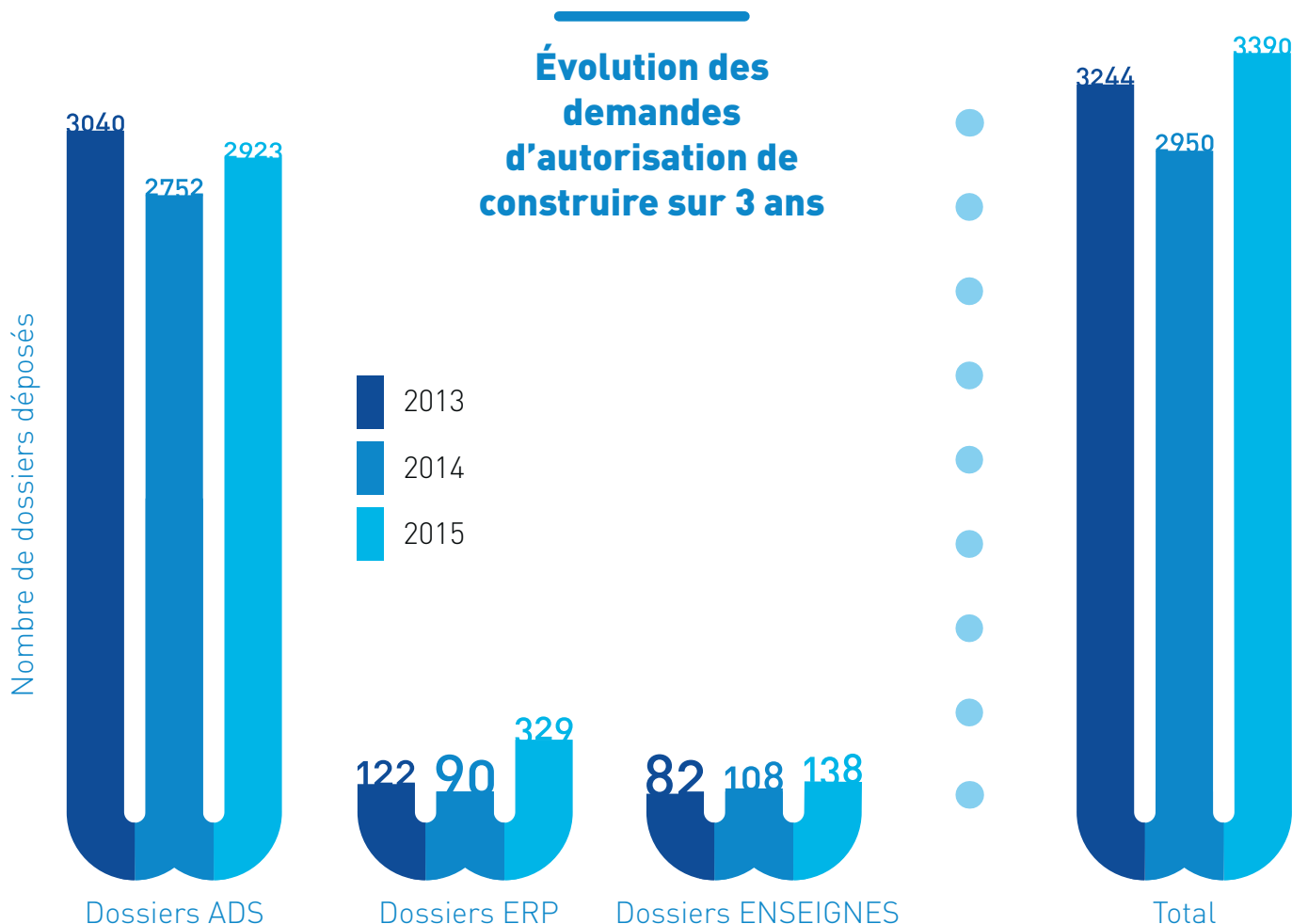
L'agglomération a mis en place en juillet 2015 pour le compte des communes un service d'instruction des autorisations d'occuper le sol.

Ce service instruit désormais, les autorisations d'occupation ou d'utilisation du sol et Les demandes de permis de construire et autres autorisations de travaux qui sont déposées dans les communes.

Ce service prépare pour les maires les projets d'arrêtés préalables à l'acte de construire.

Un regain d'activité a été enregistré dans le courant de l'année 2015 avec une progression de plus de 5% du nombre de dépôts d'autorisations de construire sur l'ensemble des communes de l'agglomération.

Ce service instruit également pour les communes de Bourges et Saint Germain du Puy les autorisations relatives aux Etablissements Recevant du Public et à la Publicité. Sur ce champ d'activité, le nombre de demandes est lui aussi en progression.



## Volume d'activités par type d'autorisation sur trois ans

<b>Dossiers ADS</b>	<b>2015</b>	<b>2014</b>	<b>2013</b>
Bourges	2154	2156	2257
Autres communes	769	596	783
<b>Total</b>	<b>2923</b>	<b>2752</b>	<b>3040</b>
<b>Dossiers ERP</b>	<b>2015</b>	<b>2014</b>	<b>2013</b>
Bourges	306	90	122
Autres communes	23	0	0
<b>Total</b>	<b>329</b>	<b>90</b>	<b>122</b>
<b>Dossiers enseignes</b>	<b>2015</b>	<b>2014</b>	<b>2013</b>
Bourges	127	108	82
Autres communes	11	0	0
<b>Total</b>	<b>138</b>	<b>108</b>	<b>82</b>

## Le transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

L'année 2015 aura été marquée par la décision de transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme des communes vers l'agglomération. Cette élaboration se déroulera de 2016 à 2019 conformément aux dispositions de la loi ALUR, en articulant les enjeux propres à chaque territoire communal et les grandes orientations du territoire intercommunal déjà déclinées dans le schéma de cohérence territoriale, le plan de déplacement urbain et le plan local de l'habitat en vigueur.

Le Conseil Communautaire a, dès la prise de compétence le 7 décembre dernier, décidé de prescrire l'élaboration du futur Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

# ENVIRONNEMENT

*Le présent rapport est établi conformément au décret n° 2000 – 404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets. Ce décret définit les éléments techniques et financiers qui doivent être présentés à l'assemblée délibérante.*

---

## Les éléments importants de l'année 2015

L'agrandissement de la déchèterie de Saint Doulchard s'est achevé en 2015. Le site ainsi modernisé est passé de 6 à 10 quais, il accueille de nouveaux types de déchets (pneus, Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques), il permet une sécurisation des dépôts des usagers et de stockage des déchets et est maintenant en conformité avec la nouvelle réglementation des installations relatives aux déchèteries.

La prolongation du plan d'épandage du compost produit au Centre de Traitement et de Valorisation des Déchets (CTVD) a été obtenue fin 2014 pour une durée de deux ans, terme au-delà duquel Bourges Plus arrêtera le compostage de ses ordures ménagères résiduelles. Dans ce contexte, un groupe de travail a été créé réunissant 6 collectivités de l'Indre et du Cher représentant 350 000 habitants pour étudier l'opportunité de la création d'un équipement mutualisé pour le traitement des Ordures Ménagères résiduelles (OMr) et d'un autre pour le tri des recyclables. Un bureau d'études a été missionné à l'automne 2015 pour accompagner le groupe de travail dans cette démarche qui devrait aboutir mi 2016 à une prise de décision. Le programme local de prévention des déchets de Bourges Plus a donné lieu en 2015 à la réalisation d'un diagnostic du territoire, à la rencontre de nombreux partenaires potentiels et à la proposition d'actions. Ont d'ores et déjà été engagées les actions suivantes :

- installation d'un conteneur à la déchèterie des Danjons en partenariat avec Emmaüs pour permettre de capter, dans le flux des déchets apportés par les usagers, ceux qui pourraient, après remise en état, être

- revendus par la communauté installée à La Chapelle Saint Ursin,
- réalisation d'un autocollant « stop pub » distribué à tous les foyers pour faire diminuer la quantité de papiers.

En matière de collecte des déchets, 2015 a en particulier été consacré à la préparation d'une optimisation de la prestation de la collecte en porte à porte qui débutera au 2 mai 2016.

---

## Indicateurs techniques

### LA DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Sont réalisés en régie :

- la fourniture et la maintenance des outils de précollecte (sacs, bacs, colonnes d'apport volontaires),
- la sensibilisation et le contrôle de la qualité des déchets déposés par les usagers,
- le suivi des prestations de collecte,
- le gardiennage de trois des 6 déchèteries de l'agglomération.

Les opérations de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés sont réalisées par des prestataires.



## LA PRÉCOLLECTE

Depuis 2013, toutes les communes sont conteneurisées pour les Ordures Ménagères résiduelles et cinq le sont pour les déchets d'emballage. Ce sont ainsi 70 000 bacs qui sont répartis sur le territoire. Un agent est affecté à la livraison et la maintenance du parc ; ont ainsi en 2015 été livrés 2 153 bacs et 667 interventions pour réparation ont été réalisées. En complément, près de 2 000 foyers ne pouvant pas stocker de bacs dans le centre ville de Bourges peuvent disposer de sacs poubelles fournis par Bourges plus. Sont collectés en points d'apport volontaire le verre, les papiers ainsi que les déchets d'emballage dans les 11 communes non dotées en bacs individuels. Un agent de la Direction de l'environnement est particulièrement dédié au suivi de ce mobilier: suivi de stock, géolocalisation des colonnes, relations avec le prestataire.

## LES MODALITÉS DE COLLECTE

La collecte en porte à porte concerne les ordures ménagères résiduelles pour toutes les communes de Bourges Plus avec des fréquences d'une fois par semaine pour toutes les communes à l'exception de Bourges avec des fréquences variant de 2 à 6 fois par semaine (hyper centre ville), de Saint Douillard avec deux collectes par semaine dans le centre et une sur le reste du territoire et Saint germain du Puy collecté deux fois par semaine.

Les déchets d'emballage des communes de Bourges, la Chapelle Saint Ursin, Saint Douillard, Saint Germain du Puy, et Trouy sont également collectés en porte à porte. Pour les autres communes, la collecte s'effectue en points d'apport volontaire. Le verre et les papiers sont eux collectés en points d'apport volontaire sur tout le territoire de Bourges Plus.

## LES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES (OMR)

Toutes les OMr collectées sur l'agglomération sont traitées à l'usine de compostage (CTVD). Cette installation communautaire produit du compost urbain à partir d'OMr et de déchets verts.

En 2015, 28 431 tonnes ont été traitées se répartissant en 22 476 T d'ordures ménagères résiduelles et assimilées, 5 500 T de déchets

verts et 456 T de déchets de nettoyage et marchés. En sortie, les refus de compostage (part des OMr non fermentescibles) ont représenté 12 376 T, soit 43,5% du tonnage entrant et 9 880 T de compost ont été produites. Le compost n'étant pas conforme à la norme NFU 44051, son épandage en agriculture fait l'objet d'une autorisation préfectorale.

Les refus ont été enfouis de janvier à fin juin au Centre de Stockage des Déchets Non Dangereux (CSDND) d'Orval. Depuis le 1er juillet, ils sont pour moitié enfouis au CSDND de Saint Palais et pour moitié incinérés à l'Unité d'Incinération des Ordures Ménagères de Gien.

## LES DÉCHETS RECYCLABLES

Les déchets d'emballages (DEM) collectés sur Bourges Plus sont triés au centre de tri de NCI situé sur la commune de Clermont-Ferrand.





## Synthèse sur les ordures ménagères et assimilées

En tonne	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Variation 2010 2015	Variation 2014 2015
<b>OMR (T)</b>	24 845	24 201	23 796	23 283	22 949	22 476	-9,5%	-2,1%
<b>DEM (T)</b>	4 395	3 525	4 581	4 360	2 444	2 615	6,5%	7,0%
<b>Papiers (T)</b>					2 104	2 068		-1,7%
<b>Verre (T)</b>	2 969	2 848	2 910	2 775	2 768	2 912	-1,9%	5,2%
<b>Total OMA (T)</b>	<b>32 209</b>	<b>30 574</b>	<b>31 286</b>	<b>30 418</b>	<b>30 265</b>	<b>30 071</b>	<b>-6,6%</b>	<b>-0,6%</b>
<b>Population (hab)</b>	99 992	99 992	95 947	96 845	97 208	97 862	-2,1%	0,7%
<b>OMR (kg/hab)</b>	248,5	242,0	248,0	240,4	236,1	229,7	-7,6%	-2,7%
<b>DEM (kg/hab)</b>	44,0	35,3	47,7	45,0	25,1	26,7	8,9%	6,3%
<b>Papiers (kg/hab)</b>					21,6	21,1		-2,4%
<b>Verre (kg/hab)</b>	29,7	28,5	30,3	28,7	28,5	29,8	0,2%	4,5%
<b>Total OMA (kg/hab)</b>	<b>322,1</b>	<b>305,8</b>	<b>326,1</b>	<b>314,1</b>	<b>311,3</b>	<b>307,3</b>	<b>-4,6%</b>	<b>-1,3%</b>

On constate depuis 2010 une baisse régulière de la quantité totale d'Ordures Ménagères et Assimilées collectées sur le territoire. Les actions du programme local de prévention des déchets auront pour objectif d'agir prioritairement sur ces déchets là avec un objectif de réduction entre 2014 et 2019 de 7% au total.

### GISEMENT DE DÉCHETS RESTANT À RECYCLER

Au total, ce sont donc 77,6 kg/hab/an qui ont été collectés au titre des déchets d'emballage, papiers et verre et 70,2 kg/hab/an qui ont été expédiés dans les filières de recyclage. Si ces résultats sont dans les moyennes nationales, de nombreux déchets qui devraient être recyclés sont encore collectés avec les ordures ménagères résiduelles. Une campagne de 30 caractérisations d'OMr

a été menée en 2015. Cette opération a fait apparaître que l'on retrouve l'équivalent en moyenne :

- 24,9 kg/hab/an de déchets d'emballage recyclables,
- 9,1 kg/hab/an de verre recyclable,
- 20,9 kg/hab/an de papiers recyclables.

Soit 54,9 kg/hab/an de matériaux recyclables. Le potentiel recyclable serait donc de 125,1 kg/hab/an et ce sont donc seulement 56,1% des déchets recyclables qui le sont réellement. A noter toutefois que, lors de la précédente caractérisation en 2012, ce pourcentage était de 54,9%, une légère amélioration a donc eu lieu en 3 ans.

## COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS DE DÉCHÈTERIE

Six déchèteries communautaires accueillent les déchets des usagers de Bourges Plus. Toute l'exploitation (haut de quai et bas de quai) est assurée via des opérateurs privés, à l'exception du gardiennage des trois déchèteries de La Chapelle Saint-Ursin, Trouy et Saint-Just.

La fréquentation globale des déchèteries de l'agglomération en 2015 a été de près de 320 000 passages soit une très légère baisse par rapport à 2014.

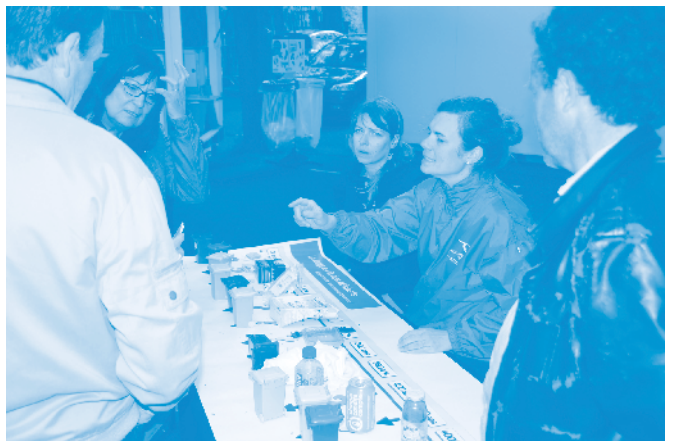
La répartition des déchets collectés est présentée dans le tableau suivant :

En tonne	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Variation	Variation	
							2010 2015	2014 2015	
<b>Tout-venant</b>	4 837	4 253,92	4 843,13	5 094,98	5 822,68	5 567,21	15,1%	-4,4%	
<b>Gravats</b>	5 247	6 132,77	5 655,39	5 217,56	5 295,75	4 946,54	-5,7%	-6,6%	
<b>Cartons</b>	658	612,46	628,91	611,28	601,87	579,20	-12%	-3,8%	
<b>Amiante</b>	71	87,06	80,50	62,99	69,20	98,55	38,8%	42,4%	
<b>Bois</b>	1 617	1 896,78	1 531,43	1 629,65	1 550,80	1 544,18	-4,5%	-0,4%	
<b>Déchets verts</b>	7 153	6 973,48	6 882,83	8 184,54	9 167,24	7 310,16	2,2%	-20,3%	
<b>Feraille</b>	443	387,21	309,80	449,72	541,04	598,77	35,2%	10,7%	
<b>Eco-mobilier</b>							66,20		
<b>DDS</b>	100,26	105,13	128,53	106,88	111,81	47,24	35%	21,1%	
<b>EcoDDS</b>							88,13		
<b>DEEE</b>	376	358,90	305	407,67	421,35	436,29	16%	3,5%	
<b>Pneus</b>	0	0	43,09	40,92	40,67	30,14		-25,9%	
<b>Huiles de vidange</b>	0	0	0	32,63	35,10	38,79		10,5%	
<b>Huiles alimentaires</b>	5,87	5,70	7,32	3,92	6,59	7,26	23,6%	10,1%	
<b>Piles / accumulateurs</b>	0	0	0	5,43	5,70	6,26		9,7%	
<b>Cartouches d'encre</b>	0	0	0	0,11	0,47	0,38		-19,5%	
<b>Total</b>	20 508,13	20 813,41	20 415,93	21 848,29	23 670,27	21 365,28	4,2%	-9,7%	
<b>Expérimentation ressourcerie</b>							169		
<b>Taux de valorisation</b>	67,6%	70,2%	66,4%	68,6%	67,5%	65,3%			

En 2015, 21 365 tonnes ont été collectées soit 218 kg/hab/an, soit une baisse des tonnages réceptionnés de 9,7% par rapport à 2014 ce qui représente une baisse de 25,2 kg/hab. La diminution des déchets collectés est imputable principalement aux déchets verts dont la production a diminué de 20 kg/hab, cette dernière est très fortement liée aux conditions climatiques. Les quantités de tout venant et de gravats ont également diminué respectivement de 3 et 4 kilogramme par habitant. A noter a contrario une augmentation de plus de 10% de la ferraille.

## **AUTRES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS**

Les autres déchets ménagers et assimilés regroupent la collecte des encombrants qui est à la charge de Bourges Plus pour les communes de Bourges, Saint-Doulchard et Saint-Germain du Puy. Pour les autres communes, cette prestation reste à l'initiative de chacune d'elle.





## SYNTHÈSE SUR LA PRODUCTION ET LE TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (DMA)

Le tableau suivant présente l'évolution des quantités de DMA produites et des modes de traitement mis en œuvre. Ces résultats sont à mettre en perspective par rapport aux obligations réglementaires nationales.

	Traitement	2010	2010 %	2013	2013 %	2014	2014 %	2015	2015 %
<b>OMA</b>	Population	99 992		96 845		97 208		97 862	
	Valorisation matière	67	22%	67	21,4%	68	21,7%	70	22,8%
	Valorisation organique	91	30%	100	31,7%	105	33,8%	106	34,4%
	Valorisation énergétique	0	0%	0	0,2%	8	2,5%	39	12,6%
	Enfouissement	146	48%	147	46,7%	131	42%	93	30,1%
	Total	305	100%	314	100%	311	100%	307	100%
<b>Total déchets occasionnels (déchèteries et encombrants)</b>	Valorisation matière	31	20,1%	32	18,6%	32	16,9%	33	19,6%
	Valorisation organique	72	46,6%	85	49%	94	49,7%	75	44,3%
	Valorisation énergétique	1	0,7%	2	1,1%	2	1,1%	2	1,3%
	Enfouissement	50	32,6%	54	31,3%	61	32,3%	59	34,7%
	Total	154	100%	172	100%	190	100%	168	100%
<b>Total DMA (hors gravats)</b>	Valorisation matière	98	21,4%	99	20,4%	100	19,9%	103	21,7%
	Valorisation organique	163	35,5%	184	37,9%	200	39,8%	180	37,9%
	Valorisation énergétique	1	0,2%	2	0,5%	10	1,9%	41	8,6%
	Enfouissement	196	42,8%	201	41,3%	192	38,3%	151	31,8%
	Total	458	100%	487	100%	501	100%	476	100%

Les résultats actuels de Bourges Plus par rapport aux objectifs de la loi de transition énergétique du 17 août 2015 sont les suivants :

- Entre 2010 et 2015, les quantités de DMA produites sont passées de 458 à 476 kg/hab/an soit une augmentation de 3,8% pour un objectif à 2020 de - 10 %. Toutefois, entre 2014 et 2015, une baisse de 5 % a été observée, un suivi sur plusieurs années permettra de voir s'il s'agit réellement d'une inversion de tendance. Le Programme local de prévention des déchets, même s'il a pour objectif principal une diminution de la production des ordures ménagères et assimilées (pour lesquelles une baisse de 1,3 % a été constatée entre 2014 et 2015) contiendra aussi des actions visant à faire

- baisser les DMA,
- Entre 2010 et 2015, les quantités de DMA enfouies sont passées de 196 à 151 kg/hab/an soit une réduction de 23,4% pour un objectif de - 30 % en 2020, cette baisse n'était que de 1% en 2014. Elle s'explique par l'incinération, depuis le 1er juillet 2015, de la moitié des refus de compostage alors que leur totalité était jusque là enfouie.
  - 59,6% des DMA ont fait l'objet d'un recyclage ou d'une valorisation organique pour un objectif national de 55% en 2020 et de 65 % en 2025.

## **ACTIONS DE SENSIBILISATION, CONTRÔLE ET MAINTENANCE**

Les agents de sensibilisation interviennent également auprès de publics cibles (scolaires, public adolescent, sensibilisation dans les immeubles, etc...).

Ainsi, en 2015, 4 interventions ont été menées en lien avec des établissements d'enseignement de la Communauté d'Agglomération de Bourges (Collège, Lycée, Mission Locale).

Ils ont également assuré des animations lors de manifestations (Carrefour du Lien Social avec le Centre Social du Val d'Auron et de la Chancellerie, Ferme du Printemps, Printemps de Bourges, Printemps de l'Ecologie).

Les agents de sensibilisation réalisent également des actions ciblées suite à l'identification d'erreurs de tri par le prestataire de collecte : ils se rendent alors au domicile de l'utilisateur pour lui expliquer les consignes de tri et lui laisser un mémo tri. Une « Brigade Volante » composée de 2 agents de Véolia contrôle systématiquement le contenu de tous les bacs d'une tournée par jour à raison d'une fréquence d'un contrôle toutes les 5 semaines, tant pour le flux emballages que pour les ordures ménagères. Les anomalies et refus de collecte sont transmis à la Direction de l'Environnement dont un agent assure le retraitement en recontactant les personnes afin de leur donner des renseignements sur les erreurs de tri. En 2015, cette équipe a ainsi signalé près de 15 000 anomalies et refus .

Les agents de la Direction de l'Environnement assurent également :

- des suivis de collecte (suivre le camion benne) afin de s'assurer du respect des

- circuits de collecte, des consignes de contrôle de la qualité, du bon respect des règles de circulation,
- des amonts de collecte (passage devant le camion benne afin de s'assurer du bon usage du bac roulant par les usagers pour présenter les déchets, de la bonne qualité de ces déchets,...).

## **Indicateurs financiers**

Pour l'ensemble du service collecte et traitement des déchets, le coût des dépenses en section de fonctionnement pour 2015 s'est élevé à 9 065 814 € ; ces dépenses se répartissent selon les principaux postes suivants :

- Collecte : 44,7 %
- Tri, valorisation, traitement : 39,6 %
- Déchèteries : 15,7 %

La majeure partie des recettes du service collecte et élimination des déchets provient de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) dont le montant perçu en 2015 s'est élevé à 10 201 739 €.

Les autres recettes proviennent :

- des soutiens apportés par les éco-organismes (Eco-Emballages, Eco-Folio, OCAD3E, ...) : une recette totale de 777 463 € a été perçue,
- des rachats des matériaux valorisables

## **Perspectives 2016**

pour 460 991 €.

Un groupe de travail regroupant 6 collectivités du Cher et de l'Indre, représentant environ 350 000 habitants a été constitué fin 2014. En 2015, un bureau d'études a été retenu pour étudier l'opportunité de la création :

- d'une unité de traitement des OMr commune aux 6 collectivités et pouvant éventuellement traiter les OMr de 600 000 habitants au total
- d'un centre de tri mutualisé des recyclables.

L'objectif est de déboucher à la fin du premier semestre 2016 sur une prise de décision.

Pour le Programme Local de Prévention des



Déchets, l'année 2015 a été consacrée à la réalisation d'un diagnostic avec évaluation des principaux gisements d'évitement et à une première constitution des actions possibles à engager.

Le début de l'année 2016 va être consacré à la rédaction d'un programme complet d'actions et à leur planification sur la durée du programme local de prévention des déchets. Ce programme fera l'objet de plusieurs étapes d'échange et de validation (commission consultative d'élaboration et de suivi, commission déchets de Bourges Plus, Conseil Communautaire). Après adoption par le Conseil Communautaire, le programme d'actions sera mis à disposition de la population. L'avancement des actions fera l'objet d'un bilan annuel.

Au cours de l'année 2016, le parc de bornes à textiles sera déployé avec un objectif d'une cinquantaine d'unités sur Bourges Plus..

A partir du 2 mai 2016, les modalités de collecte des ordures ménagères et des déchets d'emballage en porte à porte vont évoluer : les communes de Bourges (hors centre ville), Saint Doulchard et Saint Germain du Puy vont passer à une seule collecte par semaine, toutes les communes collectées en porte à porte pour les déchets d'emballage seront collectées en benne bicompartimentée qui permettront aux habitants de sortir leurs deux bacs le même jour. Enfin, les collectes ne s'effectueront plus seulement le matin mais aussi l'après midi pour optimiser le parc de bennes de collecte.

# CLOSSAIRE

**AC** : Attribution de Compensation

**ADEME** : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

**AEP** : Alimentation en Eau Potable

**AMO** : Assistant à Maîtrise d'Ouvrage

**ANAH** : Agence Nationale de l'Habitat

**ANRU** : Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine

**ARCEP** : Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes

**ARITT** : Agence Régionale de l'Innovation et du Transfert Technologique

**BBC** : Bâtiment Basse Consommation

**BD** : Base de Données

**BP** : Budget Prévisionnel

**BS** : Budget Supplémentaire

**BTP** : Bâtiments Travaux Publics

**CA** : Compte Administratif

**CC** : Communauté de Communes

**CCAS** : Centre Communal d'Action Sociale

**CCI** : Chambre de Commerce et d'Industrie

**COC** : Caisse des Dépôts et Consignations

**CG** : Conseil Général

**CGCT** : Code Général des Collectivités Territoriales

**CIF** : Coefficient d'Intégration Fiscale

**CIID** : Commission Intercommunale des Impôts Directs

**CLAH** : Commissions Locales d'Amélioration de l'Habitat

**CLECT** : Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées

**CNFPT** : Centre National de Formation de la Fonction Publique

**CNIG** : Comité National de l'Information Géographique

**CNRI** : Centre National des Risques Industriels

**COMITEC** : COMmunication Informatique et TEChniques nouvelles

**CTP** : Comité Technique Paritaire

**CTVD** : Centre de Traitement et de Valorisation des Déchets

**DDFIP** : Direction Départementale des Finances Publiques

**DOO** : Document d'Orientations et d'Objectifs

**DT-DICT** : Déclaration de Travaux • Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux

**DDT** : Direction Départementale du Territoire

**DDTP** : Direction du Développement Territorial et de la Prospective

**DIB** : Déchets Industriels Banals

**DM** : Décision Modificative

**DRAC** : Direction Régionale des Affaires Culturelles

**DSC** : Dotation de Solidarité Communautaire

**DSP** : Délégation de Service Public • Direction des Services à la Population

**EPCI** : Etablissements Publics de Coopération Intercommunale

**EU** : Eaux Usées

**FEDER** : Fond Européen de Développement Régional

**FIF** : Fonds d'Intervention Foncière

**FNGIR** : Fonds National de Garantie de Ressources

**FPIC** : Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales

**GPS** : Global Positioning System

**GSM** : Global System for Mobile

**HQE** : Haute Qualité Environnementale

**IGN** : Institut Géographique National

**IMDR** : Institut pour la Maîtrise Des Risques

**IMEP** : Institut communautaire d'Education Permanente

**IUFM** : Institut Universitaire de Formation des Maîtres

**MAPA** : Marché à Procédure Adaptée

**ML** : Mètre Linéaire

**OMR** : Ordures Ménagères Résiduelles

**OPAH** : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

**PADD** : Projet d'Aménagement et de Développement Durable

**PCET** : Plan Climat Energie Territorial

**PDU** : Plan de Déplacements Urbains

**PFR** : Prime de Fonction de Résultat

**PLAI** : Prêt Locatif Aidé d'Intégration

**PLH** : Plan Local de l'Habitat

**PLPD** : Programme Local de Prévention des Déchets

**PLS** : Plafond Locatif Social

**PLU** : Plan Local d'Urbanisme

**PLUS** : Prêt Locatif à Usage Social

**PME** : Petites et Moyennes Entreprises

**PNRI** : Pôle National des Risques Industriels

**POS** : Plan d'Occupation des Sols

**PPBE** : Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement

**NPRU** : Nouveau Projet de Renouvellement Urbain

**PV** : Procès Verbal

**QOM** : Qualité Organisation Méthode

**QSEE** : Qualité Sécurité Environnement Ethique

**RH** : Ressources Humaines

**RNSA** : Réseau National de Surveillance Aérobiologique

**SAFER** : Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural

**SCoT** : Schéma de COhérence Territorial

**SDE18** : Syndicat Départemental d'Electricité du Cher

**SDIS** : Service Départemental d'Incendie et Secours

**SIG** : Système d'Information Géographique

**SIRDAB** : Syndicat Intercommunal pour la Révision et le suivi du schéma Directeur de l'Agglomération Berruyère

**SRADDT** : Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire

**TASCOM** : TAxe sur les Surfaces COMmerciales

**TEOM** : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

**TGV-POCL** : Train à Grande Vitesse • Paris • Orléans • Clermont • Lyon

**TIPI** : Titre Interbancaire Payable sur Internet

**VEFA** : Vente en l'État Futur d'Achèvement

**VIC** : Voiries d'Intérêt Communautaire

**VRD** : Voiries Réseaux Distribution

**ZAC** : Zone d'Activités Concertées

**ZAE** : Zone d'Activités Economiques

**ZNIEFF** : Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique

**ZFU** : Zone Franche Urbaine

